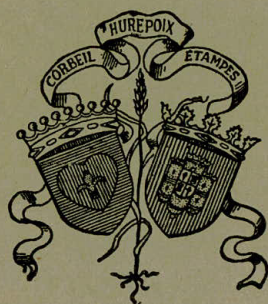


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

71^e ANNÉE (1965)



CORBEIL
1966

TABLE DES MATIÈRES

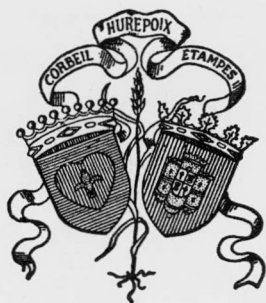
Vie de la Société (conseil d'administration, liste des nouveaux membres, assemblée générale du 3 octobre 1965 à Corbeil-Essonnes)	3
M. Bernard JEANSON. — Monsieur le chanoine Guibourgé a quatre-vingts ans	7
MM. Bernard CHANTEBOUT et Jean JACQUART. — Deux domaines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés au ix ^e siècle : Palaiseau et Morsang-sur-Seine	13
M. le R. P. VERBRUGGE et M ^{lle} Brigitte SIBERTIN-BLANC. — Un curieux procès au xvi ^e siècle entre deux seigneurs de Dannemois à propos de la danse de Saint-Mammès	43
M. Alain GEORGE. — Les prêts d'argent d'une société de financiers siennois au début du xiv ^e siècle dans le sud de l'Île-de-France..	55
M. Jean CHANSON. — La restauration du château de Dourdan	67
M. l'abbé Raoul DEBREUIL. — La vallée de l'Essonne de Boigneville à Vayres (vestiges préhistoriques, protohistoriques, gallo-romains et francs)	71
M. Daniel JALMAIN. — Prospection aérienne en Beauce	85
MM. Jean et Christian WAGNEUR. — Prospection archéologique de surface	87
MM. PAUTET et WAGNEUR. — Fouilles archéologiques à Courances, Longjumeau et Paray-Vicille-Poste	93
BIBLIOGRAPHIE	97
CHRONIQUE	113
NECROLOGIE	117

TABLE DES PLANCHES

- Pl. I. — Carte archéologique de la région de Maisse.
 Pl. II. — Signes gravés sur une roche à Maisse au Comard - Bois du Pavillon. Menhir de la Pierre Dreite à Milly-la-Forêt.
 Pl. III. — Photographie aérienne du site de Villesauvage près d'Etampes.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

71^e ANNÉE (1965)



CORBEIL
1966

Vie de la Société

Conseil d'administration

Président :

M. Robert de COURCEL.

Vice-présidents :

M. le docteur Paul BAILLIART.

M. le chanoine L. GUIBOURGÉ.

M. Emile HOUTH.

Secrétaire général :

M^{me} Paulette CAVAILLER.

Secrétaire adjoint :

M. Jean JACQUART.

Trésorier :

M^e André CROS.

Membres du Conseil :

M. le docteur Jean-Pierre BAILLIART.

M. Armand CAILLET.

M. Marcel CORDELLE.

M. Jean de COURCEL.

M. le marquis de GANAY.

M. Maurice LAHAYE.

M. André POIRRIER.

M. le R. P. VERBRUGGE.

Nouveaux Membres

- ARMSTRONG (M.), 5, Le Parc, Evry - 91.
ARMSTRONG (M^{me}), 5, Le Parc, Evry - 91.
BARBEAU (Jacques), Morsang-sur-Seine - 91.
BEAURIEUX (François), 9, route Nationale, Villecresnes - 94.
BLANCHET (Marcel), Boutigny-sur-Essonne - 91.
CAUSSANEL (Jean), 3, rue Jean Denève, Velizy-Villacoublay - 78.
DADE (Pierre), Les Courtils de la Ville, 94, Grande Rue, Moigny par Milly-la-Forêt - 91.
DUCAUD (Françoise), 121, route de Melun, Saintry-sur-Seine - 91.
DUCLOS (Philippe), notaire, Arpajon - 91.
Ecole Notre-Dame de Sion, Grand Bourg, Evry - 91.
ESOURROU (M.), 17, rue Louise de Kéroual, Evry - 91.
GAURAZ (dr), rue de Milly, Mennecey - 91.
GOSSIN (André), 11, avenue des Marronniers, Ris-Orangis - 91.
GOYENS (Raymond), 14, rue de Combs-la-Ville, Quincy-sous-Sénart - 91.
GUILLEMARD (Roger), 15, rue de Paris, Boissy-Saint-Léger - 94.
JEULIN (Henri), 102, rue Saint-Spire, Corbeil-Essonnes - 91.
LARDY (commune de) - 91.
MAGE (abbé Jean), 23, rue de la Brèche, Epône - 78.
MISSET (dr Pierre), 10, rue Notre-Dame, Soisy-sur-Seine - 91.
PAURON (Marcel), 4, rue des Sapins, Quincy-sous-Sénart - 91.
POTIER (abbé Félix), archiprêtre, 12, cloître St-Spire, Corbeil-Essonnes-91.
POURCHER (Henri), 20, rue Louise de Kéroual, Evry - 91.
REBIFFE (François), 15, rue Etienne Laurent, Pussay - 91.
RENAND (M^{me} Georges), 30, quai de Béthune, Paris 4^e.
ROLLAND (Jean), 48, r. du Général de Gaulle, Ballancourt-sur-Essonne-91.
SCHNEIDER (Bernard), 41, Sentier de la Vallée-aux-Renards, L'Hay-les-Roses - 94.
SONCOURT (abbé), curé de Mandres-les-Roses - 94.
TARDY (Marcel), 26, rue de la Paroisse, Versailles - 78.
THERON (Pierre), 40, route de Melun, Saintry-sur-Seine - 91.
-

Assemblée générale à Corbeil-Essonnes

Notre assemblée générale pour 1965 s'est tenue le dimanche 3 octobre à la mairie centrale de Corbeil-Essonnes.

La séance a été ouverte à 11 heures dans la salle du conseil municipal par le vice-président, M. le docteur Paul Bailliart, représentant le président, M. Robert de Courcel, empêché. Après avoir exprimé ses regrets de ne pas compter parmi l'assistance notre président ainsi que notre premier vice-président, M. le chanoine Guibourgé, retenu par son ministère, le docteur Bailliart remercie de leur présence M. Coissard, stagiaire de l'E. N. A., à la préfecture de l'Essonne, représentant le préfet Orsetti et M. Bruley, maire-adjoint, représentant M. Combrisson, conseiller général, maire de Corbeil-Essonnes, puis il présente les excuses des absents. Il rappelle que cette journée est consacrée à la commémoration du 70^e anniversaire de la société et se réjouit, en outre, de pouvoir présenter ses vœux à notre président à l'occasion de son 90^e anniversaire et à notre premier vice-président à l'occasion de son 80^e anniversaire.

La secrétaire générale rend compte de l'activité du conseil d'administration au cours de l'année 1965 tout en évoquant quelques aspects du passé :

— L'effectif de 361 membres est le plus important jamais atteint depuis 70 ans, mais il est encore insuffisant pour permettre un fonctionnement parfait; l'effort de recrutement doit être poursuivi.

— L'organisation de l'assemblée générale a été facilitée grâce à la collaboration de M. le maire de Corbeil-Essonnes qui a mis à notre disposition la salle du conseil municipal, grâce à M. l'archiprêtre de Corbeil qui nous ouvre toutes grandes les portes de son église, grâce enfin à M. le comte de Bourbon-Busset qui nous autorise à visiter son château.

— Le prochain bulletin, 35^e de la série, qui paraîtra à la fin de l'année, sera plus important que le précédent.

— La société a, en outre, participé au 90^e congrès national des sociétés savantes qui s'est tenu à Nice au printemps dernier.

— Elle a émis un vœu demandant le classement parmi les monuments historiques des anciennes pierres tombales de l'abbaye de Jarcy conservées au château de Bouffémont.

— Elle a adhéré à l'Association pour la protection des hautes vallées de Seine-et-Oise-sud présidée par M. de Bourbon-Busset dont l'action est fort utile étant donné les risques énormes que court toute notre région dont l'urbanisation s'intensifie si rapidement.

La secrétaire générale termine son rapport en annonçant que les travaux de restauration de la chapelle Saint-Jean de Corbeil ont commencé grâce à l'initiative de la municipalité.

Le trésorier expose la situation financière qui est excellente grâce à l'augmentation des cotisations qui a été votée l'an dernier et qui permet la publication d'un bulletin plus important que le précédent.

Après la réélection des quatre membres sortants du conseil d'administration (MM. Paul Bailliart, André Cros, Emile Houth et Jean Jacquart) et l'élection d'un nouveau membre, M. Jean de Courcel, fils de M. Robert de Courcel, le secrétaire adjoint parle des travaux de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France et annonce la promenade organisée le 23 octobre aux châteaux de Guermantes et du Vivier-en-Brie.

M. le professeur Jean de Goldfiem annonce qu'un de ses étudiants doit entreprendre un diplôme de prospection aérienne du Hurepoix; il demande aux représentants de la société de bien vouloir l'aider dans sa tâche. M^{me} Cavailler et M. Pautet acceptent bien volontiers de guider ce jeune chercheur.

La séance est levée à 12 heures. A 12 h 30, quarante-neuf membres de la société se retrouvent à l'Hôtel Bellevue pour partager un repas moins gastronomique que ceux qui réunissent nos prédécesseurs mais dont l'ambiance est fort sympathique. A 15 heures, plus de soixante-dix personnes sont accueillies devant l'église Saint-Spire par M. l'archiprêtre. M. Jacquart raconte l'histoire du monument puis il en fait admirer l'architecture en insistant sur les nombreux problèmes archéologiques qu'il pose aux spécialistes. A 16 heures, tout le monde est regroupé autour de M. Jacquart dans la cour du château du Saussay à Ballancourt pour en écouter l'histoire. Ensuite a lieu la visite des intérieurs qui ont conservé leur ameublement Directoire et Empire et sont ornés de tableaux et de portraits de famille très intéressants.

La journée se termine par une promenade dans le parc fort bien dessiné d'où l'on a une très belle vue de l'ensemble des bâtiments. Un temps magnifique a doublé pour les visiteurs l'agrément de cet après-midi archéologique.

Monsieur le chanoine Guibourgé a quatre-vingts ans

Le chanoine Guibourgé a quatre-vingts ans.

J'écris cela, et puis, l'ayant écrit, je le relis et en demeure tout étonné. N'aurait-il pas plutôt quatre fois vingt ans ? L'esprit qui pétille au fond de ses yeux vifs et la jeunesse de sa pensée portent à le croire.

Et cette fraîcheur de caractère, n'est-ce pas un trait éminemment français ? L'esprit français, comment ne pas l'avoir quand on est né à Versailles, place Hoche !

Son père, négociant en vins, déclara sa naissance au 31 octobre 1885. De ses compagnons de jeux d'enfance, quatre frères, deux seulement partagent notre joie de le fêter. Après des études secondaires, chez les Frères, à Monfort-l'Amaury, l'entrée au séminaire le ramène pour quelques années à Versailles. Il y est ordonné prêtre le 29 juin 1911.

Son premier ministère est Chatou. Et le jeune prêtre libéré enfin des pesantes contraintes du séminaire peut donner libre cours à son ardeur de vivre. Ce sont de longues promenades à bicyclette sur des routes alors propices à la rêverie.

Cette nouvelle passion pour la mécanique le marque définitivement. On pourra après la guerre de 1939-45, le voir, en motocyclette, sur les routes de Normandie. Aujourd'hui encore, malgré un grave accident survenu à Saint-Fiacre et dont les Etampois gardent le souvenir, le chanoine n'hésite pas à entreprendre de longues randonnées au volant de sa Renault, amoureusement entretenue. Ainsi récemment fit-il un périple en Normandie, se laissant prendre à nouveau au charme de la forêt de Lyons et se plaisant à revoir des lieux et des gens aimés. Cet été même des sorties, plus modestes certes, dans les vallées de l'Essonne, ont permis à notre heureux octogénaire de constater *de visu* l'unité géographique de cette contrée et de prononcer à ce sujet un discours fort bien venu, pour l'inauguration du Salon Artistique d'Etampes.

De ces premières années de ministère, le chanoine garde également un grand attachement aux choses de la photographie et du cinéma. S'il se plaint aujourd'hui de ne trouver que difficilement des plaques pour son appareil, il connaît parfaitement les modernes techniques de fixation de l'image sur un support de gélatine souple et transparent, permettant la projection, et dispose d'un vocabulaire on ne peut plus savoureux pour dépeindre ces procédés.

Après Chatou, ce furent Villiers-sur-Marne et Garches. Puis la guerre éclata.

Mobilisé dans les Unités du Ravitaillement, il est affecté à la répartition des pommes de terre, à Trappes. Bien que logé chez l'habitant et pouvant exercer son ministère, cette position ne lui convient guère. Il demande un changement. La fortune rencontre, à Versailles, de son camarade de classe Richaud, le futur cardinal, lui permet d'obtenir un poste d'aumônier à l'hôpital de Val-Fleury (Meudon). Une maladie inexplicquée l'enlève bientôt à ses fonctions, les médecins la traitent comme une grippe espagnole. Cela n'améliore en rien la santé du malade, toujours févreux, qui s'affaiblit. Il est au plus mal lorsqu'une religieuse décide un traitement énergique : un enveloppement froid. Voilà le malade sauvé, mais nanti d'une bronchite chronique, circonstance grave puisque cette affection ne le quittera plus, mettant plusieurs fois ses jours en danger et l'obligeant à de multiples précautions.

Réformé, il achève la guerre en faisant fonction de curé à Corneilles-en-Parisis, puis à Sartrouville.

En 1919, il est curé à Villers-en-Arthies et chargé de quatre dessertes : Maudétour, Arthies, Chérence et Aincourt. L'éloignement l'oblige à l'achat de ses premières voitures.

C'est là qu'il commence sa tâche d'historien en écrivant l'histoire de chacun de ces villages. Il fonde la Société des Amis de l'Arthies.

Les responsabilités croissent. En 1929, c'est la charge de doyen de Bonnières, puis en 1934, celle de Groslay. Il ne reste qu'un an en cette dernière paroisse et, en 1935, l'abbé Guibourgé (il ne sera chanoine qu'en 1940) est nommé curé-archiprêtre de Notre-Dame d'Etampes. C'est le début d'un grand attachement à cette ville. Si grand, qu'en 1950, le chanoine sollicite et obtient l'aumônerie de l'Institution Jeanne d'Arc, en cette ville. Et c'est à Etampes, dans cette institution

Jeanne d'Arc que furent célébrées, en présence de nombreux amis, ses noces sacerdotales, le 24 juin 1961.

Voici donc 30 ans que le chanoine Guibourgé est lié à Etampes. Et cela au grand bénéfice de ceux qui furent ses paroissiens et gardent un souvenir ému de l'activité déployée par leur pasteur, surtout pendant l'occupation allemande¹; au bénéfice des églises étampoises ensuite : grâce à lui, le mobilier fut préservé et même embelli puisque c'est durant son ministère que fut restauré et électrifié l'orgue de Saint-Basile, grâce à Maître Etienne, son organiste.

Et puis une si longue fréquentation des choses de l'histoire en général a donné au chanoine le goût de l'histoire de « sa ville », en particulier. Les sérieuses difficultés de documentation qu'il a rencontrées durant ses premières années étampoises ne l'ont certes pas empêché d'acquérir une science locale importante. Mais ces difficultés personnellement rencontrées lui ont donné le goût de mettre à la portée du plus grand nombre, des notions éparses et difficilement accessibles. Ainsi naquirent ses deux ouvrages : *Etampes, la favorite des Rois* est un guide touristique de la ville, publié en 1954; la couverture de Philippe Lejeune montre la duchesse d'Etampes devant sa ville; les photographies sont de Monsieur Rameau. *Etampes, ville royale*, imprimé en 1958, en un volume de 253 pages, est plus documenté bien que demeurant très accessible. Il fut d'ailleurs en partie composé d'articles publiés dans la presse locale. Cette série de brèves causeries se poursuit encore dans un journal d'Etampes. Actuellement, le chanoine traite des principaux vestiges du passé à Etampes. Et beaucoup apprennent aisément ainsi ce qu'ils auraient eu bien du mal à découvrir dans des ouvrages rares.

Prêtre, historien, amoureux de la nature, certes le chanoine Guibourgé est tout cela. Mais il reste un autre aspect de son personnage à évoquer : nous voulons parler du peintre.

Son œuvre picturale est importante. Tant en nombre qu'en qualité et variété, ses aquarelles sont remarquables car sa passion de la couleur est ancienne. C'est au séminaire que le professeur de dessin s'intéressa à un élève qui exécutait si vite et si bien les travaux commandés et était donc souvent en

1. Il fut d'ailleurs blessé à la tête par un éclat d'obus en se portant au secours des victimes du bombardement de juin 1944 dans le quartier Saint-Gilles.

avance sur ses condisciples. C'est pour occuper ces temps morts qu'il amena au jeune dessinateur une boîte d'aquarelles. Et, d'emblée, l'élève égala le maître; il sut poser à plat sur un dessin précis, des couleurs tendres ou franches, mais toujours exactes. C'est donc, ainsi, facilement, qu'il fut initié à cet art difficile.

Les premières productions de l'artiste sont aussi soignées, fines et naturelles que les plus récentes. Paysages ou monuments ont retenu l'œil du poète. Un rapide tracé, quelques notations de couleurs faites sur place, à la Boudin et, surtout, une intense captation de l'esprit de la scène permettent encore à l'artiste d'exécuter en chambre, des extérieurs de qualité, comme en témoignent les récentes œuvres exposées au Salon artistique d'Etampes. Une composition intelligente, un éclairage habile mettent toujours le sujet en valeur; les ciels si difficiles à étaler, les verts si délicats à nuancer, l'artiste les domine d'une main très sûre.

Et il est heureux que cette ville qui vit naître Narcisse Berchère s'honore d'avoir accroché aux cimaises de son musée, proche des œuvres de ce dernier, un paysage dû au pinceau de celui que nous fêtons en ces jours.

Monsieur le chanoine, sachez que, si depuis trente ans vous demeurez à Etampes par attachement, Etampes, pour plus longtemps encore, vous demeurera attaché. Vous vous inscrivez dans la lignée de nos historiens locaux et votre nom vient à la suite de ceux de Dom Fleureau, de Maxime de Mont rond, de Léon Marquis, de Maxime Legrand et du comte de Saint-Périer. Vous révélez aux Etampoïses leurs études savantes et enseignez ainsi l'attachement aux pierres cotoyées chaque jour. « Mieux connaître pour mieux aimer ». Telle est votre devise.

La Société de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix est, tout entière, heureuse de fêter son premier vice-président qui fut un des piliers de son renouveau ².

2. Le 3 septembre 1943, Monsieur le chanoine Guibourgé assistait à l'assemblée générale de La Ferté-Alais au cours de laquelle fut décidée la reprise des activités de notre société. Il y fut nommé vice-président, membre du comité de publication et délégué pour le canton d'Etampes. Depuis ce jour, le chanoine fut présent à la plupart des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales. Seules les exigences de son ministère et, plus récemment, les raisons de santé l'empêchèrent parfois de participer à nos travaux. Tous ceux qui assistèrent à l'assem-

Laissez-moi vous dire pourtant que plus qu'homme de cabinet, c'est amoureux de grand air et de poésie, que vous fûtes et que vous demeurez. Et c'est ainsi que nous vous aimons et souhaitons vous conserver longtemps, nanti de mille qualités d'émerveillement, émerveillé de la vie, comme l'était un jeune prêtre, à Chatou, vers 1911.

Bernard JEANSON

blée générale du 25 octobre 1945 à Etampes se souviennent de sa brillante conférence sur le passé de la ville et de la visite archéologique qu'il dirigea avec tant de compétence.

La création, le 15 novembre 1945, de la Société des Amis d'Etampes et de sa région, à laquelle il s'intéressa très vivement, ne le détacha pas de notre société qu'il fit connaître à bien des Etampoïses et pour laquelle il rédigea les articles suivants : *Etampes à travers les âges* (publié d'après sa conférence dans le *Bulletin* de 1946, p. 31 à 41), *Eglise Notre-Dame d'Etampes, fresque de sainte Julienne martyre* (*Bull.* 1948, p. 12-18), *Le collège d'Etampes, son histoire* (*Bull.* 1957, p. 11-20), *La commanderie Saint-Jacques de l'Epée à Etampes* (*Bull.* 1959, p. 57-62), *Le port d'Etampes* (*Bull.* 1960, p. 73-80), *L'abbaye de Morigny* (*Bull.* 1963, p. 77-89).

Deux domaines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle : Palaiseau et Morsang-sur-Seine¹

Les recherches d'histoire rurale du Haut Moyen Age occidental se heurtent sans cesse au manque de documents et aboutissent plus souvent à des hypothèses qu'à des certitudes. Jusqu'au début du IX^e siècle, les textes sont si rares, si dispersés dans l'espace, si discontinus dans le temps, si peu explicites qu'on ne peut guère en tirer d'enseignements. Mais « c'est au temps de Charlemagne que, d'un coup, l'histoire des campagnes d'occident s'éclaire »², grâce à des documents plus nombreux et plus précis. A côté de chartes de nature diverse, il faut surtout mentionner les polyptyques, précieux inventaires de biens et de droits, dressés pour les grands propriétaires fonciers.

Le plus célèbre de ces textes, parce que le plus ancien et le plus détaillé, est le polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, attribué à l'abbé Irminon et daté des premières années du IX^e siècle³. Bien que mutilé — vraisemblablement des deux cinquièmes — il offre encore la description de vingt-cinq domaines appartenant à la célèbre abbaye. Tous sont

1. Cet article reprend, en le résumant, le texte de deux diplômes secondaires d'études supérieures, présentés en Sorbonne : Jean JACQUART, *Commentaire du Polyptyque d'Irminon (chapitre XVII)*, Paris, 1950 ; Bernard CHANTEBOU, *Le domaine de Palaiseau au IX^e siècle*, Paris, 1960.

2. Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962, t. I, p. 55. Tout le livre I de cette synthèse consacré aux IX^e et X^e siècles renferme la mise au point la plus récente et la mieux informée sur le problème. Cette introduction s'en inspire largement.

3. Le texte du polyptyque a été édité deux fois, avec de précieux commentaires : *Polyptyque de l'abbé Irminon*, éd. Benjamin Guérard, Paris, 1836-1844, 2 vol. in-4° ; — *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, éd. Auguste Longnon, Paris, 1886-1895, 2 vol. in-8°.

situés dans le Bassin Parisien, du Perche à la Brie. D'autres terres sont mentionnées dans les premiers actes du chartrier monastique. Ainsi pouvons-nous reconstituer l'énorme fortune territoriale d'un des plus puissants établissements religieux de l'époque ⁴.

Un bon nombre des domaines abbatiaux se trouvait à proximité du monastère, sur la rive sud de la Seine. Le polyptyque d'Irminon nous donne ainsi la description détaillée des terres de Thiais ⁵, Verrières-le-Buisson ⁶, Jouy-en-Josas ⁷, Palaiseau ⁶, Epinay-sur-Orge ⁸, Le Coudray - Montceaux ⁹ et Morsang-sur-Seine ⁹, Combs-la-Ville ¹⁰, Villeneuve-St-Georges ¹¹ et La Celle-les-Bordes ¹². S'y ajoutaient, sans que la partie conservée du document nous en donne l'état, les domaines de Cachan ¹³, de Valenton ¹¹ et du Vieux-Corbeil ¹⁴. On peut évaluer à dix mille hectares l'étendue des biens du monastère dans la région qui nous intéresse.

Nous nous proposons d'analyser les descriptions de deux de ces domaines, Palaiseau et Morsang-sur-Seine, mais il n'est pas inutile de rappeler quelques données générales sur l'économie et la société rurales à l'époque carolingienne, telles que les recherches des historiens les font apparaître.

Il faut d'abord se souvenir que l'économie rurale est à peu près la seule forme d'activité productive. Les villes sont rares,

4. Marie de LA MOTTE COLAS, *Les possessions territoriales de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, du début du IX^e siècle au début du XII^e siècle*, dans *Revue de l'Histoire de l'Eglise de France*, 48^e année, t. XLIII, p. 49-80, avec carte.

5. Canton d'Ivry-sur-Seine, détaché de l'arr^t de Sceaux pour faire partie du nouveau dép. du Val-de-Marne.

6. Canton et arr^t de Palaiseau (nouveau dép. de l'Essonne).

7. Canton et arr^t de Versailles (nouveau dép. des Yvelines).

8. Canton de Savigny-sur-Orge, arr^t de Palaiseau (Essonne).

9. Canton de Corbeil-sud, arr^t de Corbeil (Essonne).

10. Canton de Brie-Comte-Robert, arr^t de Melun, Seine-et-Marne.

11. Canton de Villeneuve-St-Georges, détaché de l'arr^t de Corbeil pour faire partie du nouveau dép. du Val-de-Marne.

12. Canton de Dourdan, arr^t de Rambouillet (Yvelines).

13. Canton de Villejuif, détaché de l'arr^t de Sceaux pour faire partie du nouveau dép. du Val-de-Marne.

14. Aujourd'hui St-Germain-lès-Corbeil, canton de Corbeil-nord, arr^t de Corbeil (Essonne).

peu peuplées, les échanges réduits, la monnaie peu utilisée. La terre est la richesse essentielle et ses produits assurent la subsistance des hommes. Les problèmes relatifs à sa propriété et à sa mise en valeur sont donc primordiaux pour la compréhension de la civilisation de ce temps. Mais l'interprétation des textes se heurte à bien des difficultés. Par exemple, la traduction en unités modernes de surface ou de capacité des indications documentaires repose sur les calculs faits par Benjamin Guérard en 1844. On ne saurait affirmer leur exactitude absolue, mais aucun autre système proposé n'a paru meilleur...

Le polyptyque d'Irminon rassemble une masse considérable de données que les historiens ont souvent utilisées, parfois avec trop de confiance ou de hardiesse. Il nous permet d'abord d'imaginer le paysage des campagnes parisiennes vers 800. Pour la dizaine de domaines situés en Hurepoix, on peut conclure que les labours couvraient 79 % du sol, que plus de 16 % restaient en bois; la vigne et les prés naturels se partageant le reste. Ce sont là des proportions très normales et que l'on retrouverait jusqu'à la veille de la Révolution. Mais il est probable qu'au IX^e siècle, entre ces domaines défrichés, mis en culture et exploités, de larges espaces restaient inoccupés. Ce serait encore plus vrai si l'on sortait du centre du Bassin Parisien, exceptionnellement mis en valeur dès cette époque.

Cause ou conséquence de cette exploitation plus serrée du sol, la population des terres de Saint-Germain-des-Prés est d'une densité surprenante¹⁵. Pour les huit domaines les plus proches de l'abbaye, les rédacteurs du polyptyque ont dénombré 4 100 dépendants. Encore négligent-ils les plus jeunes enfants, encore inutiles à la production, et les esclaves domestiques qui travaillaient dans la villa du maître. Dans ces mêmes villages, à la veille de la Révolution française, les dénombremens indiquent la présence de 5 700 habitants. Mais, là encore, il ne faudrait pas en tirer de conclusions hâtives sur la population de l'Empire carolingien, ni même sur celle du Bassin Parisien tout entier. Des villages très peuplés, certes, mais beaucoup moins nombreux, à coup sûr. Toujours est-il,

15. Ferdinand Lor, *Conjectures démographiques sur la France au IX^e siècle*, dans *Le Moyen Age*, t. XXXI, 1921, p. 1-27 et 109-137. Les évaluations de F. Lot ont souvent été critiquées, et tout récemment par Charles-Ed. PERRIN, *Note sur la population de Villeneuve-Saint-Georges au IX^e siècle*, dans *Le Moyen Age*, t. LXIX, 1963, p. 75-86.

et le phénomène est historiquement important, que les terres limoneuses et sèches des environs de Paris pouvaient nourrir une population relativement nombreuse. Des indices sûrs nous montrent même que la région était « surpeuplée », eu égard à la médiocrité de l'agriculture de ce temps.

C'est que les techniques, autant que la documentation nous les laisse entrevoir, restaient très rudimentaires. Le texte du polyptyque ne laisse aucun doute sur l'usage de l'assolement triennal à jachère dans les terroirs parisiens. Toutes les corvées de labour prévoient deux saisons de travail, d'hiver et de printemps. Mais il n'est guère possible d'en savoir plus. Le seigle dominait certainement. Quant aux rendements, si ceux de la vigne ne paraissent pas trop différents de ce qu'ils furent à l'époque moderne, ceux des céréales nous semblent catastrophiques. Les quelques textes, fort rares, que l'on peut utiliser ne semblent guère autoriser à penser qu'ils dépassaient deux pour un. Aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, dans le même secteur géographique, ils étaient couramment de cinq ou six pour un. On imagine la faible productivité de cette agriculture, par rapport à l'énorme quantité de travail qu'elle exigeait. On imagine aussi la menace permanente de disette qui pesait sur les hommes de ce temps.

Ce qu'on connaît le mieux grâce au polyptyque, c'est la structure du grand domaine et le mode d'exploitation qui en découlait. Dans la crise de l'économie du monde romain, un nouveau régime domanial s'était créé au ⁱⁱⁱ^e siècle. L'exploitation par des troupes d'esclaves rassemblés en équipes fit place à un type unissant la grande propriété et la petite unité de culture. A côté d'une réserve cultivée à l'aide des corvées des tenanciers, le domaine fut divisé en petites unités familiales où l'on installa des esclaves, d'anciens prisonniers barbares ou des hommes libres réduits à travailler chez les riches. Tous durent corvées et redevances à leur propriétaire. Ce système se transmit au Haut Moyen Age, renforçant de plus en plus les pouvoirs du maître du sol. Au ^{ix}^e siècle, le domaine ou « villa » est divisé en deux portions : la réserve — *mansus indomnicatus* — exploitée directement par le propriétaire ; les tenures, concédées à titre héréditaire à des tenanciers qui doivent au maître des prestations en nature et des redevances. L'unité de tenure est le manse. C'est la cellule élémentaire de la société rurale « à la fois territoriale et humaine, maison et faisceau de champs, l'une habitée, les autres exploités par un

petit groupe d'hommes »¹⁶. Le manse est aussi une unité fiscale. Groupés en catégories suivant la condition juridique de leurs premiers occupants, les manses sont soumis à des charges précises. Ils représentent, en principe, l'exploitation permettant de faire vivre une famille¹⁷.

Tous soumis au pouvoir économique et juridique du propriétaire du sol, les tenanciers sont cependant de statut juridique différent. On trouve alors des « coloni » et des « servi ». En principe, le colon est un homme libre. Comme tel, il fait partie de l'ost royal, verse des impôts et dépend du tribunal public. Le « servus » est un non-libre, entièrement soumis à son maître en matière de redevances comme de juridiction. Mais cette distinction tranchée a déjà subi des altérations avant le ix^e siècle. Alors que les plus puissants des hommes libres, entrant au service du Roi ou des grands, reçoivent des bénéfices et étendent leurs privilèges, un grand nombre de colons, faute de biens et de ressources, tombent dans un régime plus proche de la servitude. Ils finiront par se fondre dans la classe des serfs, avec les descendants des non-libres des siècles précédents. Cette évolution est déjà sensible dans le polyptyque, qui qualifie les colons d' « hommes de Saint-Germain », ce qui implique une stricte dépendance, et qui distingue les « coloni » et les « liberi ». En bordure des terroirs, de nouvelles exploitations pouvaient être créées par des immigrants qui recevaient le statut d'hôtes. Enfin, dans la maison du maître, on trouvait des esclaves de main, qui ne tenaient pas de manses et travaillaient sur les terres de la réserve.

Ainsi organisé, le régime du grand domaine permettait au maître du sol de vivre sans souci, de grouper autour de lui de nombreux commensaux, qui dépendaient de lui et lui donnaient puissance et honneur. Dans le cas de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, les produits des réserves et les prestations en nature des tenanciers servaient à nourrir la communauté monastique et ses nombreux domestiques. Le surplus alimentait sans doute un commerce, dont nous saisissons quelques traces et qui fut à l'origine du réveil de l'économie européenne dans les siècles suivants.

16. Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Paris, 1931, p. 155.

17. Charles - E. PERRIN, *Observations sur le manse dans la région parisienne au début du ix^e siècle*, dans *Annales d'Histoire sociale*, II, 1945.

L'analyse des deux chapitres du polyptyque d'Irminon relatifs aux villæ de Palaiseau et de Morsang éclairera cet exposé général et permettra de le nuancer. Car la réalité, en histoire, n'est jamais tout à fait conforme aux modèles que les historiens et les juristes ont forgés.

*
**

LE DOMAINE DE PALAISEAU

Palaiseau tire son nom d'un petit palais (en bas latin : *palatiolum*) qui, si l'on en croit l'abbé Lebeuf¹⁸, existait déjà au temps de Childebert I^{er} (511-558). Ce fils de Clovis y aurait en effet réuni ses leudes en 512. Le domaine semble être resté longtemps aux mains des souverains mérovingiens. En 663, saint Wandrille, abbé de Fontenelle, y serait venu chercher auprès du roi Clotaire III la confirmation de ses droits.

Quand, vers 540, Childebert avait rapporté d'une expédition en Espagne la prétendue étole de saint Vincent, il avait fondé pour la recevoir une église près de Paris qu'il avait dédiée à ce saint. Le 25 juillet 754, cette église reçut les cendres de saint Germain; et, en cette occasion, Pépin le Bref donna à l'abbaye de Saint-Vincent, qui prit alors le nom de Saint-Germain-des-Prés, le domaine de Palaiseau avec toutes ses dépendances et une exemption des tonlieux.

Palaiseau devenait donc une terre immuniste. Une soixantaine d'années plus tard, Irminon étant abbé de Saint-Germain-des-Prés, Charlemagne, dans le capitulaire « de villis », incita les abbayes à faire dresser des inventaires de leurs domaines; cette pratique des inventaires ou « polyptyques » était déjà, semble-t-il, répandue assez largement à l'époque mérovingienne. Elle avait pour but, moins de permettre aux églises de mesurer leurs richesses, que de définir les droits et devoirs respectifs des propriétaires des domaines et des colons qui les habitaient.

Grâce au polyptyque d'Irminon, Palaiseau est un des domaines les mieux connus de l'époque carolingienne. En effet, cet inventaire est sans doute le plus détaillé de ceux qui nous ont été conservés et, sur les 25 domaines dont il donne la description, celle qu'il fait de Palaiseau est une des plus com-

18. Abbé LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (Paris, Letouzey, 1883-1901, 6 vol. in-8°), t. III, p. 324.

plètes que nous possédions pour cette époque. En outre, cette villa passe à première vue — mais à première vue seulement — pour celle qu'il est le plus facile d'identifier actuellement. Cet ensemble d'avantages la fit choisir comme sujet particulier d'étude par plusieurs des historiens qui se sont intéressés au polyptyque, notamment par B. Guérard en 1832 (*Aperçu sur la statistique de Palaiseau à la fin du règne de Charlemagne*)¹⁹ et plus récemment par M. Ch.-Ed. Perrin²⁰.

Ces deux auteurs assimilent les dimensions du domaine carolingien à celles de la commune actuelle. M. Halphen est d'accord avec eux sur ce point et il cite même Palaiseau comme un modèle de permanence dans sa superficie : 1 190 hectares au IX^e siècle contre 1 151 hectares aujourd'hui²¹. Il nous paraît difficile cependant de suivre absolument l'avis de ces historiens : en effet, la villa fut aliénée vers 950 par l'abbé Hugues le Grand²², et cette aliénation aboutit à un véritable éclatement du domaine : des recherches que nous avons effectuées aux Archives nationales, il ressort qu'au début du XIII^e siècle, sept seigneurs au moins et quatre monastères — Saint-Victor, Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Geneviève et les Mathurins — se partageaient le territoire actuel de la commune, sans compter le prieuré qui relevait de l'abbaye de Bourgueil en Anjou. Evidemment, un tel démembrement de la seigneurie aurait pu laisser intacte l'unité de la paroisse ; ce ne fut cependant pas le cas ici : jusqu'en 1658, en effet, l'actuelle commune de Villebon était comprise dans la paroisse de Palaiseau, et il est possible qu'avant cette date, d'autres paroisses soient nées de divisions de celle de Palaiseau. C'est d'ailleurs l'avis de plusieurs historiens qui attribuent au domaine des dimensions parfois gigantesques.

L'abbé Lebeuf, constatant que saint Rigomer est vénéré à Vauhallan, en déduit que cette paroisse est issue d'un démembrement de celle de Palaiseau où ce saint, selon la légende,

19. Publié en appendice à *l'Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carolingienne*, p. 167-190.

20. Ch.-Ed. PERRIN, *art. cit.*

21. L. HALPHEN, *Etudes critiques*, Paris, 1921, p. 254 ; — dans le même sens, cf. également Ch.-Ed. PERRIN, *La seigneurie rurale en France et en Allemagne du début du IX^e à la fin du XII^e siècle*, Centre de Documentation Universitaire, 1953, t. I, p. 53.

22. LEBEUF, *op. cit.*, t. III, p. 325 ; — et Marie de LA MOTTE-COLAS, *art. cit.*

avait fait un miracle. Longnon, remarquant que l'inventaire du fiscus de Palaiseau mentionne une autre église située *in Gito*, pense que Gif dépendait alors du domaine; mais « Gito » désigne-t-il Gif ? M. Roblin²³, se fondant sur la toponymie, sur l'absence d'indices archéologiques gallo-romains dans la région, et sur les anciens tracés de la route de Chartres, émet l'hypothèse que le fiscus de Childebert, « immense solitude boisée » alors en voie de peuplement rapide, s'étendait sur les actuelles communes d'Orsay, de Bures, de Gif, de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, de Saclay, de Vauhallan et de Villebon; la partie du domaine décrite par le Polyptyque ne représenterait alors que quelques îlots cultivés au sein d'un désert marécageux.

Nous n'aurons pas la hardiesse de trancher ici un débat qui, faute d'éléments certains d'appréciation, risque de demeurer ouvert à jamais. Notons seulement que si l'on s'en tient aux équivalences entre les mesures agraires établies par B. Guérard en 1844, la villa aurait eu une superficie de 1 073 hectares, forêt non comprise.

I. — LE MANSUS INDOMINICATUS

Le polyptyque donne peu d'indications sur le mansus indomnicatus, c'est-à-dire sur les terres qui sont exploitées en faire-valoir direct par l'abbaye. Ce n'est pas là la fonction de ce document : comme nous l'avons vu, il s'agit plus d'une matrice établissant les redevances des colons que d'un recensement des terres; aussi ne dit-il que l'essentiel au sujet des biens non concédés de l'abbaye.

Ces biens comprenaient d'une part une maison seigneuriale et ses dépendances et d'autre part 287 bonniers de terre arable, 127 arpents de vigne et 100 arpents de prés, l'ensemble réparti en 6 coutures.

Si l'on considère que la superficie globale du domaine cultivé était, d'après le polyptyque, de 761 bonniers et 64 ananges de terre arable, de 314 arpents de vigne et de 265 arpents de prés, on constate que l'abbaye exploitait directement 37 % des terres arables, 40 % de la vigne et 38 % des prés qui formaient le domaine.

La villa contenait aussi une forêt d'une lieue de tour qui pouvait nourrir 50 pores.

23. M. ROBLIN, *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*, Paris, 1951, p. 291-293.

Deux églises étaient bâties sur le domaine; le desservant de la principale d'entre elles possédait deux manses d'une contenance totale de 21 bonniers et 2 ansanges de terre arable, 7 arpents de vigne et 6 arpents de prés. Ces terres étaient cultivées par six « hôtes ». Le desservant de la seconde église ne disposait que de 6 bonniers et demi de terre arable, 5 arpents de vigne et 5 arpents de prés, ce qui est peu pour un manse ecclésiastique dont la dimension légale minima devait être de 12 bonniers. Sept « hôtes » cultivaient ce manse.

Le polyptyque n'indique pas le nombre des serfs non chasés qui cultivaient le domaine propre de l'abbaye. Il est néanmoins certain qu'ils devaient être nombreux. En effet, les colons ne fournissaient qu'une main-d'œuvre dérisoire par rapport à l'étendue de ces terres : chaque manse qui leur était concédé les obligeait à labourer 4 perches en hiver et 2 au printemps, et à faire un certain nombre de travaux non proprement agricoles (charrois, débitage du bois, ouvrages artisanaux). A raison de 100 perches à l'arpent, la surface totale labourée par les tenanciers des 108 manses ingénueilles à titre de redevance serait de 6,48 arpents; rappelons que la vigne, à elle seule, occupait 127 arpents. On voit la faible importance du travail des colons pour la mise en culture du domaine réservé.

Les serfs chasés ne pouvaient certainement pas suffire non plus à son exploitation. Ils étaient astreints à cultiver des lots-corcovés de vigne allant de 3 à 8 arpents de contenance chacun, et représentant au total 51 arpents. On est loin du compte. On peut donc estimer avec une certaine vraisemblance le nombre de serfs non chasés nécessaires pour la mise en valeur du manse seigneurial à 30 ou 35 % de la population totale.

II. — LES MANSSES CONCÉDÉS

Le domaine, d'après le polyptyque, comprenait 108 mansses ingénueilles et 5 mansses serviles. Sur les 108 mansses ingénueilles, plusieurs avaient été morcelés ou regroupés. Deux colons (l'un d'eux était le maire) possédaient chacun deux mansses. Un manse avait été divisé en deux parties inégales : une famille de colons en tenait les trois quarts, un lide en tenait le quart restant que le polyptyque, bien qu'il n'en précise pas la nature, range parmi les mansses serviles. Il existait 7 demi-mansses ingénueilles; le huitième demi-manse nécessaire pour arriver au chiffre annoncé de 108 mansses, ne figure pas dans l'inventaire.

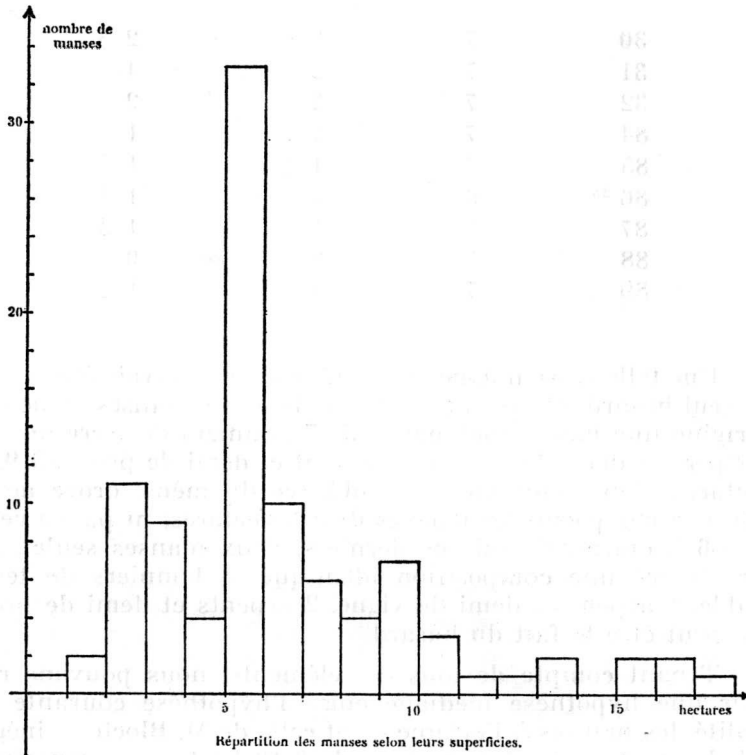
1° - *Les manses ingénuiles.*

Certains des demi-manses avaient été rattachés à des manses entiers. Pour des raisons méthodologiques, nous n'étudierons pas en même temps que les manses « intacts », ceux qui ont subi des adjonctions ou des divisions. Notre attention ne se portera donc d'abord que sur les 99 manses n'ayant pas subi ce genre de transformation.

La dimension moyenne du manse est de 6,10 hectares. Cependant la moyenne ici ne révèle que peu de choses. En effet, la superficie des manses varie dans des limites extrêmement larges : le plus petit d'entre eux (il porte le numéro 108) a une surface de 0,6864 hectare, le plus grand (numéro 110) atteint au contraire 17,15 hectares. Le graphique de la page 23 montre que les manses de 5 à 6 hectares forment la catégorie la plus nombreuse : 33 manses, c'est-à-dire un tiers de l'ensemble sont dans ce cas. 27 ont une dimension inférieure, 39 une surface supérieure. Compte tenu de ce nombre élevé de manses ayant de 5 à 6 hectares, on pouvait supposer qu'à l'origine, tous les manses ingénuiles avaient une superficie analogue et que des ventes successives en ont par la suite modifié l'étendue. Cependant cette hypothèse ne se trouve pas vérifiée par les calculs que nous avons effectués : pour qu'elle soit confirmée, il aurait fallu que la surface que nous supposons perdue ou aliénée par les tenanciers des manses de moins de 5 hectares — surface qui se calcule par la soustraction de la superficie réelle de ces manses de la superficie idéale que nous leur supposons avoir eu à l'origine (5,5 hectares) — soit égale à la surface que nous supposons avoir été acquise, après la répartition, par les colons possesseurs de manses de plus de 6 hectares, et que nous calculons par le même procédé. Or il se trouve que ces deux surfaces sont loin d'être équivalentes, la seconde l'emportant de 100 hectares environ sur la première. Néanmoins, on peut imaginer que ces 100 hectares ont été conquis sur la forêt ou sur les terres incultes ou pris sur le mansus indominitatus par les tenanciers des manses les plus étendus, ce qui laisse intacte l'hypothèse envisagée.

L'allure générale de la courbe rend vraisemblable une autre hypothèse : celle de l'inégalité primitive des manses, énoncée par M. Bloch²⁴. En effet, on remarque un nombre

24. M. BLOCH, *op. cit.*, p. 158.



élevé de manses de 2 à 3 hectares et de 9 à 10 hectares qui donnent au graphique un caractère assez tourmenté, alors que les lois de la statistique voudraient qu'il ait une forme dite « en cloche ». Mais il existe un élément de démonstration plus probant : en effet, si nous considérons les manses de 9-10 hectares, nous constatons que leurs compositions en prés, vignes et terres à céréales sont très voisines ; ceci ressort clairement du tableau que nous donnons ci-après :

<i>Numéro du manse</i>	<i>Terre arable en bonniers</i>	<i>Vigne en arpents</i>	<i>Prés en arpents</i>
30	7	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
31	7	2	4
32	7	2	2
84	7	1 $\frac{1}{2}$	1
85	7	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
86 ²⁵	6	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
87	7	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
88	7	1	0
89	7	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$

Une telle ressemblance ne semble guère pouvoir être l'effet du seul hasard. On peut penser que tous ces manses avaient à l'origine une même contenance de 7 bonniers de terre arable, 1 arpent et demi de vigne et 1 arpent et demi de pré, soit 9,34 hectares. Cependant une ressemblance du même ordre ne se retrouve pas parmi les manses de 2-3 hectares, ni parmi ceux de 5-6 hectares. Parmi ces derniers, deux manses seulement sur 35 ont une composition identique (3 bonniers de terre arable, 1 arpent et demi de vigne, 2 arpents et demi de pré); elle peut être le fait du hasard.

Tenant compte de tous ces éléments, nous pouvons risquer une hypothèse médiane entre l'hypothèse courante — égalité des manses à l'origine — et celle de M. Bloch — inégalité de ces manses. Les manses de 9-10 hectares, selon nous, seraient de création récente; leur composition assez semblable semble prouver qu'ils n'ont pas eu le temps de se déformer par des aliénations ou des acquisitions comme l'ont fait les autres. Par ailleurs, en admettant cette hypothèse, on pourrait confirmer l'autre selon laquelle la dimension primitive des anciens manses était de 5-6 hectares : en effet, la différence de 100 hectares que nous avons trouvée plus haut entre la somme des terres vendues par les possesseurs des petits manses et celle des terres achetées par les tenanciers des manses de plus

25. Le manse 86 mesure un peu moins de 9 hectares. Nous en donnons la composition qui nous paraît très proche de celles de ses voisins.

de 5 hectares, se trouve considérablement réduite si l'on admet que les manses de 9-10 hectares ne se sont pas formés par des achats; elle peut dès lors s'expliquer plus aisément par des défrichements.

On aboutirait donc à une solution en trois temps du problème de l'inégalité des manses ingénuiles : 1^{er} temps : répartition à tous les colons d'un manse de 5 à 6 hectares — 2^e temps : transformation des manses par des aliénations ou des acquisitions aboutissant à l'apparition d'une très forte inégalité (de 0,69 hectare à 17,15 hectares pour les cas extrêmes) — 3^e temps : attribution à un certain nombre de colons de nouveaux manses plus vastes (9,34 hectares), eux aussi bientôt transformés par des ventes et des achats.

2° - *Les fractions de manses ingénuiles.*

Nous avons vu plus haut que le domaine comptait 7 demi-manses ingénuiles, une fraction de 3/4 de manse et une autre d'un quart de manse.

Une étude des demi-manses en eux-mêmes ne nous apprend que peu de choses. Ils sont d'inégales dimensions : le plus petit ne dépasse pas 0,30 hectare; le plus grand atteint 5,3 hectares. Comme il n'est pas possible de juxtaposer les moitiés, on ne peut savoir de quelle dimension étaient les manses qui leur ont donné naissance ni quelles sont les raisons qui ont motivé le fractionnement. Plus intéressant est le fait, signalé par M. Perrin, qu'une tendance existe au regroupement des manses : sur les 7 demi-manses, trois ont déjà été réunis, deux à des manses entiers, un à un autre demi-manse; de même, deux colons sont parvenus à réunir entre leurs mains deux manses chacun. Ce mouvement de concentration semble favorisé par l'abbaye qui a réduit les redevances des tenanciers des manses regroupés : Salomon, propriétaire de deux manses, ne paie pas de bœuf, alors qu'en logique, il aurait dû en payer deux; les demi-manses regroupés n'obligent leur possesseur qu'au labourage de 4 perches de terre à l'exclusion des autres redevances.

Quant au manse divisé en deux parties inégales, son fractionnement semble assez récent. Bien qu'une des parties soit appelée « quart » et l'autre « trois-quarts » de manse, il semble qu'en fait la division se soit faite par tiers. En effet, le « quart » de manse comprend 2 bonniers de terre arable, un demi-arpent de vigne et pas de pré. Les « trois-quarts » com-

prennent 4 bonniers de terre arable, 1 arpent de vigne et pas de pré, le double exactement du précédent. Si l'on admet que le partage s'est fait par tiers, on peut en déduire le caractère récent du fractionnement, puisque les parties n'ont pas eu le temps de s'altérer par le jeu des achats et des ventes; et on peut également imaginer les causes de la division : le tenancier du quart de manse est un « lide », c'est-à-dire un affranchi, sur qui continuent à peser les obligations du serf ainsi que le montre le polyptyque; il est vraisemblable que les colons qui tiennent les trois-quarts de manse, n'ont pas voulu se tenir pour solidaires de cet affranchi et ont préféré diviser le manse plutôt que de supporter cette charge.

3° - *Les manses serviles.*

Les dimensions de ces tenures sont plus faibles en général que celles des manses ingénuiles. Leur superficie moyenne est de 1,9 hectare. Le plus grand d'entre eux atteint 3,46 hectares. Quant au plus petit qui est censé faire vivre deux familles, il est difficile d'en mesurer exactement la surface qui est chiffrée en « parties d'arpents » sans autre précision, mais elle ne dépasse certainement guère les 30 ares !

III. — ETUDE DÉMOGRAPHIQUE.

Le polyptyque nous livre les noms de 652 habitants répartis entre 190 ménages. Cependant l'espoir de pouvoir faire une étude démographique qu'un tel degré de précision fait naturellement naître chez le lecteur se trouve rapidement déçu. En effet, un examen approfondi de la population telle qu'elle est décrite fait ressortir une importante différence numérique entre l'élément masculin et l'élément féminin : pour 100 habitants mâles, il n'y aurait eu que 73 femmes... Selon toute vraisemblance, cette différence est le résultat d'une suite d'erreurs dans le recensement; le souci d'exactitude des rédacteurs était faible : à sept reprises, ils annoncent quatre ou cinq enfants et ils oublient d'en nommer un, ou — fait plus grave — ils en annoncent trois et en nomment quatre. Donc une étude démographique détaillée apparaît impossible. Cependant plusieurs remarques peuvent être faites à propos de la population du domaine. La première concerne son importance numérique : le chiffre de 652 que nous avons donné plus haut est celui des personnes nominalement connues, mais il en existe d'autres sur le domaine : d'abord, il apparaît presque certain qu'un

quart environ des femmes a été oublié; pour approcher de la vérité en ce qui concerne la population des manses concédés, il convient donc de l'ajouter à ce chiffre qui se trouve ainsi porté à 733. Mais il ne s'agit là que des familles de colons et de serfs chasés. Il existe d'autres habitants : d'abord les « hôtes » qui travaillent sur les manses ecclésiastiques : 13 au total; ensuite les serfs qui cultivent le mansus indomnicatus et dont, lors de l'étude de ce manse, nous avons évalué le nombre à 30 % environ de la population globale. Il semble donc qu'on puisse considérer que le chiffre de 1 000 habitants est un minimum et reste sans doute fort au-dessous de la réalité.

Le chiffre paraît considérable pour l'époque. Bien que les statistiques manquent absolument pour la population urbaine, les évaluations qui en ont été faites en tenant compte de descriptions de batailles, de sites ou d'églises, font apparaître que Rome, la plus grande ville d'Occident, ne devait pas compter plus de 20 000 habitants, que Metz n'en avait que 7 000 et Paris 4 000. Quant à la population rurale, elle était souvent très faible : en Artois et en Picardie, les manses étaient de 20 à 25 hectares et encore étaient-ils souvent abandonnés faute de bras. Donc la population du domaine de Palaiseau apparaît comme particulièrement dense.

Cette densité semble d'ailleurs s'être accrue de manière récente : lors de la première distribution des manses, sans doute le nombre des familles était-il de 99 puisque 99 manses avaient été créés. En 813, le domaine compte, sur les manses concédés, 190 familles, ce qui représente presque un doublement de la population. Mieux : nous avons vu qu'une nouvelle distribution de 9 tenures avait eu lieu, peu d'années avant l'établissement du polyptyque, puisque ces manses n'avaient pas eu le temps de se modifier sensiblement par le jeu des transactions. Or déjà, nous voyons trois familles établies sur l'un d'entre eux. On peut donc penser que l'accroissement démographique continuait au moment où fut rédigé l'inventaire. Cet essor apparaît d'ailleurs dans le polyptyque : le nombre moyen d'enfants par famille est de 2,2; encore négligeait-on souvent de les mentionner tous !

Cependant, il apparaît que les conditions sanitaires étaient assez mauvaises; le nombre de veufs et de veuves était particulièrement élevé : 28 pour 190 familles, c'est-à-dire que 15 % des ménages avaient été touchés. On doit donc penser que la

natalité devait être beaucoup plus forte qu'elle ne le paraît d'après l'inventaire pour compenser cette forte mortalité et permettre l'essor démographique rapide dont nous avons vu les effets.

IV. — ETUDE SOCIALE.

Les éléments dont nous disposons nous permettent d'aborder maintenant l'étude du domaine et de ses habitants sur le plan social. Deux problèmes essentiels se posent : celui du statut juridique des personnes et celui de leur condition économique.

1° - *Le statut juridique des habitants.*

La très grande majorité des tenanciers de manses sont des colons. Sur un total de 306 adultes, il n'en est que 14 qui soient serfs, parmi lesquels 2 femmes seulement. Trois affranchis sont signalés : 2 femmes et un homme. On ne rencontre sur les manses concédés aucune famille dont les conjoints soient tous les deux de condition servile.

Cependant, il est vraisemblable que le nombre des serfs qui vivaient sur le domaine était beaucoup plus élevé : on peut penser que la très grande majorité des quelques 300 personnes que nous avons supposé occupées à l'exploitation du mansus indominicatus étaient de condition servile.

Un certain nombre d'« hôtes » vivaient sur la villa : nous avons vu plus haut que les deux manses ecclésiastiques en occupaient 13 ; sans doute, ce nombre ne devait pas être beaucoup plus élevé : il s'agissait probablement de pèlerins venus vénérer à Palaiseau saint Rigomer et sainte Tenestine²⁶ et qui, par dévotion, avaient voulu rester sur les manses des églises. Le polyptyque précise que les hôtes du manse de l'église principale jouissaient chacun d'un journal de terre ; il ne précise rien quant aux ressources des hôtes de l'autre église. Tous devaient travailler une journée par semaine sur le manse seigneurial.

26. La légende rapporte que ces deux saints avaient accompli un miracle dans le palais de Childebert.

2° - *La condition économique des habitants.*

a) - Le « surpeuplement du manse ».

Ce qui caractérise d'abord la condition économique des habitants, c'est l'inégalité. Nous avons vu l'extrême variété qui existait dans la superficie des manses. Mais ce n'est là qu'un aspect du problème; le fait le plus grave sans doute, c'est le phénomène que M. Perrin appelle « le surpeuplement du manse ». A l'origine, il y avait une famille par manse; en 813, le nombre moyen de familles sur un manse est de 1,70. Mais ce surpeuplement est fort inégal. Deux familles de colons ont chacune deux manses, deux autres ont un manse et demi, 55 en ont un, 32 manses ingénuiles sont habités par 2 familles, 10 par 3 familles, 3 par 4 familles, 1 par 5 familles. La situation de cette dernière tenure (n° 36 dans le polyptyque) est assez curieuse : sans être beaucoup plus vaste que la moyenne des autres (elle mesurait 10,9 hectares), elle doit faire vivre 24 personnes au moins, nous disons « au moins » car, sur les 24 nommées, 17 sont des hommes et vraisemblablement on a omis de citer plusieurs des femmes. Le nombre de familles qui vivent sur un manse n'est pas en rapport avec la dimension de celui-ci : les deux manses les plus petits (moins de 1 hectare) font vivre chacun deux familles; le manse le plus grand n'en fait vivre qu'une.

b) - La condition économique des serfs.

Si tous les manses serviles sont occupés par des serfs, certains manses ingénuiles leur ont également été donnés. Ce sont souvent les plus petits de cette catégorie; mais cette règle n'a rien d'absolu : le plus grand des manses ingénuiles — celui qui selon le système d'équivalence employé mesure 17,15 hectares — est cultivé par la famille d'un serf.

3° - *Le système fiscal.*

Contrairement au schéma classique qui veut que les redevances dues à l'abbaye soient fixées *ne varietur* pour chaque manse et ne dépendent pas des variations qui peuvent se produire quant à la condition sociale de leurs tenanciers, il apparaît qu'à Palaiseau, le serf n'échappait pas à sa condition, au point de vue fiscal, par le seul fait qu'il s'établissait sur un manse ingénuile. Plus exactement, il convient de distinguer deux sortes de redevances. L'une avait pour assiette le manse : elle était, semble-t-il, de 4 deniers, d'un bœuf, d'une brebis avec son agneau et de deux muids de vin chaque année et d'un

porc tous les deux ans, ceci pour les manses ingénuites²⁷; pour les manses serviles, elle était moins lourde : elle ne consistait qu'en un nombre variable de poules et d'œufs et en deux muids de vin chaque année. L'autre redevance portait sur les personnes ou plutôt sur les familles²⁸ : pour les colons, elle consistait en une obligation de labourer six perches de terre par an, et d'effectuer divers travaux artisanaux et des charrois; pour les serfs, elle était plus élevée : à chaque famille était attribué un lot-corbée de 4 arpens de vigne en plus des travaux artisanaux et des charrois. Les serfs qui cultivaient des manses ingénuites étaient astreints au paiement de la redevance sur ces manses et à la redevance personnelle des serfs; du moins c'était là, semble-t-il, le principe. Des aménagements étaient cependant consentis, eu égard à la lourdeur de ce double impôt et à l'étendue généralement faible des manses. Des aménagements du même genre étaient également accordés au manse où vivaient 5 familles, à l'un des deux manses où vivaient 4 familles et, comme nous l'avons vu, à certains des manses et des demi-manses regroupés.

Néanmoins des exonérations partielles de ce genre — d'ailleurs rares — ne pouvaient nullement remédier à ce qu'on peut appeler le problème social du manse. En effet, on voit mal comment les 7 personnes du manse 108, qui mesurait moins d'un hectare et ne comportait pas de prés, pouvaient non seulement se nourrir, mais encore livrer au maître le bœuf, la brebis et l'agneau qu'elles lui devaient. Evidemment c'est là un cas extrême, mais le fait était fréquent que plusieurs familles vivent sur des manses dont on peut évaluer la superficie aux environs de 2 hectares. La plupart des auteurs se sont inquiétés de ce fait; si l'inégalité des manses est en soi choquante, elle est liée au système économique qui existe encore de nos jours et qui veut que certains puissent vendre et que d'autres puissent acheter; donc elle ne doit pas nous surprendre. Selon toute vraisemblance, les tenanciers des manses les plus petits allaient chercher du travail chez ceux qui étaient plus riches et qui ne pouvaient cultiver seuls leurs

27. En outre, les manses ingénuites étaient soumis à l'impôt de l'ost royal qui consistait une année en un bœuf, une autre année en un porc, une troisième année en une brebis avec son agneau.

28. L'impôt par tête, la capitation, n'était pas, en effet, exigé de tous : 26 personnes le payaient, certains étaient des serfs, d'autres des colons.

terres : la condition d'ouvrier agricole possédant un petit lopin de terre n'est pas propre à cette époque. Le seul point vraiment inquiétant, c'est la question des redevances; on peut difficilement concevoir qu'un manse réduit à l'état théorique puisse faire face à des charges fiscales qui avaient été calculées pour des manses de 5 hectares au moins. Aussi voit-on Charles le Chauve se préoccuper, dans le Capitulaire de Pitres (864), des aliénations répétées de terres qui réduisent les manses à des dimensions si exiguës.

*
**

LE DOMAINE DE MORSANG-SUR-SEINE

A quelques kilomètres au sud-est de Corbeil, Morsang-sur-Seine est un charmant village où de nombreuses résidences secondaires remplacent peu à peu les maisons rurales. L'abbé Lebeuf ne trouve que quelques mots à en dire²⁹. Selon lui, le nom dérive d'un « Murocinctus » gallo-romain. Ce point fortifié, établi sur la rive convexe, basse et plate d'un méandre du fleuve, explique peut-être la fixation d'une villa. Domaine de Saint-Germain-des-Prés à l'époque d'Irminon, Morsang ne dut pas rester longtemps parmi les possessions de l'abbaye. Sans doute fut-il usurpé par des laïques au x^e siècle. C'est le patronage de l'église paroissiale, vouée à Saint Germain, qui permet d'identifier le domaine décrit par le polyptyque avec Morsang-sur-Seine plutôt qu'avec Morsang-sur-Orge.

I. — LA TERRE.

Le rédacteur du document décrit d'abord la réserve seigneuriale : « Il y a à Morsang une maison seigneuriale, avec les bâtiments d'exploitation suffisants. Il y a là 122 bonniers de terre arable, où l'on peut semer 600 muids de grains. Il y a 110 arpents de vigne, où l'on peut récolter en tout 600 muids de vin; 30 arpents de prés d'où l'on peut tirer 40 chariots de foin et une forêt de deux lieues de tour où 300 porcs peuvent aller à la glandée »³⁰. Selon nos modernes mesures de surface,

29. *Op. cit.*, V, p. 98-101.

30. Le « bref » (chapitre) consacré à Morsang est le XVII^e du Polyptyque.

ce domaine important comprenait : 156,16 ha de labours, 13,9 ha de vignes et 3,79 ha de prés. Il est plus difficile d'évaluer la superficie des bois, puisque le texte ne nous en donne que le périmètre. Mathématiquement, elle est comprise entre 0 et 157 ha. Le rapprochement avec d'autres passages du polyptyque et la détermination (très approximative) de la surface nécessaire à la païsson d'un porc amène à penser que le bois de Morsang couvrait environ 100 hectares. Le « mansus indomnicatus » couvrait donc environ 270 hectares. S'y ajoutait la dotation des deux églises, construites depuis peu : moins de cinq hectares, ce qui était très inférieur aux quinze hectares prévus par les capitulaires impériaux³¹. Le domaine ne comprend pas de moulin banal, bien que situé au bord du fleuve. Il n'y en a d'ailleurs pas non plus au Coudray, sur la rive opposée.

A côté de la réserve s'étendent les tenures familiales : 44 manses, une hôtise et un bénéfice. Le rédacteur du polyptyque distingue deux catégories de manses, selon qu'ils ont été concédés à des hommes libres, et ce sont les manses ingénueles, ou à des non-libres, et ce sont les manses serviles. Mais, à l'époque d'Irminon, il n'y a plus coïncidence entre le statut du tenancier et celui de la terre. On trouve des manses ingénueles tenus par des non libres, et vice-versa.

Bien qu'il soit en théorie unité familiale et unité fiscale, le manse n'a pas une superficie constante, ni d'un domaine à l'autre, ni même à l'intérieur du même domaine. A Morsang, les 36 tenures ingénueles sont ainsi réparties : une tenure de deux manses, 33 tenures d'un manse, deux tenures d'un demi-manse. Par les redevances dont elles sont chargées, deux groupes se dégagent. Dans le premier, la surface varie de 23,02 ha à 4,16 ha, la moyenne s'établissant à 10,4 ha. La tenure de deux manses couvre 20,4 ha et n'est donc pas la plus vaste. Dans le second groupe, les tenures, beaucoup plus petites, sont comprises entre 10,45 ha et 0,81 ha. L'étendue moyenne du manse est de 4,3 ha. Des deux demi-manses, l'un couvre 7,54 ha, l'autre seulement 0,81 ha. Ainsi se vérifie la transformation du manse et l'inégalité flagrante de la répartition des terres. Ces inégalités apparaîtront encore mieux par l'étude des charges et à la lumière de la démographie. Indiquons dès

31. Benjamin GUERARD, *Prolégomènes*, p. 597.

maintenant à titre d'exemple que six personnes vivent sur une tenure de 23 ha et cinq sur un manse de 1,13 ha. Par ailleurs, le manse ingénuile moyen, selon Guérard, ayant une surface de 10,59 ha, il semble que les tenanciers de Morsang soient spécialement défavorisés ³².

Les tenures serviles sont moins nombreuses. On en trouve sept seulement, dont six formées d'un manse et une d'un demi-manse. La superficie des manses varie entre 3,01 ha et 10,93 ha, la moyenne étant de 6,50 ha. Le demi-manse est plus étendu, avec ses 5,51 ha, que plusieurs des manses. Comme partout dans le polyptyque, le manse servile est moins étendu que le manse ingénuile, mais, à Morsang, cette différence est plus faible que dans les autres domaines décrits.

Le texte ne fait que mentionner l'hôtise de Sichardus, sans en indiquer la composition. Quant au bénéfice, terre concédée par le seigneur à son protégé, il est formé d'un manse de 10,93 ha, assez vaste par conséquent.

Au total, la réserve couvre 173,85 ha, forêt non comprise; les tenures ont une surface de 324,76 ha, dont 263,98 pour les manses ingénuiles et 45,10 pour les manses serviles. Sur l'autre rive de la Seine, au Coudray, les mêmes proportions entre réserve et tenures se retrouvent : 111,83 ha contre 128,78 ha.

La répartition du sol par nature d'utilisation est la suivante :

Labours :	461,16 (77 %)	Prés :	12,92 (2 %)
Vignes :	24,53 (4 %)	Bois :	100 (17 %)

Ce terroir de plus de 600 hectares est nettement plus vaste que celui de la paroisse des temps modernes. Ferdinand Lot pensait expliquer cette différence en avançant que le finage de Saintry avait fait partie du domaine carolingien, mais rien ne permet de l'affirmer. La cure de Saintry semble plutôt avoir été démembrée de celle du Perray ³³. Mieux vaut se souvenir de l'imprécision des arpentages et du caractère aléatoire de nos équivalences entre mesures carolingiennes et mesures modernes.

32. *Ibid.*, p. 894.

33. Ferdinand Lot, *Conjectures...*, p. 127-129 ; — LEBEUF, *op. cit.*, t. V, p. 94.

II. — LES HOMMES.

Le polyptyque d'Irminon, en nous indiquant pour chaque tenure, la composition de la famille qui l'exploite, le nom des parents et des enfants, revêt l'aspect d'un important document démographique, qui a suscité de nombreuses études depuis plus de cent ans³⁴.

A Morsang vivaient cinquante foyers, totalisant 153 personnes, et exploitant quarante-cinq tenures. Sur ce nombre, il y a 49 hommes, 39 femmes et 65 enfants. On compte 37 ménages, dont 19 avec enfants; huit hommes vivent seuls, veufs ou célibataires, un jeune homme vit avec sa mère, son frère et sa sœur. Il y a trois veufs et une veuve, qui élèvent leurs enfants mineurs.

La densité de population, par rapport au terroir, est de 25,5 habitants au kilomètre carré, très proche du chiffre que l'on obtient pour l'ensemble des domaines du polyptyque : 26,7. Mais la composition de la population de Morsang est assez originale. Le nombre des ménages sans enfants, celui des célibataires et des veufs est nettement supérieur à ce qu'il est sur les autres domaines. Par contre, le nombre d'enfants par ménage, 3,4, est très élevé par rapport à la moyenne générale : 2,5 selon Marc Bloch, 2,7 pour Ferdinand Lot.

Il semble qu'on ait ici affaire à une population relativement jeune, avec des ménages prolifiques, des gens à marier, des couples sans enfants, sans doute nouvellement formés. Le rapprochement de ce fait avec le faible surpeuplement du manse, dont nous allons parler, avec l'indication de la récente construction des deux églises, avec l'exiguïté de leur dotation foncière, incite à formuler une hypothèse : Morsang serait un domaine de création récente, encore en voie de formation au début du IX^e siècle.

La condition personnelle des habitants est indiquée par le rédacteur. On trouve, parmi les hommes, 46 colons, 2 serfs et 1 hôte; parmi les femmes, 2 libres, 35 colones et 2 serves. Il y a deux ménages mixtes, le mari étant colon et la femme de condition libre. Serfs et serves sont unis entre eux.

34. Ferdinand LOT, *op. cit.*; — Marc BLOCH, *Les invasions, occupation de sol et peuplement*, dans *Annales d'Histoire sociale*, t. II, 1945, p. 26-27; mise au point récente dans Marcel REINHARD et André ARMENGAUD, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, 1961.

Les serfs sont proportionnellement peu nombreux à Morsang. Guérard note qu'il en est de même à Verrières et à Secqueval³⁵. Par contre, tous les colons sont « hommes de Saint-Germain », ce qui implique une dépendance personnelle très forte.

Si la nature juridique de la terre a longtemps dépendu de la condition personnelle du tenancier, au ix^e siècle, il n'y a plus de parallélisme régulier entre le statut des hommes et celui de la tenure. A Morsang, un ménage de serfs tient et cultive une manse ingénue, sans que rien, dans les redevances dues, ne le distingue des tenanciers colons de cette même catégorie. Au contraire, les six manses et le demi-manse serviles sont tous tenus par des colons et doivent des redevances de caractère servile.

On voit ainsi, à la lumière des textes, l'évolution concrète de cette société du Haut Moyen Age, où les cadres anciens éclatent sans cesse pour laisser apparaître de nouvelles formes de dépendance, qui préparent la future société féodale.

III. — LA VIE RURALE.

Dans la villa carolingienne coexistent une très grande exploitation agricole, le manse domanial, et une masse de petites exploitations. Entre ces deux éléments, de nombreux liens se tissent par le jeu des redevances et des prestations dues par les tenanciers.

La mise en valeur de la réserve, avec ses 150 hectares de terre et ses 14 hectares de vigne, exigeait, surtout aux époques de labours, de fenaison et de récolte, une main-d'œuvre abondante. Celle-ci était fournie, d'une part par les esclaves domestiques, logés et nourris par le maître, d'autre part, par les corvées des tenanciers. « Les services en travail imposés aux tenures formaient la liaison économique essentielle entre celles-ci et le domaine, le nœud du régime domanial »³⁶. Chaque manse était chargé d'un lot-corvée, prélevé sur les terres de la réserve. A Morsang, le premier groupe de manses ingénues recevait ainsi 2 arpents de vigne et 7 perches de terre, le second groupe devait mettre en valeur 2 arpents de vigne

35. Saint-Germain-de-Secqueval, commune de Guerville, canton et arr^t de Mantes (Seine-et-Oise).

36. Georges DUBY, *op. cit.*, t. I, p. 104.

et 4 perches de terre, les manses serviles exploitaient 4 arpents de vigne. Au total, les tenanciers labouraient et soignaient 88 arpents de vigne seigneuriale et 174 perches de terres à grains (soit un peu plus de 6 hectares). On voit ainsi que la presque totalité des vignes de la réserve était confiée aux soins des familles tenancières. Par contre, la presque totalité des terres vouées aux céréales restait en exploitation directe. En effet, à côté de ces lots-corvées, les tenanciers devaient répondre à la réquisition du maître : tous les manses ingénules devaient, à Morsang, corvées, étêtage des arbres, charrois et travaux manuels, à la volonté du seigneur (ou de son intendant). Ainsi, aux moments de presse, les travailleurs des manses venaient rejoindre les esclaves domestiques et assuraient, avec leurs bêtes de trait et leurs instruments, l'essentiel des travaux nécessaires à la mise en valeur de la réserve seigneuriale.

Le reste du temps, les tenanciers exploitaient leur manse à leur profit. Mais la propriété éminente du sol par le maître se traduisait par d'autres redevances. Le premier groupe des manses ingénules versait annuellement deux muids de vin pour le droit de païsson dans les bois et sur les terres en jachère du finage. Le second groupe y ajoutait trois poulets et quinze œufs par manse et par an. Quant aux manses serviles, leurs redevances étaient plus lourdes et plus variées. Trois d'entre eux devaient 2 muids de vin pour le droit de païsson, 3 poulets, 15 œufs, 1 setier de graine de moutarde (on en tirait de l'huile), et 50 « ausarias » (brins ou bottes d'osier)³⁷. D'autres donnaient simplement la moutarde et l'osier.

A ces redevances de type domanial, les manses ingénules, théoriquement tenus par des hommes libres, ajoutaient des redevances publiques pour l'ost royal, souvenir du temps où tout colon devait se rendre à l'armée sur convocation du souverain. A Morsang, ce droit d'ost consiste en une génisse tous les trois ans pour les manses du premier groupe, et un mouton tous les trois ans pour ceux du second groupe, moins étendus en moyenne comme on l'a vu. Par contre, les colons qui exploitent des manses serviles ne doivent rien. La condition de la terre l'emporte sur celle des tenanciers pour la fixation de ces redevances et prestations.

37. Cette redevance en osier n'est exigée que des tenanciers de Morsang et de Villeneuve-Saint-Georges, domaines riverains du fleuve.

Ce régime, qui permettait au maître de la plus grande exploitation du village de confisquer à son profit une part importante du travail paysan pour permettre la mise en valeur de son domaine, qui lui assurait une main-d'œuvre abondante et gratuite, qui lui procurait une masse de produits utiles, appelle quelques commentaires.

La comparaison de l'étendue des manses, du nombre de personnes vivant dessus et des redevances imposées fait apparaître des inégalités flagrantes. Tout d'abord, à Morsang comme dans tous les domaines de Saint-Germain-des-Prés aux environs de Paris, le manse a parfois perdu son caractère d'exploitation familiale³⁸ : quatre manses ingénueles sont tenus par deux familles, un autre par une famille et un homme seul, qui peut être le frère du mari, d'après leurs noms. Si l'on calcule l'indice de peuplement du manse, on obtient les chiffres de 1,15 pour les manses ingénueles et de 1 pour les manses serviles. Cet indice est généralement plus élevé sur les autres domaines de la région : 1,32 à Combs-la-Ville, 1,38 à Epinay-sur-Orge, 1,70 à Palaiseau, 1,72 au Coudray, 1,79 à Thiais, 1,84 à Verrières. L'évolution du manse semble donc moins avancée à Morsang que dans les vieux et riches terroirs du plateau de Longboyau. Deux éléments ont pu jouer dans ce cas : la jeunesse du domaine, que nous avons supposée, plus haut, mais aussi la moindre fertilité de ce terroir de méandre, où la terre ne pouvait nourrir qu'une population plus clairsemée. En face de ces manses occupés par deux familles, on peut relever le cas d'un ménage qui tient deux manses et peut ainsi exploiter une vingtaine d'hectares. La femme est de condition libre, ce qui permet de supposer au ménage une certaine aisance et des moyens plus puissants pour mettre en culture une plus grande étendue de terre. Ici, comme à Palaiseau, avec des degrés différents, le manse perd de plus en plus son aspect d'unité familiale d'exploitation.

Ce phénomène est aussi sensible dans l'inégalité des surfaces des manses. Il est encore plus sensible si l'on considère la densité du manse, le quotient de sa surface par le nombre de ses habitants, malgré l'arbitraire qui résulte d'un calcul qui compte enfants et adultes sur le même plan et ne tient aucun compte des différences de fertilité du sol sur un terroir de 600 hectares, alliant les oseraies du bord de la Seine aux

38. Sur le surpeuplement du manse, voir l'article de Ch.-Ed. Perrin, cité plus haut.

gras labours des terrasses et aux lisières de la forêt de Rougeau. En éliminant l'hôtise et le bénéfice, 152 personnes vivent sur 309,08 ha de tenures, soit 2,03 ha par personne, en moyenne. Mais les variations sont importantes. La part individuelle par tenure varie entre 0,28 ha et 10,23 ha. Pour neuf tenures, elle est inférieure à un hectare; pour dix tenures, elle est comprise entre un et deux hectares; pour quinze tenures, elle est de deux à trois hectares; pour cinq tenures, elle va de trois à cinq hectares; enfin, cinq tenures assurent à chacun des membres de la famille exploitante plus de cinq hectares pour vivre. Il est permis de se demander comment vivaient les plus défavorisés de ces tenanciers : Ragambaud et ses trois enfants sur 1,13 ha, Ratberd et sa femme sur un demi-hectare. En revanche, le ménage sans enfants qui exploite un double manse (20,4 ha) devait avoir recours à l'aide de voisins. On voit ainsi, derrière la façade juridique de l'organisation domaniale, se dessiner une société plus différenciée, avec des riches et des pauvres, au sein du monde rural.

Le commentateur du polyptyque aimerait savoir plus précisément comment vivaient ces paysans de l'Île-de-France, contemporains de Charlemagne et de Louis le Pieux. Malheureusement, le texte, si riche et si précis quant à la répartition des terres, aux redevances et aux services, ne laisse presque rien apercevoir des conditions d'existence des tenanciers. La base de la vie agricole était évidemment la culture des céréales. Mais quelles céréales ? Avec quelles façons ? Avec quels instruments ? Avec quels résultats ? Autant de questions à peu près insolubles. On peut semer 600 muids de « grains » sur les 156 hectares de la réserve. En adoptant les équivalences de Guérard, ce serait emblaver à raison de deux hectolitres à l'hectare. Mais si l'on songe qu'un tiers au moins des terres restait en jachère, le taux d'ensemencement monte à trois hectolitres à l'hectare, chiffre élevé, si on le compare à ceux des siècles plus proches du nôtre. En tous cas, ce sont les mêmes chiffres que l'on trouve à Combs-la-Ville ou à Villeneuve-Saint-Georges.

En dehors des céréales, la principale culture était celle de la vigne. La région parisienne, dès cette époque, était le centre d'un vignoble important, favorisé par les communications faciles avec les pays du Nord. On sait que la foire du Lendit fut d'abord une foire aux vins³⁹. En dehors des quatorze hec-

³⁹ Roger Dron, *Histoire de la vigne et du vin en France*, Paris, 1959, p. 214-215.

tares de vignoble de la réserve, on en trouvait une dizaine d'autres, répartis entre les tenanciers. La vigne domaniale, selon le rédacteur, fournissait six-cents muids de vin. Le rendement s'établit à 22 hectolitres à l'hectare, chiffre faible si on le compare aux 45 hl de Villeneuve, aux 52 hl de Combs-la-Ville, ou même aux 38 hl de Thiais, mais chiffre vraisemblable lorsqu'on regarde les résultats, d'ailleurs très variables d'une année à l'autre, que l'on obtenait dans la région aux xvii^e et xviii^e siècles.

La nature des redevances nous permet d'affirmer qu'on récoltait à Morsang de la moutarde, qu'on cueillait, comme à Villeneuve-Saint-Georges, les osiers des bords de Seine, qu'on élevait bovins, ovins, porcs et volailles.

On ne saurait aller au delà sans tomber dans le domaine des hypothèses. Le domaine de Morsang, avec ses caractères originaux, s'inscrit dans un ensemble qui donnait à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés une puissance considérable. A la même époque, d'autres établissements monastiques (Saint-Denis, Saint-Wandrille, Saint-Maur) détenaient également d'immenses biens dont les produits, récoltés sur les réserves ou perçus sur les tenanciers, assuraient la vie des communautés et nourrissaient des échanges. Ainsi, dans ce monde apparemment fermé sur lui-même se préparait le réveil de l'Europe féodale.

*
**

L'intérêt d'une étude détaillée du Polyptyque d'Irminon est de nous faire connaître, avec une précision inconnue jusqu'alors, et qu'on ne retrouvera plus avant de longs siècles, un certain nombre de terroirs de l'Ile-de-France. Comme on l'a vu pour Morsang et pour Palaiseau, nous pouvons déterminer la taille et la structure des exploitations familiales, la répartition des éléments du paysage, la place de la réserve seigneuriale dans le finage, l'équipement du domaine en moulins, pressoirs, la composition de la population active.

Certes, l'analyse économique et démographique à laquelle on peut se livrer reste par bien des points hypothétique. L'imprécision de notre système d'équivalence des mesures agraires carolingiennes rend aléatoire toute traduction, en hectares contemporains, des superficies, en hectolitres d'aujourd'hui, des rendements agricoles. Mais la comparaison des données du document, à l'intérieur d'un domaine, comme entre ceux-ci,

reste instructive. Les rapports entre la surface de la réserve et les quantités de grain semées, entre l'étendue des vignes et le nombre de muids récoltés montrent des variations significatives. Pour les neuf domaines de l'abbaye situés en Hurepoix et à l'entrée de la Brie, le taux d'ensemencement en muids par bonnier varie de 1,66, à Epinay, à 5,05, à Combs-la-Ville, mais pour six d'entre eux, il se situe entre 4,28 et 4,91. Les différences de rendement des vignes sont plus fortes, ce qui n'a rien d'étonnant dans une région déjà septentrionale, où les qualités de sol et l'exposition des ceps jouent au maximum. De 5,45 muids par arpent récoltés à Morsang, on passe à 16,84 muids sur les pentes de Verrières. Epinay-sur-Orge (8,50), Thiais (9,05) et Villeneuve-Saint-Georges (10,98) se tiennent dans une honnête moyenne. On est davantage surpris par le faible chiffre de Palaiseau (6,30) dont les coteaux jouissent d'une bonne exposition et par le rendement assez exceptionnel de Combs-la-Ville (12,76).

Le caractère notoirement incomplet des dénombrements de population empêche toute analyse démographique véritable, malgré les espoirs qu'on avait pu nourrir, et que l'étude de Ferdinand Lot citée plus haut illustre. Mais la documentation carolingienne est si rare qu'on ne saurait se priver de l'examen du Polyptyque, si imparfait soit-il pour nos curiosités. Si on admet que les omissions (jeunes enfants et peut-être vieillards) représentent, dans les différents domaines, une part assez semblable de la population totale, la comparaison des chiffres devient possible. Alors s'opposent les terroirs très peuplés de Palaiseau, de Verrières et de Thiais, les terroirs moyennement peuplés de Morsang et du Coudray, les zones de peuplement clairsemé de l'Yveline. La plus ou moins grande fertilité des sols, les différences d'ancienneté dans l'occupation humaine, l'extension relative de la vigne qui permet de mieux vivre sur moins de terre peuvent expliquer ces variations importantes.

Mais, comme on l'a dit plus haut, c'est sur le plan de l'histoire sociale que le commentaire du Polyptyque est le plus fécond. Le maintien des vieilles distinctions juridiques entre les coloni, les servi et les lides s'oppose vigoureusement aux inégalités réelles de fortune qui résultent de la plus ou moins grande quantité de terres dont dispose chaque famille. Sous la pression probable d'un accroissement de population, par le jeu des successions et peut-être d'aliénations partielles, le manse a cessé, dans toute la région parisienne, d'être la tenure familiale typique. Mais ce « surpeuplement » varie considéra-

blement d'un domaine à l'autre. A Palaiseau s'oppose Morsang. Au vieux fisc royal des Mérovingiens, défriché et occupé depuis longtemps, s'oppose le terroir relativement neuf des terrasses de la Seine. Là encore, il n'est pas inutile de noter que c'est à Thiais, à Verrières et à Palaiseau, terroirs de coteaux et de vignobles, que l'éclatement du manse est le plus avancé. La comparaison avec des époques plus proches et mieux connues permet de voir dans cette extension des vignes une des clés du problème.

C'est cette déformation progressive du manse qui a conditionné l'évolution ultérieure des institutions du monde rural. Complicquant la perception des redevances, fixées par tenures, exagérant les inégalités économiques et sociales, elle amena peu à peu une profonde transformation des méthodes d'exploitation des grands domaines. Les étapes nous en échappent, mais les résultats apparaissent en pleine lumière au XII^e siècle : amenuisement des réserves, allègement des charges pesant sur les tenanciers, mise en rapport des charges et des surfaces. De même, les distinctions juridiques formelles du IX^e siècle s'effacèrent peu à peu devant les réalités : unité de condition des tenures, serviles ou ingénueles, unité de soumission des hommes devant le maître du sol.

On n'en était pas encore là à l'époque où l'abbé Irminon faisait rédiger le Polyptyque. Si les réalités annoncent ces divorces et ces transformations, les propriétaires des domaines semblent garder confiance dans les vieux cadres institutionnels. Il semble même qu'à Palaiseau, on ait procédé à une nouvelle distribution de manses peu de temps avant la rédaction du texte. Malgré la faible rentabilité du système des corvées, le mode d'exploitation de la réserve reste immuable. C'est qu'à la vérité, cette mise en valeur des immenses domaines possédés par les religieux de Saint-Germain-des-Prés, malgré ses défauts, remplissait parfaitement son but : permettre l'entretien du petit groupe social privilégié qui détenait le sol. Cent vingt moines vivaient à l'abbaye en ce début du IX^e siècle. Les immenses quantités de grains, de vin, de foin récoltées sur les réserves ou fournies par les tenanciers sous forme de redevances suffisaient largement à assurer aux religieux, à leurs esclaves domestiques, à leurs dépendants nourris sur la mense communautaire, une vie sans souci. Dans le monde rude sur lequel régnaient les descendants de Charlemagne, c'était là un privilège dont on se contentait.

Bernard CHANTEBOUT et Jean JACQUART.

Un curieux procès au XVI^e siècle entre deux seigneurs de Dannemois à propos de la danse de Saint Mammès

Dans les archives du château de Courances¹, dont l'inventaire se poursuit actuellement², se trouve un parchemin à écriture cursive gothique, que nous avons pensé particulièrement digne d'intérêt pour l'histoire locale et pour la connaissance de certains usages de l'époque. Aussi le décrivons-nous ci-dessous et en publions-nous le texte.

I. — LE DOCUMENT.

Description :

La pièce d'archives qui nous occupe est constituée de deux morceaux de parchemin, liés ensemble. Le plus grand (55 × 58 cm) porte un texte à l'encre noire, parfaitement lisible, de 34 lignes; le plus petit (14 × 63 cm), 5 lignes, également bien lisibles. Sur le dos quelques mots, un peu effacés.

Il ne reste qu'un morceau minime du sceau de cire jaune.

Le texte même de la pièce est assez difficile à comprendre : le manque de ponctuation, d'abord, et l'exposé assez touffu de la cause, ensuite, exigent d'en cerner le sens, en allant du plus facile au plus abscons. Les brèves notations hors-texte permettent de nous faire une première idée du contenu de la pièce. C'est pourquoi nous voulons commencer par elles.

1. Arr⁶ de Corbeil, canton de Milly-la-Forêt.

2. Nous annonçons ici la préparation : 1° d'un *Inventaire des archives du château de Courances* ; 2° d'un *Inventaire des sources concernant l'histoire de Courances*.

Objet :

Au dos de la grande feuille, on lit : *arrest pour la dance* (puis, ajoutée d'une autre main) : *de la feste de S. Mames/1559* et *Arrest pour la dance de Dannemoys/(Signature)*.

Au dos de la petite feuille : texte illisible et signature.

Ces quelques indications sont précisées dans le texte même.

Date :

A la fin du grand texte, on lit : *le dixième jour de février l'an de grâce mil cinq cens cinquante neuf*.

Même date à la fin du petit texte.

A cette époque, l'année civile ne commençait qu'à Pâques. Cette date correspond donc au 10 février 1560 du style actuel.

A cette date, était roi de France François II, monté sur le trône le 10 juillet 1559. D'ailleurs l'acte commence par les mots : *François, par le grâce de Dieu, Roy de France...* et se termine par : *l'an de grâce 1559, de notre règne le premier*.

Lieu du litige :

L'actuel Dannemois, canton de Milly-la-Forêt, arrondissement de Corbeil. On le trouve écrit de plusieurs façons : dans l'acte, *Dampnemois*; d'après une inscription du XVII^e siècle³, *Dapnemois*; sur le dos de notre acte, *Dannemoys*.

II. — TEXTE.

Dans la marge :

non fait

- 1 François, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces p[rése]ntes l[ett]res verront, salut. Savoir faisons que, comme de certaine sentence donnée par n[ot]re bailly de Meleun ou de son lieutenant au prouffit de Loys
- 5 de Melun, seigneur de Dampnemois en partie, demandeur et complaignant en cas de saisine et de nouvelleté contre Jehan de Chaillou, aussi s[eigneu]r en partie du d[ict] Dampnemois, et desfendeur et opposant à la d[ict]e complaincte, par laquelle n[ot]re d[ict] bailly ou son lieute-

3. Pierre tombale de Pierre Clausse dans l'église de Courances à 2 km de Dannemois.

10 n[ant] auroit dict que à bonne et juste cause le dict de
Melun s'estoit dolé et complainct, pour raison de trouble et
empeschem[ent] que le d[ict] de Chaillou et ceulx pour
lesquelz il avoit pris la cause luy auroient faict en la pos-
15 session et joissance des droictz à luy ap[ar]tenans, à cause
de sa d[icte] seigneurie de Dampnemois, à plain déclairez
ou dict procès, et auroit maintenu et gardé le dict de Melun
en possession et saisine que le jour que l'on feroit au dict
lieu Dampnemois la dance de la feste de Saint Mamer,
20 patron de l'église du d[ict] lieu, le d[ict] de Chaillou, ses
gens, officiers et varletz de la d[icte] feste, et les densans
en icelle qui auroient commancé et levé la dicte dance soubz
le nom du dict de Chaillou, seroient tenuz en dansant
environner deux posteaulx ou carquans, assis au d[ict]
lieu de Dampnemois devant la dicte église, l'un estant sur
25 la terre du d[ict] de Chaillou, l'autre estant sur la terre du
dict de Melun en possession et saisine, après que le dict de
Chaillou, ses gens ou officiers auroient dancé ung tour ou
deux, d'environner les d[icts] posteaulx, et après que le
d[ict] de Chaillou ou ses gens ou officiers auroient faict le
30 cry ou défenses en tel cas requises et acoustumées, les
d[icts] seroient tenuz permettre que le dict de Melun, ses
gens et officiers, fassent pareil cry et défen[ses] sur la
d[icte] terre et seigneurie de Dampnemois, faisant par le
d[ict] de Chaillou, ses officiers ou autres estans en la
35 d[icte] dance par luy connus, cesser et arrester tant les
danseurs que ménestriers, jusques à ce que le cry du dict
de Melun d'avancer (?) fust faict et parfaict, et pendant le
d[ict] cry, faire faire sillance en possession et saisine,
qu'il n'auroit esté loisible au d[ict] de Chaillou ou au[tre]s
40 pour lesquelz il auroit pris la cause, d'avoir empesché le
d[ict] cry et sillance le vingtung[niè]me jour d'aoust
mil cinq cens cinquante deux que la feste du d[ict] saint
Mamer fust f[ai]cte au d[ict] Dampnemois et que les
danseurs le d[ict] jour n'e[n]vironnassent les d[icts] deux
45 posteaulx, ensi auroit condanné le d[ict] de Chaillou es
despens. Ensi esté de la p[ar]t du d[ict] de Chaillou appelé
à n[ot]re court de parlement, en laquelle les parties oyes
et le procès par escript conserv[é] et receu, pour juger si
bien ou mal auroit esté appellé, jointz les griefs hors le
50 procès et production no[uvel]le du dict appellant qu'il
pourroit bailler dedans le temps de l'ordonn[ance], des-
quelz griefz le d[ict] intimé pourroit respondre encontre

la d[icte] production no[vel]le, bailler contreditz aux
despens du dict app[el]lant, et veu icelluy p[ro]cès avec
55 les griefs et respons[ses] à iceulx, forclusion de produire
de nouvel par le d[ict] app[el]lant, et le tout diligemment
examiné, nostre dicte court, par son jugement et arrest,
dict qu'il a esté mal et sans grief appellé par le dict appel-
lant et l'amendera, et si l'a condamné et [condamne] és
60 despens de la cause d'appel, la taxa[ti]on d'iceulx par
devers elle réservée. En tesmoing de ce nous avons fait
mettre no[tr]e scel à ces p[ré]sentes. Donné à Paris, en
n[ot]re parlement le dix[iè]me jo[ur] de février l'an de
grace mil cinq cens cinquante neuf et de n[ot]re règne le
65 premier.

Par jugement de la court.
(Signature)

François, par la grace de Dieu, Roy de France, au
bailly de Meleun, ses lieuten[ants] g[éné]n[ér]aux et p[ar]-
ticuliers en ch[asc]un de ses sièges et premier des huissiers
de n[ot]re court de p[ar]lement ou sergens sur ce requis,
70 salut. A la supplication de Loys de Melu[n], seigneur de
Dampnemois en partie, nous te mand[on]s et commectons
p[ar] ces p[ré]sentes que, veu certain jugement et arrest
de n[ot]re d[icte] court, donné le j[ou]r dacte des
p[ré]sentes, entre le d[ict] suppl[iant] d'une p[ar]t, et
75 Jehan de Chaillou, aussi s[eigneu]r en partie du d[ict]
Dampnemois d'au[tre], icelluy mectz à deue et entière
ex[ecuti]on, selon sa forme et teneur en ce qu'il requiert
ex[ecuti]on, mandons et command[on]s à tous noz justi-
ciers et subjectz q[ue] à toy en ce faisant soit obéy. Donné
80 à Paris, en n[ot]re p[ar]lement, le dix[iè]me j[ou]r de
février, l'an de grace mil cinq cens cinquante neuf et de
n[ot]re règne le premier.

Par la Chambre
(Signature)

III. — INTERPRETATION.

Notre texte étant assez confus, il a besoin d'être quelque
peu interprété.

Analyse

Il s'agit d'un jugement d'appel, rendu par le Parlement
de Paris (l. 62 et 80) : le bailli de Melun avait rendu une sen-
tence en faveur de Louis de Melun contre Jehan de Chaillou,

à propos d'une danse faite devant l'église de Dannemois. Jehan de Chaillou a fait appel au Parlement de Paris qui entérine, par un nouveau jugement, celui du bailli de Melun.

Les adversaires

D'après notre texte, il apparaît que l'ancien Dannemois était partagé entre deux seigneurs : *Loys de Melun, seigneur de Dampnemois en partie et Jehan de Chaillou aussi seigneur en partie dudit Dampnemois*⁴.

Louis de Melun, baron de La Louptière⁵, seigneur du Buignon⁶, est né vers 1503 d'Antoine de Melun et de Gauchères de Coutes. Il épousa, par contrat du 30 juin 1537, Isabelle de Beaumont. Le 22 mai 1543, il rendit hommage au roi tant

4. La seigneurie de Dannemois qui appartenait aux 12^e, 13^e et 14^e siècles à une famille de Dannemois dont on connaît plusieurs membres : Thierry, Aubert, Gui, Baudouin, Guillaume, Geoffroy et Robert (voir H. STEIN, *Recherches sur quelques officiers royaux des 13^e et 14^e siècles originaires du Gâtinais*, dans *Annales du Gâtinais*, XX, XXI, XXII et XXXIV, dont un extrait a été publié par Picard en 1919, in-8°, 210 p.) fut, à la mort de ce dernier, vers 1350, partagé probablement entre ses deux tantes ou leurs ayants-droit. La part de Marie de Dannemois, épouse de Simon I^{er} de Melun, passa à leurs fils Gilles et Jean II, puis à leur petit-fils Jean III. Au milieu du xv^e siècle, elle est parvenue, on ne sait comment, aux mains de Jean de Launay; sa fille Antoinette, épouse de Jean de Coutes, en hérite puis sa petite-fille Gauchères de Coutes; celle-ci, par son mariage avec Antoine de Melun vers 1500, ramène cette seigneurie dans la famille de Melun. Leurs trois fils Louis, Georges et Loup en jouissent simultanément; leur petit-fils Michel l'échange avec Pierre Classe en 1579 (*Arch. S.-et-M.*, 21 F 3).

La deuxième part revint à Jeanne de Dannemois, épouse de Jean Duplessis. Leur fils Robert leur succéda mais ne laissa qu'une fille Jeanne, épouse de Jean de Mauvoisin. La seigneurie tomba peu après aux mains de Guillaume des Barres dont la fille Gillette épousa Jean Paillier. (Cette Gillette citée parmi les seigneurs de Dannemois dans la monographie rédigée par l'instituteur en 1899, malheureusement sans références, n'est pas mentionnée par QUESVERS et STEIN dans leur *Essai de généalogie de la famille des Barres*, extrait du tome III des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*. Fontainebleau, Bourges, 1901, in-4°, 52 p., 4 tableaux). Leur fils André posséda la seigneurie au début du 16^e siècle; sa femme Michelle de Silly remariée à François de Cochefflet la conserva jusqu'au milieu du 16^e siècle. Après eux, ce fut Jean de Chaillou puis sa fille Catherine. Cette dernière dut s'en dessaisir en 1601 au profit de la famille Clause qui réunit ainsi la seigneurie de Dannemois divisée depuis 250 ans.

5. Commune de Trainel, canton et arr^t de Nogent-sur-Seine (Aube).

6. Le Bignon - Mirabeau, canton de Ferrières-en-Gâtinais, arr^t de Montargis (Loiret).

pour lui que pour ses frères Georges et Loup à cause de la seigneurie de Dannemois ⁷. Les trois frères comparurent comme co-seigneurs de Dannemois au procès-verbal de l'adoption de la Coutume de Melun en 1560 ⁸. Georges était déjà mort en 1563; Louis mourut le 12 mai 1568 et Loup peu après. La seigneurie passa au fils de ce dernier : Michel.

Jehan de Chaillou qui avait épousé Marie du Refuge nous est mal connu. En 1557, il traite avec un laboureur vigneron pour le règlement d'une dette. Petit seigneur besogneux, il s'endetta pendant la période des Guerres de religion. En 1601, sa fille Catherine, épouse en premières noces de Zorobabel Lucas et en secondes noces de Pierre de Selves, devait au chapitre de Notre-Dame de Melun douze années d'arrérages d'une rente de 83 écus 20 sols. Une procédure de décret fut entreprise; une vingtaine d'autres créanciers se firent connaître. Finalement, le 17 décembre 1601, la seigneurie, les biens et les droits furent adjugés à Pierre Clausse ⁹. Ils consistaient en :

— un manoir (4 arpents), un clos de vigne, 94 arpents de labours à Dannemois, quelques vignes, quelques prés, 80 arpents de bois taillis, une garenne de 20 arpents, des droits sur la rivière, deux moulins dont l'un en ruines;

— 60 livres de cens, 40 poules et 3 chapons, toute la haute justice (à trois piliers), moyenne et basse en la ville de Dannemois ¹⁰, le droit de rouage, de « varrat et thorel bannier », de mesurage et quelques rentes.

La mouvance comprenait 18 fiefs.

La danse de la fête de Saint-Mammès : description et interprétation

Il est donc question d'une danse faite à Dannemois devant l'église, le jour de la fête patronale. Le patron de Dannemois est, d'après le texte, saint Mamer (l. 18 et 42), mais d'après la suscription hors-texte, c'est saint Mamès. Or, les deux saints existent.

7. *Généalogie de la maison de Melun* par le chevalier de COURCELLES. Paris, 1825, in-4°, 68 p. (*Histoire des pairs de France*, t. V).

8. BOURDOT DE RICHEBOURG, *Nouveau coutumier général*, t. III, p. 460.

9. *Arch. S.-et-M.*, 21 F 1.

10. Les limites de cette moitié de la seigneurie de Dannemois sont fixées avec grande précision dans *Arch. S.-et-M.*, 21 F 1.

Mamertus, évêque de Vienne, mourut en 475. Sa fête tombe le 11 mai. Notons en passant que c'est saint Mamert qui introduisit en Gaule la procession des Rogations.

Mammas ou Mammes ou Mammet est un martyr de Césarée en Cappadoce, mort en 273 ou 274. Rien dans sa vie n'a de rapport avec une danse quelconque; son culte se répandit dans toute la chrétienté. Il est patron de la cathédrale de Langres, et patron reconnu de l'actuelle église de Dannemois¹¹. Sa fête se célèbre le 17 août. Le 21 août, dont il est question dans notre acte (l. 41), est précisément en 1552 le dimanche suivant.

Si jusqu'au xvr^e siècle on a dansé dans l'église de Sens¹², dans le diocèse duquel se trouvait justement Dannemois, c'était à l'occasion de la fête de Pâques¹³. En d'autres églises, on pratiquait certaines danses, à Noël ou à Pâques, ou encore en mai. Néanmoins, on note qu'en 1215 « corea facta est » au début de juillet, durant l'octave du saint patron de l'abbaye Saint-Martial de Limoges. Ailleurs, on a fêté « per coream » Saint Denis et Saint Etienne¹⁴.

D'après notre acte, « au dict lieu de Dampnemois la dance de la feste de Sainct Mamer, patron de l'église du dict lieu » se faisait non dans l'église même, mais « devant la dicte église »¹⁵. La danse s'effectuait autour de « deux ponsteaulx

11. Quesvers et Stein dans le *Pouillé dans l'ancien diocèse de Sens* (Paris, Picard, 1894, in-4°, 408 p.) donnent pour patron de Dannemois saint Maurice, de même que l'*Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens* pour l'année 1777 (Sens, Tarbé, in-24) p. 103-104. C'est une erreur probablement due à une mauvaise lecture. Aucune église des doyennés d'Etampes et du Gâtinais n'est titrée de Saint Mammès. Dannemois est la seule paroisse du doyenné de Melun qui le soit, mais trois paroisses peu éloignées, du doyenné de Milly, rendent un culte à ce saint : Egreville, Montarlot et Saint-Mammès (Seine-et-Marne).

12. VILLETARD (H.), *La danse ecclésiastique à la métropole de Sens*, dans *Bull. de la Soc. Arch. de Sens*, t. 26, 1911, p. 105 sq.

13. En Orient, saint Mammès est célébré le premier dimanche après Pâques.

14. *Chroniques de Saint Martial*, publ. par H. DUPLÈS-AGIER, (Société de l'Histoire de France), Paris, 1874, p. 93.

15. Il est d'ailleurs vraisemblable que, la plupart du temps, ces espèces de rondeaux que l'on dansait se pratiquaient non dans les églises mêmes, mais dans les cloîtres attenant. Cf. Y. ROKSETH, *Danses cléricales du XIII^e siècle*, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 106, Mélanges 1945, Etudes historiques, Paris, 1947, p. 96, note 3.

ou carquans », « l'un estant sur la terre du dict de Chaillou, l'autre estant sur la terre du dict de Melun » (l. 23-25). Les danseurs étaient « tenuz en dansant environner les dicts posteaulx » (l. 22 et 28). Il s'agit donc ici d'une ronde autour de deux poteaux, et c'est par elle que la danse commence : « après que le dict de Chaillou, ses gens ou officiers auroient dancé ung tour ou deux... » (l. 27). Puis, « cry ou défenses en tel cas requises et acoustumées » (l. 30). A son tour, Louis de Melun avec ses gens faisaient « pareil cry et défenses » (l. 32), cependant que le premier seigneur devait arrêter ses danseurs et imposer silence à ses ménestriers jusqu'à ce que le cri « du dict de Melun d'avancer fust faict et parfaict » (l. 26, 37).

On a quelque mal à comprendre cette danse. Nous avons essayé d'en trouver quelques parallèles en consultant les historiens de la danse; mais les auteurs sont très peu explicites sur la manière dont on dansait au xvi^e siècle. Nous avons donc ici un document d'autant plus intéressant qu'il nous fournit des éléments de description d'une danse ancienne, et d'autant plus énigmatique qu'il s'agit d'une dispute à propos d'une danse donnée. Il va sans dire que nous serions reconnaissants aux spécialistes s'ils voulaient bien nous donner les précisions dont ils auraient connaissance.

C'est une forme naturelle, et fort ancienne de la danse, d'entourer d'un mouvement circulaire un objet central¹⁶.

La danse décrite dans notre pièce d'archives, nous l'avons dit, était également une sorte de ronde, ou plutôt sans doute un ovale autour de deux poteaux « assis au dict lieu de Dampnemois devant la dicte église, l'un estant sur la terre du dict de Chaillou, l'autre estant sur la terre du dict de Melun » (l. 23-26).

La danse était donc concrétisée autour de deux poteaux, « ou carquans », ajoute notre texte (l. 23). Le carcan est le collier de fer qui maintenait un condamné au poteau d'exécu-

16. D'après VAN GENNEP, la ronde était primitivement un rite de circumambulation, un « cercle magique ». Sur les piliers des deux premières travées de l'église d'Arcueil (canton de Villejuif détaché de l'arr^t de Sceaux pour faire partie du nouveau département du Val-de-Marne) ont été représentées des scènes villageoises du xvi^e siècle. C'est une farandole que garçons et filles exécutent sur la place du village (cf. Y. BEZARD, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560*. Paris, Firmin-Didot, 1929, p. 257, 274, 275). Voir aussi l'ouvrage récent de Maurice A. L. LOUIS, *Le folklore et la danse*, Paris, Maisonneuve et Jarose, 1963, in-4°, 408 p.

tion; de là, il désigne le poteau lui-même, sorte de pilori rudimentaire. L'origine de notre danse trouve ainsi, peut-être, une origine lointaine dans la ronde sauvage autour d'un condamné à mort.

Il se peut également que notre danse soit un vestige évolué d'un simulacre guerrier¹⁷ : on représentait l'assaut et la défense d'une place forte; alternativement, chaque groupe mimait l'assaut bruyant ou l'affût silencieux des combattants. Il en serait resté ce cri ou défenses, dont parle notre texte à plusieurs reprises¹⁸.

Curt Sachs, dans son *Histoire de la Danse* (trad. franç.), dit : « Une danse moresque de très grand style a survécu jusqu'au xix^e siècle en Corse; c'est une pantomime de bataille dansée par cent soixante personnes groupées en deux camps qui marchent l'un contre l'autre, trois à quatre heures durant, au son d'un seul violon » (p. 155). Il poursuit : « Cependant en Europe, le nom de moresque s'applique, par delà le motif spécial de la lutte religieuse, à une série de danses en chœur sur deux fronts. Des *rondes* de ce genre, etc... ». « La danse moresque est, de toutes les danses du xv^e siècle, celle que nous trouvons le plus souvent nommée », écrit encore Sachs (p. 154); elle aurait donné son nom du moins, sinon ses motifs, à la *Morris Dance* de l'Angleterre, où, à la Pentecôte, celle-ci s'exécutait dans les cloîtres attendant aux églises. Il semble que nous ne soyons pas tellement loin de notre danse devant l'église de Dannemois ! Ainsi donc, il y aurait influence maure, qui, naturellement, n'est devenue opérante qu'une fois le danger politico-religieux surmonté.

Le litige; essai d'interprétation.

Jehan de Chaillou et ses gens étaient « tenuz permettre que le dict de Melun, ses gens et officiers fassent pareil cry et défenses sur la dicte terre et seigneurie de Dampnemois, faisant... cesser et arrester tant les danseurs que menestriers, jusques à ce que le cry du dict de Melun d'avancer fust faict et parfaict » (l. 31-37).

Le 21 août 1552, Jehan de Chaillou a « empesché le dict cry et sillence » (l. 40-41); par là, il a attenté aux droits appar-

17. Ou d'un tournoi, jeu guerrier par excellence.

18. MENESTRIER (père Cl.-F.), *Traité des Tournois, Joustes, Carousels et autres Spectacles Publics*, Lyon, 1669.

tenant à « Loys de Melun, à cause de sa seigneurie de Dampne-mois » (l. 14-15); par cette « nouvelleté » (l. 6) — trouble apporté par quelqu'un par une entreprise nouvelle — Jehan de Chaillou portait atteinte à la possession et jouissance de certains droits seigneuriaux de Louis de Melun (l. 14). En conséquence, Louis de Melun lui intenta un procès (l. 4-5) « devant le baillie de Meleun » (l. 4). Car reconnaître le fait acquis eut signifié accepter une atteinte à ses droits seigneuriaux sur la terre de Dannemois.

Jehan de Chaillou perdit le procès; il fut condamné « ès despens » (l. 45-46), mais il alla en appel (l. 46) dans les délais prescrits¹⁹. Malheureusement pour lui (« appellant »), la Cour de Parlement, « par son jugement d'arrêt, dict qu'il a esté mal et sans grief appellé par le dict appellant et si l'a condamné... ès despens de la cause d'appel » (l. 59-60). Ce jugement est signifié le 10 février 1560 (l. 63-64), sept ans et demi après le litige même²⁰, par cet acte donné à Paris; l'acte est écrit sur parchemin; il portait le sceau royal.

Le petit parchemin ordonne au bailli de Melun l'exécution du jugement de la cour. A remarquer dans la marge du grand parchemin la mention : « non fait ».

Il est très curieux de constater que la danse de Saint-Mammès est devenue, à Dannemois, le réceptacle de droits féodaux. Il est bien spécifié, en effet, que Louis de Melun a porté plainte « pour raison de trouble et empêchement » à lui « fait en la possession et jouissance des droits à lui appartenant à cause de sa seigneurie de Dannemois » et le bailli de Melun l'a maintenu « en possession et saisine » de répondre au cri des gens de Chaillou, faire faire ainsi le silence puis faire reprendre musique et danse.

Il est bien difficile de comprendre à quoi correspondait ce cérémonial²¹. On pourrait croire a priori que Louis de Melun concrétisait ainsi un droit de suzeraineté sur Jehan de Chail-

19. « dedans le lemps de l'ordonnance » (l. 51). Une ordonnance royale fixait les délais d'appel.

20. C'est un délai très raisonnable pour l'époque.

21. Les pièces du procès auraient pu nous éclairer. Malheureusement, les archives du bailliage de Melun de cette époque n'ont pas été conservées. Quant aux registres des plaidoiries du Parlement de Paris qui n'ont pas encore fait l'objet d'analyses et de fiches, ils représentent un fonds trop volumineux pour qu'on puisse y faire une recherche aussi limitée.

lou. Ce n'est pas le cas, puisque l'aveu rendu au roi par François de Cocheilet en 1538 et l'acte d'adjudication de cette seigneurie à Pierre Clause en 1601 précisent tous deux que cette moitié de la terre de Dannemois est tenue en fief directement du roi (*Arch. S.-et-M.*, 21 F 1). Ces deux documents nous apprennent aussi que le seigneur de cette portion avait la haute justice (à trois piliers), la moyenne et la basse sur sa terre et l'on sait par ailleurs (*Arch. S.-et-M.*, 21 F 3) qu'Antoine de Melun en 1501 avait lui aussi droit de haute, moyenne et basse justice sur sa terre. Ils étaient donc sur un pied d'égalité.

Les actes de 1538 et de 1601 nous fournissent les limites de la seigneurie tenue en 1552 par Jehan de Chaillou; elle est comprise entre les chemins qui vont du carrefour de Dannemois au Pont-Janvier, de ce pont à Montmoyen, jusqu'aux terres de Videlles, et de Videlles au carrefour en « passant par devant l'église ». Ceci explique parfaitement que les deux poteaux placés devant l'église puissent se trouver chacun dans une des deux seigneuries.

On pourrait alors admettre que le cérémonial de cette danse symbolise le partage du village entre deux seigneurs : l'un donne le départ de la danse et fait faire le cri; l'autre répond au cri. Le premier fait alors arrêter la danse et le second la fait reprendre. Ainsi, chaque seigneur à son tour exerce une autorité équivalente à celle de l'autre. Le seigneur qui n'a pas respecté le rite a donc méconnu les droits de l'autre.

Madame Gilberte Cournand, spécialiste avertie de l'histoire de la danse, nous a suggéré que cette dans a pu être aussi un lien pour unir en un tout pacifique une terre divisée entre deux seigneurs.

Monsieur Cl. Sibertin-Blanc, conservateur à la bibliothèque universitaire d'Aix-en-Provence, nous a aidé de ses précieuses remarques.

A.-R. VERBRUGGE et B. SIBERTIN-BLANC.

Les prêts d'argent d'une société de financiers siennois au début du XIV^e siècle dans le sud de l'Île-de-France

L'essor du grand commerce au XII^e siècle, puis celui de l'industrie, ont creusé un fossé assez profond entre les paysans et les marchands d'une part, et les banquiers des villes d'autre part. Mais, à la fin du Moyen Âge, les bourgeois se tournent vers les campagnes et achètent terres et châteaux. Les liens entre bourgeoisie et paysannerie se renforcent.

L'emprise de la ville sur la campagne est très sensible. Les marchands fréquentent foires et marchés. Installé dans le village même, le négociant travaille soit pour quelque homme d'affaires de la grande ville, soit pour son propre compte : il tient en main le commerce des blés, des vins, des laines. Le modeste village, le carrefour de routes fréquentées sont devenus des lieux d'échanges très actifs.

La présence des marchands dans les villages est liée étroitement au problème du crédit. Dans l'économie rurale, les rentes constituées sur le sol, les ventes à terme et les prêts à court terme gagés sur les terres jouent un rôle important : c'est toute l'histoire, mal connue jusqu'ici, de l'influence des financiers et usuriers des villes sur les campagnes. Si l'on ignore le rôle des Juifs, par contre, on connaît bien maintenant le rôle joué par les financiers italiens.

Dès le XII^e siècle, des marchands italiens ont franchi les Alpes. Aux XIII^e et XIV^e siècles, rois et grands princes ont recours aux marchands italiens qui, en échange de faveurs recherchées, deviennent leurs prêteurs attitrés. Villes, abbayes, évêques, seigneurs et simples bourgeois s'adressent également à eux lorsqu'ils connaissent des difficultés financières.

Les grandes compagnies italiennes se livrent simultanément à des opérations commerciales, traitées dans les foires

ou les grands centres, et à des opérations purement financières. Des groupements plus modestes ouvrent des tables de prêt dans les petits centres. Les groupements sont désignés par le nom de famille de leur chef. Certaines de ces sociétés importantes ont été étudiées en détail. Voici quelques années, le hasard a livré au jour deux registres de la petite société des Gallerani. L'activité de cette société est très réduite, mais ces deux registres, conservés aux archives de l'Etat de Gand, donnent les comptes des Gallerani de 1305 à 1308 et fournissent des précisions sur l'importance et le type des opérations effectuées, précisions que l'on ne possède pas le plus souvent pour les autres sociétés de marchands.

L'organisation de ces Siennois est la même que celle des plus puissantes sociétés, et la publication de ces registres par Georges Bigwood et Armand Grunzweig¹ revêt un intérêt considérable et a une portée générale qui dépasse de beaucoup le cadre de l'histoire économique et sociale de notre région.

La famille des Gallerani, sans être une des plus célèbres de Sienne, est cependant très représentative tant par le nombre de saints qu'elle a donnés à l'Eglise que par son humeur belliqueuse, son activité politique et ses affaires commerciales.

Hors de leur pays, les Gallerani exercent leur activité commerciale par l'intermédiaire de sociétés. Ainsi, avant 1260, il existe, en France, une de ces sociétés qui prête de l'argent aux grands princes. En 1296, douze membres de la famille des Gallerani s'associent, à Paris, devant un notaire florentin, et fondent la *Societas Galleranorum* qui a pour but de faire toutes opérations de commerce, d'achat, de vente et de change de monnaies et de tous objets mobiliers. La société, dont le nombre d'associés variera avec les années, possède un sceau.

Nous connaissons quelques-uns des associés. On note leur passage à Paris grâce à leur signature au bas des actes. Nous en citerons deux :

Iacomino (Iacobus, Iacominus) di Stricca del fù Iacomo Stradigotti est associé dès janvier 1303 et représentant attitré de la société : il réside à Paris de manière presque permanente jusqu'en 1307, comme l'attestent les actes qu'il signe.

Iacomo (Iacobinus) di Iacomo Ubertini est établi à Paris depuis 1292 et est le représentant de la société en 1306-1307 :

1. BIGWOOD (Georges) et GRUNZWEIG (Armand), *Les Livres de compte des Gallerani*, Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire, Bruxelles, 2 vol., in-16, reliés, tome I : 1961, 271 p.; tome II : 1962, 354 p.

il est présent à la signature des actes quand il s'agit de recevoir des fonds ou d'en donner.

D'autres Gallerani viennent souvent à Paris. Il faut souligner que les fameuses foires de Champagne sont leur champ d'activité essentiel. Ainsi, sur la route de Sienne, les Gallerani de Londres s'arrêtent à Paris, Lagny, Provins ou Troyes pour y conclure des affaires.

Les livres publiés permettent de se faire une idée précise de la clientèle des Gallerani. Les opérations effectuées sont soit commerciales (ventes de drap, bijoux, plomb, pierres précieuses, chevaux...), soit financières (opérations classiques de prêt, de dépôt ou de change).

Les Lombards sont passés maîtres dans les petits trafics d'argent. Ils se sont imposés dans les grandes villes, mais leur influence sur les campagnes n'en est pas moins aussi forte. Les prêts sur gages se multiplient, provoquant peu à peu l'endettement des paysans, incapables de rembourser; ainsi s'accélère, à la fin du Moyen Age, le transfert des biens fonciers entre les mains des usuriers lombards.

Le livre des comptes de la maison de Paris des Gallerani commence par une liste des *ma'debitori*, de ceux dont on désespère de revoir le dû : il reprend donc, un à un, à la date du 1^{er} avril 1306, les comptes restés ouverts sur le livre précédent, le *libro vecchio* ou *libro vecchio de'paesanti*. On ouvre ainsi un compte des débiteurs, on note le nom, le montant de la dette, la date de la dette, le folio du livre précédent; à côté, un espace blanc, pour y inscrire par la suite les remboursements éventuels. Le livre de Paris, malheureusement incomplet de quelques folios, porte le nom de *libro de'villani*.

Villani et *paesanti* précisent clairement la clientèle de la filiale parisienne des Gallerani. Cependant les clients ne sont pas tous des paysans, nous avons relevé aussi quelques noms de bourgeois de Paris, de fonctionnaires subalternes comme Thomas Cholet, sergent de Montlhéry, de membres du clergé, de nobles, comme Jean de Soisy, écuyer des Essarts-le-Roi, et même un Lombard de Longjumeau, Giacomino Beltrammo.

Les sommes prêtées sont peu élevées. Les actes ne stipulent rien quant aux intérêts. Les remboursements sont prévus à brève échéance : un an, dix mois ou même... quinze jours. Les crédits sont accordés sur la base de lettres obligatoires et il y a beaucoup de cas de prêts sur parole (*sanza lettera* ou *su la fede*).

Nous avons relevé sur le livre de comptes le nom de tous les habitants du sud du département de Seine-et-Oise et nous avons dressé un tableau indiquant les noms des communes où sont domiciliés les débiteurs, les noms de ceux-ci et le montant du prêt qui leur a été consenti (les noms des hameaux renvoient aux noms des chefs-lieux des communes). Il faut noter que tous les actes sont rédigés en italien et tous les noms italianisés, aussi est-il quelquefois difficile de rétablir la forme française tant pour les noms de lieux que pour les noms de personnes. Nous avons utilisé au mieux et complété les index et tables dressés par les historiens qui ont publié ce livre de comptes, mais des erreurs d'interprétation peuvent s'être glissées dans notre tableau et il peut exister d'autres interprétations possibles de certains noms. Enfin, dans les cas équivoques, nous avons porté entre parenthèses le nom de lieu en italien, tel qu'on le lit sur le registre, et nous n'avons pas hésité à faire usage de points d'interrogation.

Dans la colonne donnant les noms des emprunteurs, nous avons fait mention, le cas échéant, des co-emprunteurs qu'on peut retrouver facilement sur le tableau lorsqu'ils habitent des localités du sud de Seine-et-Oise.

L'observation de ce tableau nous donne des renseignements extrêmement intéressants.

Les emprunts sont contractés par une seule personne ou plusieurs, habitant soit le même village, soit deux villages voisins ou au contraire fort éloignés. Quelquefois le nom du même paysan a été répété plusieurs fois parce qu'il a contracté divers emprunts, soit seul, soit avec d'autres paysans (Boissy-sous-Saint-Yon, Le Val-Saint-Germain).

La parenté entre les emprunteurs a été indiquée lorsqu'elle a été transcrite sur les actes, mais d'autres parentés se deviennent sans que l'acte en fasse mention.

Un élément est particulièrement frappant : c'est l'absence, dans ce tableau, du nom d'Arpajon, qui, au ^{xiv}^e siècle, est une localité assez importante et se trouve au centre de la région sur laquelle s'étend l'influence des Gallerani. Aucun habitant d'Arpajon n'emprunte donc à ces Lombards. Par ailleurs, nous savons qu'un certain Conte Cacciaconte, membre lui aussi d'une vieille famille siennoise, fait des trafics d'argent dans notre région avec la collaboration de ses deux fils, Neri et Ranieri. Le père meurt le 25 juillet 1314 et est enseveli dans l'église d'Arpajon qui conserve sa pierre tombale : cela nous permet de penser qu'il s'était fixé à Arpajon. Ainsi, il semble

*Prêts consentis par la société des Gallerani de 1303 à 1308
à des habitants des communes du sud de Seine-et-Oise*

COMMUNE	NOM DE L'EMPRUNTEUR	MONTANT DU PRÊT			Références de l'acte (Bigwood- Grunzweig)
		Livres	Sous	Deniers	
Ardenelle	Voir : Saint-Maurice-Montcouronne.				
Athis-Mons	Larondelle (Maci [?]) avec un habitant de Vitry (Seine).		50		632
Authon-la-Plaine	Lefèvre (Jeannin), et Lefèvre (...), sa sœur, poissonnière, avec deux habitants de Ballainvilliers.	18	13		554
	Authon (Pierrot d'), et Authon (Guyot), son frère.	44			586
	La Charronesse (Isabelle) avec un habitant de Sainte-Escobille.	3	11	6	665
Avrainville	Milet (Jean) avec deux habitants d'Egly.	12			433
Ballainvilliers	...bolti (Gillot) (?) et ...bolti (Fi...) (?) avec deux habitants d'Authon-la-Plaine.	18	13		554
Blancheface	Voir : Sermaise-sous-Dourdan.				
Boissière (La)	Voir : Breuillet.				
Boissy-le-See	Béliart (Gilliot).		28		454
	Béliart (Guérin), Béliart (Gilliot) et Béliart (Jeannot), ses fils, tous au hameau du Rotoir.		57		565
	Basin (Pierrot) et Guignard (Thévenot) avec un habitant d'E- tréchy.	4			534
Boissy-sous-Saint-Yon	Cocagne (Thierry), Guignard (Thévenot) et Ferry (Jean).	3	2		535
	Mauclere (Thévenot) et Mauclere (Marotte), sa femme.	7	5	3	580
	Bouttesauge (Pierrot) avec un habitant de Corbell.	12	7	9	559
Brétigny-sur-Orge	Dupré (Henri) avec un habitant de Paris.	40			600
	Lesueur (Renaud) au hameau de Guisseray, Thibout (Périn) et Sohier (Jean) au hameau de La Boissière.		28		657
Bruyères-le-Châtel	Lorin (Guillaume), Lorin (Jeanne), sa femme, et Lorin (Andriet), leur fils.		50		431
	Lorin (Guillaume) et Lorin (Andriet), son fils.	10	10		441
	Lorin (Guillaume).		25	7	620
Bugny ou Buigny (?) (Bungni) près Montlhéry	Picard (Maciot Le) et Picard (Stéphanie), sa femme, avec un ha- bitant de Fontenay-lès-Briis.	3	10		564
	Maçi (Colin) et Lemaire (Jean).	3	5		572
Bures-sur-Yvette (?) (Bures)	Lemercier (Pierre).		11		602

COMMUNE	NOM DE L'EMPRUNTEUR	MONTANT DU PRÊT			Références de l'acte (Bigwood- Grunwitzig)
		Livres	Sous	Deniers	
Chalou-Moulineux	Hollier (Jean) et Legrand (Berthelot).	9	11	4	634
Cheptainville	Bourray (Maître Hugues de).	14			603
Corbeil	Maçon (Dru[?]), meunier, et Gilette (Jean), meunier.	31			486
	Lecharpentier (Raoul).	6	5		498
	Bresarche (Pierre), Bresarche (Isabelle), sa femme, et Bresarche (Roger), leur fils.	26	16	9	525
	Brétigny (Philippe de) avec un habitant de Brétigny.	12	7	9	559
Egly	Tulot (Bertaut) et Marois (Jean du) avec un habitant d'Avrainville.	12			433
Essarts-le-Itol (Les)	Gillot, boucher, Huguot, boucher, et Soisy (Jean de), écuyer.	6	10		568
	Lemessier (Aubry) et Carrel (Jean) au hameau de Mauregard.	9	setiers d'avoine		568
Essonnes	Branlart (Pierrot), Branlart (Agnès), sa femme, Branlart (Adeline), sa mère, et Nagy (Pierrot de).	20			643
Etréchy	Lechandelier (Richard) avec deux habitants de Boissy-sous-Saint-Yon.	4			534
Fontenay-lès-Briis	Belhomme (Huguot) au hameau de Soucy, avec deux habitants de Bruyères-le-Châtel.	3	10		564
Gometz-le-Châtel	Lecharron (Loretto [?]) et Lecharron (Guislain) avec un habitant de Saint-Maurice.		40		549
Granges-le-Roi (Les)	Roussin (Guillot) et La Convertte (Jeanne), sa femme.		40		664
Gravigny	Voir : Longjumeau.				
Guisseray	Voir : Breuillet.				
Guyancourt	Forges (Messire Guillaume de), chevalier, au hameau des Troux.		40		604
Leudeville	Lemaire (Pierre).	5	13	4	673
Leuville-sur-Orge	Dutertre (Renaud).		43		481
Longjumeau	Larchevêque (Jeannot) au hameau de Gra- vigny, avec son père, de Saulx-les-Char- treux.	4	17		516
	Cotelle (Nicolas) avec un habitant de Palaiseau.		15		518
	Beltrammo (Giacomino), Lombard.		15		579
Mandres	Rousseau ou Rossiau (Jean), Rousseau (Geoffroi), son fils (?), et Orcébis (?) (Thomas de).		36		447
Marchais	Voir : Roinville-sous-Dourdan.				
Mauregard	Voir : Essarts-le-Roi (Les).				
Mesnil-Saint-Denis (Le)	Perdrix (Colin) et Leforestier (Nicolas).		35		560

COMMUNE	NOM DE L'EMPRUNTEUR	MONTANT DU PRÊT			Références de l'acte (Biswood- Grunzewig)
		Livres	Sous	Deniers	
Sermaise-sous-Dourdan	Tertre (Messire Ferry du), chevalier, au hameau de Blancheface.		33		623
Soney	Voir : Fontenay-lès-Briis.				
Souzy-la-Briche (?) (<i>Cosi</i>)	Legendre Caddio (?) (Thibaud), Lemoine (Bertaud), Fontaine (Guillot de) et Delaplanche (Robin).	5	10		529
	Boulencourt (Pierre de).	7	6	4	562
Troux (Les)	Voir : Guyancourt.				
Val-Saint-Germain (Le)	Baudart (Guillot) et Baudart (Jean), son frère.	6			493
	Tonnel (Arnoult) avec un habitant de Saint-Maurice-Montcouronne.	3	8		555
	Lebouc (Philippe) avec un habitant de Paris.	20	10		652
	Macça (?) (Agnès), veuve de Macça (Robin), Baudart (Jean) et Baudart (Guillot).	7	10		654
	Baudart (Guillot).		30		655
	Baudart (Guillot) et Baudart (Jean).	3	15		656
Villeneuve-le-Roi	Prieur (Jean) et Prieur (Philippe).	5			452
	Prieur (Jean) et Thiais (Adam de).		50		457
	Bauget (Jean) et Bauget (Louise), sa femme.		48		490
	Saulx (Jacques de).	7	5		491
	Grein (?) (Gilles de).		25		509
	Leboucher (Robin) avec un habitant d'Orly (Seine).	5	15		597
	Carrel (Pierre).		40		669
Villeneuve-Saint-Georges	Lepicard (Pierre).		38		446
	Leboucher (Jean).		51		448
	Lhuillier (Jean).		40		453
	Lemaçon (Guillaume).		40		514
	Bouvard (Jean) et Dumercier (Nicolas).		46		515
	Lebourrelier de Longjumeau (Jean)		17		522
Villiers-sur-Orge	Noël (Guyard).		52	8	533
Wissons	Lebreton (Renaud) et Lebreton (Maria), sa femme.		56		637
	Lebreton Renaud) et Langlots (Thomas).		56		640
Yerres	Locherico (?) (André), boucher.		50		482
	Leboucher (André) (le même que ci-dessus [?]) et Lebossu (Thomas).		40		497
	Leboucher (Jean) et Leboucher (André).		30		510
	Lebossu (Thomas).		50	6	606

COMMUNE	NOM DE L'EMPRUNTEUR	MONTANT DU PRÊT			Références de acte (Bigwood- Grunzweig)
		Livres	Sous	Deniers	
Montgeron	Lepiffre (Bertaud) et Lepiffre (Jeannot), son fils, avec un habitant d'Orly (Seine)	3	4		503
Monthéry	Mandrasa (?) (Michel de la).		11		434
	Fortallier (Renaud) avec deux habitants de Paris.	30	3	4	573
	Bison (Jacques de)		15		601
	Lebreton (Robin).	3			618
	Cholet (Thomas).	6			662
Morsang-sur-Orge	Nantier (Jean).		45		650
Crsay	Duplateau (Adam-Thaddée).		20		663
Palaiscau	Lecharron (Bernard) avec un habitant de Longjumeau.		15		518
	Coëtte (Jean) et Coëtte (Philippa), sa fille.	20			530
Paponville	Voir : Sainte-Escobille.				
Perry (Le)	Voir : Sainte-Genève-des-Bois.				
Plessis-Pâté (Le)	Luguesse (Etienne).	13	10		633
Roinville-sous-Dourdan	Lemaître (Guérin), Lemaçon (Guillot), Lemaçon (Michel), Basilé (Thomas) et Dufour (Jeannot) tous au hameau de Marchais.	3 emprunts [par] les mêmes	13 14 8		569 570 571
	Voir : Boissy-le-Sec.				
	Legadaron (Guyot) au hameau de Paponville, avec un habitant d'Authon-la-Plaine.	3	11	6	665
	Gilifart (?) (Guillot), Gilifart (?) (Mahaut), sa femme, et Lemaire (Guillot) tous au hameau du Perray.		40		521
St-Maurice-Montcouronne	Lecharron (Colin) avec deux habitants de Gometz-le-Châtel.		40		549
	Montonnesse (Itacca) (?) au hameau d'Arde- nelle, avec un habitant du Val-Saint-Ger- main.	3	8		555
	Borgina (Maeçi) (?).		20	4	631
Saint-Sulpice-de-Favières	Borgière (B... La) (?), De ... (Simario) et Delacuisine (Aloecia), sa femme.	3			584
Saint-Yon	Lepelé (Nicolas), Leboucher (Robin) et Fetiçio (?) (Michelet).	4	4	6	538
	Durant (Périn), Leborgne (Mingfart [?]), Leboucher (Robin), Leboucher (Périn), Lecharpentier (Guillot), Beringione (?) (Périn) et Lacoë (Philippot).	13	10		557
	Larchevêque (Nicolas) avec son fils, de Long- jumeau.	4	17		516
	Piquette (Gilliot) et Piquette (Maurice), son frère.	3	16		541

qu'en application du principe du partage des zones d'influence commerciale pratiqué depuis les origines du monde, les Gallerani aient abandonné Arpajon à Conte Cacciaconte. On voit du reste cet Italien régler et reprendre pour son compte des dettes de débiteurs des Gallerani.

Dans la rédaction du tableau, nous avons respecté l'ordre des noms tel qu'il figure sur les actes transcrits. De même, nous avons reproduit scrupuleusement le nom de la profession de l'emprunteur quand cette profession a été portée sur l'acte, ce qui d'ailleurs est assez rare. Il semble donc que, lorsque la profession n'est pas indiquée, les emprunteurs sont tous des paysans.

Nous avons dépouillé les actes pour la seule région sud de Seine-et-Oise, mais nous devons préciser que les débiteurs des Gallerani sont également très nombreux dans les localités du département de la Seine : Arcueil, Gentilly, Orly, Rungis, Thiais, Vanves, Vitry...

Si nous dressions une carte indiquant les villages qu'habitent les emprunteurs, nous serions frappés immédiatement par une localisation précise des activités des Gallerani : à de très rares exceptions près, les emprunteurs habitent les vallées ou les têtes de vallées : vallées de l'Orge et de ses affluents, Yvette, Remarde, Renarde, et vallée de la Juine et de la Chalouette. Il apparaît donc que les agents des Gallerani ont remonté les vallées sans guère s'aventurer sur les plateaux. Guyancourt, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Essarts-le-Roi représentent leur avance extrême vers le nord-ouest.

En regardant les choses de très près, on s'aperçoit que le champ d'action des Gallerani ne s'est pas étendu à la haute vallée de l'Orge, en amont d'Arpajon. Les emprunteurs d'Egley ont signé un emprunt avec un ami ou parent d'Avrainville, et ceux de Breuillet habitent les hameaux de Guisseray et de La Boissière qui appartiennent à la vallée de la Remarde. Par contre, un agent des Gallerani a certainement remonté la vallée de la Renarde (Saint-Yon, Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Sulpice de Favières, Souzy-la-Briche) et, de là, a gagné les plateaux (Blancheface, hameau de Sermaise, Marchais, hameau de Roinville, Les Granges-le-Roi, Le Rotoir, hameau de Boissy-le-Sec, Authon-la-Plaine, Sainte-Escobille). Il est quelque peu étonnant de voir que cette localisation des emprunts suit le rebord du plateau qui domine la vallée de l'Orge (hameaux de Blancheface et de Marchais) sans toutefois descendre dans la vallée



Pierre tombale de Conte Cacciaconte, Lombard de
 Sienne, mort le 25 juillet 1314 et enseveli en l'église
 Saint-Clément d'Arpajon, d'après GUILHERMY (F. de),
Les Inscriptions de la France,
 Paris, 1873-1883, tome IV, p. 7.

elle-même, ni gagner la petite ville de Dourdan. De là à penser que la haute vallée de l'Orge est le fief réservé du Siennois Conte Cacciaconte dont nous avons déjà parlé, il n'y a qu'un pas; mais, en l'absence de documents à l'appui de cette thèse, nous restons dans le domaine de l'hypothèse.

En marge des foires de Champagne qui sont l'épicentre de leurs opérations commerciales et financières, les Gallerani ne négligent pas d'autres champs d'activité comme les vallées du sud de l'Île-de-France qui représentent l'avance extrême vers le sud-ouest de leur zone d'influence dans la région parisienne. Et tout porte à croire qu'une table de prêt fonctionne régulièrement à Montlhéry.

L'éloignement de la Champagne se matérialise par le semis de plus en plus clair des villages dont les noms figurent sur les registres. Le dépouillement systématique de ces actes permet de jeter quelque lumière sur l'emprise grandissante et irréversible des financiers italiens sur les campagnes de l'Île-de-France, emprise qui explique et justifie la spoliation des Lombards qui interviendra en 1320.

Alain GEORGE.

La restauration du château de Dourdan

Le château de Dourdan construit à la fin du xii^e siècle a conservé son aspect primitif en dépit des dégradations importantes qu'il a subies au cours des ans et surtout pendant les guerres de religion. Sully fit combler le fossé qui séparait le donjon du reste du château, fit crever les voûtes et remplir les salles de remblais. Les corps de logis anciens furent abandonnés et détruits; seuls les bâtiments bordant la place de l'Eglise demeurèrent intacts. Ils furent restaurés dans le style de Viollet-le-Duc à la fin du xix^e siècle, tandis que les trois autres côtés du quadrilatère restaient à l'abandon. Le donjon sur le sommet duquel une abondante végétation avait poussé, comme il apparaît sur une gravure ancienne conservée au Musée, fut réduit à deux étages.

Le château ainsi modifié constituait une résidence bourgeoise qu'occupa jusqu'à sa mort Joseph Guyot, historien de Dourdan, auteur de la *Chronique d'une ancienne ville royale* (Paris, 1869). Malheureusement, au décès de Joseph Guyot, sa fille unique, Elisabeth, mariée au comte de Gaillard de La Valdeine, retenue hors de France, ne put, malgré l'affection qu'elle portait à Dourdan, continuer les soins attentifs de son père et, petit à petit, les fossés et le parc s'embroussaillèrent et les murs des courtines s'ébranlèrent. Chercheurs de trésor et spéléologues minèrent le sous-sol¹. Le dévoué jardinier-gardien², en prenant de l'âge, ne parvint plus à entretenir.

Le comte et la comtesse de Gaillard réintégrèrent le château vers 1955, mais ils ne purent entreprendre les travaux de remise en état. Au décès de son mari, Madame la comtesse de Gaillard, réalisant le vœu de son père, proposa à la ville de Dourdan, d'acquérir le château. Le conseil municipal était

1. Le seul résultat valable qu'ils obtinrent fut la découverte du sol et de la crypte de l'ancienne chapelle.

2. Emile Hezelot qui fut gardien durant plus de 60 ans, décédé en 1964.

divisé car certains conseillers appréhendaient non pas tellement le prix d'achat que le coût des travaux de restauration. Monsieur Pierre Ceccaldi-Pavard, maire de Dourdan depuis 1959, plaida pour l'acquisition et obtint la majorité nécessaire.

La ville de Dourdan étant devenue propriétaire, il restait à rendre au château non pas sa splendeur mais un minimum d'intérêt. Il fallait surtout assurer aux visiteurs la sécurité.

Les fossés du midi, autrefois utilisés comme jardin potager, étaient envahis d'arbres fruitiers envolés, quant aux fossés des trois autres côtés, des générations y avaient déversé des immondices et la végétation les avait transformés en forêt vierge. La cour d'honneur était sillonnée de tranchées et encombrée des amoncellements de terre extraits du sol par les fouilleurs. Quant aux courtines, les arbustes et les lierres les avaient envahies, minant les murs branlants.

La ville ne pouvant se permettre la dépense d'une remise en état générale³, un programme quadriennal fut établi. Tout d'abord, une équipe de jeunes de Dourdan fut mobilisée et, durant l'année 1960, garçons et filles, serpes et haches en main, dédagèrent les vieilles pierres. En même temps, les cantonniers municipaux vidèrent les fossés où la circulation put être rétablie. Le même travail fut effectué dans la cour d'honneur d'où l'on retira tous les tas de sable et de terre. Restait la remise en état, ou tout au moins la consolidation des murs d'enceinte, car il n'était pas possible d'autoriser les visites, sans risquer les pires dommages.

C'est alors que Monsieur le Maire envisagea d'employer un groupe du Mouvement Chrétien pour la Paix, dénommé « Co-Travaux ». Un premier accord fut réalisé avec eux et, à Pâques 1963, quatorze jeunes vinrent en chantier au château de Dourdan. Pendant cette période, ils s'attaquèrent à deux salles du rez-de-chaussée, occupées originellement par le gardien. Ils piquetèrent les murs, ouvrirent une porte, dallèrent l'ancienne remise à voitures et créèrent deux premières salles, qui furent affectées par la suite au Musée. Un nouveau chantier fut organisé pendant l'été 1963, et le travail réalisé fut considérable. Une équipe s'attaqua au donjon. Elle cimentait les pierres de la terrasse, le mettant ainsi hors d'eau et en assurant

3. Une étude faite par un architecte qualifié en avait fixé le prix à près d'un million de francs actuels.

la solidité nécessaire. L'autre équipe s'attaqua à la courtine du midi, dont les pierres branlantes tombaient dans les fossés; ils la démolirent et la reconstruisirent sur une longueur de plus de trente-cinq mètres.

Pendant l'été 1964, un nouveau chantier fut organisé à Dourdan qui comportait non plus quinze participants, mais vingt-cinq. Ils reconstruisirent la courtine de l'ouest qui était aussi endommagée que celle du midi et nettoyèrent les pierres anciennes qui se trouvaient à l'intérieur du donjon, réalisant ainsi un musée lapidaire.

Le château était enfin sauvé; il put être ouvert aux visiteurs qui ne manquèrent pas d'affluer ⁴.

Dans le jardin, les arbres ont été maintenus et les pelouses entretenues. C'est maintenant un lieu de promenade agréable. Par la casemate dégagée comme au Moyen Age, le visiteur peut accéder à la salle basse du donjon, puis gagner la magnifique salle du premier étage pour atteindre enfin la terrasse qui est un très joli point de vue sur toute la région. En descendant, le visiteur, passant par la courtine ouest, où se dresse la porte de l'ancienne chapelle Saint-Jean, gagne la tour de la Vierge, et par un escalier ménagé dans le mur de cette tour, il gagne la courtine du midi, qui domine les fossés de quelque douze mètres et d'où la vue s'étend sur la forêt de l'Ouye. Cette courtine mène aux fossés que le visiteur trouve dégagés de toute végétation. On peut admirer les magnifiques pierres dont sont construites les bases du château qu'un ourlet de gazon souligne.

Le musée municipal, peu connu jusqu'alors car il se trouvait dans une salle de la mairie, a été transporté au château. Il comprend six salles : au rez-de-chaussée, des deux salles aménagées par les jeunes de « Co-Travaux », l'une contient un ensemble d'oiseaux naturalisés, quelques armes et des souvenirs historiques (legs Baubion), l'autre des peintures régionales et les portraits des maires de Dourdan depuis la Révolution ainsi que les pièces de la donation Dage. Les salles du premier étage, qui n'avaient pas nécessité de travaux importants, furent nettoyées. On installa, dans l'ancien boudoir, le futur logement du conservateur et, dans la salle de billard, la bibliothèque de la ville qui comporte un ensemble de quelque

4. Cinq mille visiteurs du 1^{er} septembre au 31 décembre 1964.

mille livres des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, vestiges de l'ancienne bibliothèque des Vertaillac. Dans le salon d'honneur sont présentées la collection Chastel constituée presque uniquement de gravures locales et la collection Guyot qui comporte des poteries depuis la période gallo-romaine jusqu'à nos jours, et quelques œuvres en fer du Moyen Age; on a rangé dans une bibliothèque tous les ouvrages concernant la région, aussi bien de Zola, Sarcey, Viennet, Joseph Guyot, que d'Auvray et autres contemporains. Dans la petite salle qui fait suite au salon d'honneur, sont réunis quelques souvenirs historiques et les bustes de Regnard (celui de la Comédie Française, le moulage fait par le docteur Thomain sur celui érigé en 1909, sur la place de l'Eglise et fondu par les Allemands pendant la guerre de 1940) et enfin, la maquette du buste érigé dans le Prieuré, en remplacement du précédent. Enfin, l'éclairage des vitrines, des salles de musée, de la casemate et des salles du donjon, sont du plus bel effet et l'illumination très réussie des jardins les met particulièrement en valeur.

Tous ces travaux effectués aux moindres frais ont redonné vie au château de Dourdan⁵, monument de grand intérêt archéologique, un des rares spécimens conservés de château fort à donjon rond⁶. Il tient une place de choix dans le circuit de la Remarde qui va des antiques halles d'Arpajon au château du Plessis-Mornay en passant par les châteaux de Bâville et du Marais, l'église du Val-Saint-Germain et la ferme fortifiée de Saint-Cyr.

Jean CHANSON.

5. Plus de 1 500 visiteurs ont été comptés au mois de juillet 1965.

6. Le travail de restauration du château fort de Dourdan a valu à la ville un prix spécial dans le concours « Chefs-d'œuvre en péril » patronné par l'O. R. T. F. (12 juin 1965). Une plaque a été apposée commémorant cette distinction par le Lions'Club de Dourdan à l'occasion de la remise de sa Charte le 20 juin 1965.

La vallée de l'Essonne de Boigneville à Vayres

(vestiges préhistoriques, protohistoriques
gallo-romains et francs)

La région de Maisse¹, située en Gâtinais près des confins du Hurepoix et de la Beauce, est constituée géologiquement par un socle crétacé recouvert de formations tertiaires (essentiellement calcaires) et quaternaires (alluvions anciennes formées de silex de la craie, de débris provenant des calcaires, meulière et sables tertiaires, et alluvions récentes surtout tourbeuses). Elle est traversée par l'Essonne (*Exona*, hydronyme à suffixe celtique) qui y coule à une soixantaine de mètres d'altitude ayant creusé les terrains tertiaires avant d'aller se jeter dans la Seine à Corbeil.

I. — PALEOLITHIQUE

A *Buno-Bonnevaux*, dans la ballastière de Chantambre, à l'ouest de la route qui mène à Malesherbes, de gros ossements d'*Elephas* et de *Rhinoceros* furent dégagés des alluvions anciennes en mai 1950²; ultérieurement, j'y ai recueilli deux dents de cheval. Récemment furent entamés par l'extraction du ballast des bancs d'un grès fin, blanc et en plaques dans

1. Arr^t de Corbeil-Essonnes, canton de Milly-la-Forêt. Les deux communes les plus septentrionales intéressées par cette étude : Boutigny et Vayres font partie du canton de La Ferté-Alais. L'auteur, ancien curé de Maisse, a réuni cette documentation en préparant une étude sur la commune de Maisse. Le découpage géographique est donc artificiel (*N.D.L.R.*).

2. Roger HARDOUIN, qui signale ces trouvailles dans son article : *Un village néolithique à Chantambre* paru dans le *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la vallée du Loing*, sept.-oct. 1962, p. 82, ne précise malheureusement pas de quel type d'*Elephas* et de *Rhinoceros* sont les ossements recueillis.

lequel furent taillés des outils acheuléens à patine rousse légère. On devrait trouver dans cette région, comme dans les régions voisines, au flanc des coteaux orientés au sud et à l'ouest, à une profondeur de 0,80 m à 1,20 m, du paléolithique supérieur.

A *Boutigny-sur-Essonne*, dans la carrière Marchais ou Grotte de la Justice, ont été découverts : une très remarquable peinture à l'ocre très bien conservée représentant un bovidé tacheté³ et une plaquette gravée représentant une tête de biche et deux arrière-trains d'équidés⁴. Ce site à l'aspect chaotique a été étudié par J.-L. Baudet⁵; il a fourni en couches superposées une industrie du paléolithique supérieur de tradition levalloisienne, du matériel microlithique avec forte proportion de silex passés au feu, une formation néolithico-protohistorique à nombreux foyers et multiples tessons, enfin de la céramique gallo-romaine.

II. — MESOLITHIQUE

A *Maisse*, au lieu-dit « Tramerolles » (coordonnées : 603 × 53,76), dans une cavité naturelle creusée au cœur d'une volumineuse roche située au sommet d'un piton, se trouvent des incisions groupées en forme d'écusson. M. J.-L. Baudet, qui étudie depuis de longues années les pétroglyphes de la région parisienne⁶, en a fait l'analyse suivante : « Il s'agit

3. Elle a été trouvée en novembre 1953 par MM. Gatefait et Angelier. Voir à son sujet trois articles de J.-L. BAUDET : *Peinture préhistorique inédite découverte dans la vallée de l'Essonne* dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1954, p. 97-99, 1 fig. — *Nouvelles précisions au sujet de la peinture de Boutigny-sur-Essonne et de son site* dans *Ibid.*, 1955, p. 292-295, 1 dessin. — *Les peintures préhistoriques de l'Île-de-France* dans *Ibid.*, 1960, p. 210-213, phot. — Cette peinture fut déposée au musée de Milly mais, depuis quelques années, les collections de MM. Hardouin et Angelier, cette dernière augmentée de la collection Courty, qui constituaient un ensemble régional fort intéressant, ont été retirées du musée. Sur le musée de Milly, on pourra consulter : GEBER (R.), *Le musée régional de préhistoire de Milly-la-Forêt* dans *Bull. de la Comm. des Antiquités et des Arts de S.-et-O.*, vol. 56, 1956-1959, p. 279.

4. Elle a été étudiée par M. l'abbé Breuil. Voir son compte rendu dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1958, p. 241.

5. Voir les articles cités à la note 3 et : *Excursion aux grottes ornées du val de l'Essonne* dans *Bull. de l'Ass. des Naturalistes de la vallée du Loing*, 1959, p. 84-85.

6. Voir la liste des articles publiés à ce sujet par M. Baudet de 1948 à 1957 dans *Ibid.*, 1957, p. 55-56.

d'une figuration anthropomorphique de forme ovale légèrement trapézoïdale dont le contour externe est double. La partie inférieure dessine une sorte d'appendice suggérant une représentation sexuée et le sommet a été martelé à une époque postérieure à l'exécution, précisément à l'endroit où l'on aurait pu voir la schématisation d'une tête. L'intérieur de la figure divisé en deux compartiments latéraux est décoré de traits obliques symétriquement disposés en nervures de feuilles, disposition que l'on retrouve d'ailleurs avec un archaïsme d'exécution plus accentué dans toute la région stampienne ». Il date cette gravure, d'après l'industrie à caractère tardenoisien trouvée dans la grotte, de la fin du mésolithique⁷. Cette grotte a été classée monument historique le 23 novembre 1955.

De nombreuses autres gravures rupestres peut-être contemporaines de celle-ci ont été découvertes à Maisse : trois à proximité de la grotte de Tramerolles, deux autres plus loin dans la vallée de Tramerolles (coord. : 602 × 53,755)⁸, quatre à Malabry (coord. : 606 × 53,78), deux au Motocross (coord. : 602,5 × 77,5), une au Comard-Bois du Pavillon (coord. : 603 × 78)⁹, une à la Roche du Poirier proche du centre de Maisse (coord. : 602,7 × 77) brisée par les carrières, une à la Grotte du Cosaque au bas de la côte vers Milly, brisée également.

Nous ajoutons également à cette liste les autres gravures rupestres trouvées aux environs, bien que la datation n'en soit pas certaine. Nombre d'entre elles sont évidemment postérieures :

A *Buno-Bonnevaux*, à 200 m de la station de chemin de fer de Buno-Gironville, au nord du château de Moignanville, la grotte naturelle de La Bonde a été signalée dès 1870 par Philippe Salmon¹⁰ puis en 1885 par Louis André¹¹; elle a été

7. *La gravure de Maisse* dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1950, p. 351-353, 1 phot. d'après le moulage de M. Humblot qui a été présenté à la S. P. F. le 28 oct. 1948 (voir *B. S. P. F.*, 1948, p. 292).

8. Comportant cinq cupules et une tête d'animal utilisant la forme du rocher. Une sépulture néolithique a été trouvée à proximité de ces gravures (voir ci-dessous, p. 78).

9. Au sommet de la butte. Site d'un grand intérêt avec 27 cupules. Voir photographie, pl. II.

10. SALMON (Philippe). *Grotte sépulcrale de Buno-Bonnevaux* dans *Matériaux pour l'histoire... de l'homme*, 1870-1871, p. 181-184.

11. ANDRÉ (Louis), *Buno-Bonnevaux* dans *Annales du Gâtinais*, III, 1885, p. 182-183.

visitée en 1911 par les membres de la Société d'excursions scientifiques et en 1912 par G. Courty¹²; elle cache d'innombrables pétroglyphes de 1 à 2 cm de profondeur du paléolithique supérieur et du mésolithique, des représentations de haches armoricaines¹³, une schématisation humaine finement dessinée, des cupules isolées ou alignées, larges et profondes de 1 à 3 cm. Fouillée par M. Hardouin, elle a donné des débris humains, des éclats et tessons néolithiques, de l'âge du bronze et plus récents. Les couches étaient d'ailleurs bouleversées.

Une autre gravure se trouve à proximité de celle-ci, à la Butte-Ronde (coord. : 604,4 × 75,5)^{11 et 12}; on y voit aussi une représentation anthropomorphe et douze dessins en parfait état.

D'autres encore ont été signalées par Courty¹² : à *Boutigny* (la roche dite « Cave au vin blanc », le « Trou du Sarrazin »¹⁴, la « Grotte Sainte-Anne » explorée par Mallet en 1908, tous trois déjà disparus en 1913, et le « Clocher de Pasloup »). Dans ce village de Boutigny, on a, en outre, découvert une grotte ornée dite la « Grotte Croc-Martin » au hameau de Jarcy. Elle forme une salle ornée de pétroglyphes comportant dans le bas de la paroi deux rainures à fond anguleux de 0,125 × 0,02 m qui ont peut-être servi de polissoirs¹⁵.

A *Buno-Bonnevaux*, la Roche du Tigre au sommet de la colline qui domine la vallée de l'Essonne sur laquelle sont figurées en creux deux haches polies emmanchées de 0,03 à 0,05 m de long¹⁶.

12. *Les pierres écrites de la vallée de l'Essonne*. Le Mans, impr. Monnoyer, 1913, in-8°, 12 p., extrait de *B. S. P. F.*, 1913, p. 167-172. Voir aussi *Excursion à Milly et Buno-Bonnevaux* dans *Bull. de la Soc. d'excursions scient.*, VII, 1911-1912, p. 33-44.

13. Datant donc de l'âge du bronze.

14. Grotte déjà signalée par A. Mallet à la Commission des Antiquités et des Arts de S.-et-O. en 1901 (voir *Bulletin*, XXI, p. 39).

15. Sur les pétroglyphes de Seine-et-Oise, consulter : COURTY (G.). *Sur les signes gravés des rochers de Seine-et-Oise* dans *Comptes rendus de l'Ass. franç. pour l'avancement des sciences. Congrès de Montauban*, 1902, t. I, p. 244-245 et t. II, p. 752-755, ainsi que les nombreux articles de cet auteur cités par MONTANDON dans sa *Bibliographie générale des travaux paléolithiques et archéologiques* (Paris, E. Leroux, 1920-1929, 4 vol. in-8°), t. II, p. 144.

16. Donc néolithiques. On voit très bien cette roche se dessiner sur le ciel lorsqu'on se trouve sur le pont du Moulin-Paillard. Voir aussi MALLET (Auguste). *Rainures énigmatiques de Boigneville* dans *B. S. P. F.*, séance du 26 mars 1908.

A *Vayres-sur-Essonne*, M. Bailly nous a signalé une roche au lieu-dit « Les Fonds de Mousse » avec représentation de sanglier et à l'extrémité est de la crête de Misery, sur une roche en forme de navire, une empreinte pédiforme. Il y aurait lieu de s'assurer qu'il ne s'agit pas là de gravures naturelles dues à l'érosion.

III. — NEOLITHIQUE

Toute la région de Maisse est riche en mégalithes et outils néolithiques prouvant l'importance de l'habitat à cette époque sur les coteaux qui dominent l'Essonne.

Signalons à *Boigneville* un polissoir¹⁷ ; à *Boutigny*, la Grande Roche ou Clocher de Pasloup près de laquelle fut découvert — nous le verrons ultérieurement — une cachette de bronze ; à *Buno-Bonnevaux* deux beaux polissoirs au « Champ tier des sept coups d'épée ». Le plus petit, de 0,80 m de diamètre, a été transféré en 1907 au chevet de l'église ; c'est une pièce remarquable en grès quartzeux de Fontainebleau. Il montre sept rainures profondes, longues respectivement de 15, 47, 57, 66, 63, 67 et 63 cm, ainsi qu'une légère cuvette¹⁸. L'autre, beaucoup plus gros (3 m sur 1,20 m), est demeuré en place à 40 m au sud de l'emplacement du précédent, au coin d'un bois¹⁹. En grès très dur, il présente sept rainures et deux cuvettes ; un essai de fouille à la base est, dit-on, resté sans résultat. A proximité de ce site, j'ai recueilli, au cours de l'été 1960, dans un gisement-atelier de 50 × 50 m, neuf cents pièces et éclats, la plupart en silex, parmi lesquels se trouvaient une belle herminette polie (80 g), une petite hache en pierre grenue (58 mm, 75 g), une hache moyenne à chanfrein latéral retaillée sur une face, trois haches brisées, dix fragments polis, une pierre de jet polie, une pièce plate en grès à rainure médiane brute bordée de deux surfaces polies (10 cm, polissoir à main ?), trois molettes, 21 percuteurs, 24 nuclei, 34 racloirs, 28 grattoirs, 39 perçoirs, 18 rabots, 20 pièces courbes et encoches, 26 petites lames, 13 flèches sans

17. Mentionné sans aucune précision par Paul de MORTILLET dans *l'Inventaire des polissoirs néolithiques de France*. Bar-sur-Seine, impr. Jaillard, 1927, in-12, p. 13.

18. Voir : *Annales du Gâtinais*, XXVIII, 1910, p. 152-153.

19. Voir la monographie déjà citée de Louis ANDRÉ dans *Ibid.*, III, 1885, p. 184 et *Bull. de la Comm. des Antiq. et des Arts de S.-et-O.*, XLIII-XLIV, 1926, p. 70.

pédoncule dont 3 tranchantes ²⁰. Un cinquième de ces outils est bien travaillé; j'y ai récolté, en outre, 30 tessons de céramique de l'âge du bronze et plus récents.

Un dolmen a également été signalé à Buno-Bonnevaux en 1880 ²¹; il s'agissait en fait de la grotte sépulcrale dont nous parlerons ci-dessous.

A *Gironville*, en bordure du territoire de Prunay, se trouve le menhir de La Pierre Droite ²².

Enfin, aux confins de Buno-Bonnevaux et de Maisse mais en réalité sur le territoire de Milly, se trouve, près du hameau de Paly, le magnifique menhir de La Pierre Dreite dont la hauteur visible est de 4 m, la largeur à la base de 2 m, l'épaisseur au nord de 0,58 m et au sud de 0,75 m. Deux autres grès sont enterrés tout à côté dont l'un a les mêmes dimensions que le menhir. On peut imaginer qu'il y avait là une allée couverte ²³.

Outre l'atelier de Buno-Bonnevaux, des outils ont été ramassés en diverses communes; voici la liste de ceux que je connais :

A *Boigneville*, cinq haches trouvées en surface à la Ferme des Carneaux et une lourde plaque de grès de 0,70 m × 0,50 m creusée de deux beaux bassins de 0,20 m de diamètre trouvée dans un champ, la face travaillée en dessous, qui peut être une meule dormante néolithique ou plus récente ²⁴.

A *Buno-Bonnevaux*, un fragment de hache présenté le 27 novembre 1874 à la Société historique et archéologique de

20. Il faut ajouter à ces pièces deux hachettes trouvées antérieurement par le propriétaire.

21. *Inventaire des mégalithes de France*, extr. des *Bulletins de la Soc. d'Anthropologie de Paris* (Paris, Masson, 1880, in-8°, 70 p.), p. 19.

22. Consulter les articles de A. DOIGNEAU dans *B. S. P. F.*, 1914, p. 138, de M. HARDOUIN dans *Bull. de l'Ass. régionale de préh. de Milly*, n° 1, 1952, p. 20 et de l'abbé NOUËL, *Répertoire des monuments mégalithiques de la région sud du Bassin parisien* dans *Bull. de la Soc. Dunoise*, XVII, 1960, p. 28.

23. Voir la photographie prise en 1960, pl. II.

24. Collection de l'auteur; elle est entreposée à la Ferme des Carneaux. L'instituteur de ce village signalait déjà en 1899 qu'on trouvait de temps en temps des haches et d'autres outils de pierre (Monographie manuscrite conservée aux Arch. dép. de Seine-et-Oise).

l'Orléanais ^{24 Bis}, deux hachettes et une belle hache polie verte mesurant $10 \times 5 \times 4$ cm, trouvées le 10 mai 1964 au château de Bonnevaux appartenant alors à M. Lemerle ²⁵.

A *Boutigny*, une hache fort bien travaillée trouvée entre le village et le hameau du Marchais par M. Plateau en 1928. Des silex affleurent sur les pentes de la Butte des Audigers.

A *Courdimanche*, une hache polie brisée trouvée à Coignampuits près du petit bois au sud de la ferme, conservée par les fermiers.

A *Gironville*, une très belle hache ²⁶.

A *Maise*, une hache en silex polie sur une seule face ²⁷ et deux haches mesurant respectivement $15 \times 6 \times 4$ cm et $10 \times 5 \times 2$ cm trouvées à Bretonvilliers en surface, conservées à la ferme. Au nord du village, aux confins de Courdimanche, près de la ferme de Coignampuits, un cultivateur a trouvé en 1956 deux blocs éloignés l'un de l'autre d'environ 60 m. Sous l'un d'eux, il trouva un couteau de silex de 0,125 m qui a été conservé et, sous l'autre, trois ou quatre petits vases un peu plus gros que des ventouses qui ont été égarés. Il pourrait s'agir de restes de sépultures ²⁸.

A *Vayres-sur-Essonne*, quelques haches ramassées par des cultivateurs.

Plusieurs sépultures néolithiques ont été signalées dans la région :

A *Boigneville*, dans une vallée sèche à l'ouest de la gare; il s'agissait probablement de sépulture en fosse S.O.M.; elle a été fouillée par M. Baudet ²⁹.

A *Buno-Bonnevaux*, une sépulture de type S. O. M. a été découverte en 1868 au fond de la vallée vers le bassin de la

24 Bis. Dans le bulletin de cette société, II, 1874, p. 97.

25. D'autres outils trouvés dans des sépultures et dans deux fonds de cabane sont indiqués ci-dessous, p. 78.

26. Elle fait partie de la riche collection de M. Hardouin.

27. M. Bossavy devait en faire l'étude. Elle doit être dans les collections de la S. P. F. (don de M^{me} Tellier-Dassy); voir *B.S.P.F.*, 1914, p. 267.

28. Renseignements communiqués par le Docteur Poitel, publiés par M. l'abbé NOUËL dans *La civilisation néolithique (Beauce, Loire moyenne, Gâtinais)*. Orléans, Houzé, 1961, in-8°, p. 53-54.

29. BAILLOUD (Gérard). *Le néolithique dans le Bassin de Paris* (Paris, C. N. R. S., 1964, in-4°, 396 p.), p. 315.

Fontaine-Saint-Léger par un garde dans une grotte fermée par des blocs de grès dressés et aménagés avec grand soin. Les parois circulaires étaient maçonnées, les pierres reliées avec de la terre blanche et le sol dallé de pierres brutes. Le plafond était constitué d'un large bloc de grès. Les dimensions de cette sépulture étaient de 3,20 × 3,40 × 1,50 m. Une trentaine de squelettes y était rassemblée dont un placé à la porte en avant des autres. Le mobilier était composé de poteries grossières faites à la main contenant des charbons, d'aiguilles et d'épingles en os, de remarquables silex taillés, spécialement des pointes de flèches, des grattoirs, des couteaux ainsi que de trois haches polies³⁰.

De 1954 à 1956, M. Hardouin a fouillé une autre sépulture S.O.M. dans cette même commune, au lieu-dit « Champrier des Bureaux ». Le caveau creusé sous un bloc de grès, aux parois de pierres sèches, contenait une vingtaine de squelettes en désordre, accompagnés seulement de quelques éclats de silex³¹. D'autres sépultures rencontrées par les carriers à Chantambre pouvaient être néolithiques; elles n'ont malheureusement pas été signalées.

A *Maisse*, MM. Baudet et Hardouin ont découvert les restes d'une sépulture néolithique dans une grotte à puits et à pétroglyphes de la « Vallée de Tramerolles ».

Quant aux habitats néolithiques, il en a été mis un au jour récemment dans la ballastière de Chantambre : en mai 1950, dans la gravière est, apparut une fosse creusée dans le dépôt supérieur des alluvions, large de 1 × 0,60 m, renfermant de nombreux débris de céramique associés à des éclats de silex travaillés et à quelques os d'animaux. C'était une fosse-dépotoir dont une partie avait été emportée par les engins mécaniques avant d'avoir pu être étudiée. En juin 1951, toujours dans la même carrière, fut mis au jour un fond de cabane en forme de cuvette d'un diamètre de 3 à 4 m et d'une profondeur

30. Compte rendu de MORTILLET dans *Matériaux pour servir à l'hist. de l'homme*, 1870 et description de Louis ANDRÉ dans *Ann. du Gâtinais*, III, 1885, p. 181-182. Ces objets ont été partagés entre MM. Limnander et Campagne d'après DELESSARD, *Le préhistorique en Seine-et-Oise*, article publié dans le Bulletin de notre société de 1898, p. 72. Quelques-uns auraient été déposés au musée de Saint-Germain-en-Laye et au musée de l'école de Buno. M. BailLOUD n'a pas pu les retrouver.

31. *Bull. de l'Ass. rég. préh. et hist. de Milly*, n° 4, oct. 1954, p. 3 et G. BAILLOUD, *op. cit.*, p. 317.

de 0,60 m contenant une cinquantaine d'éclats, trois cents fragments de poterie et des particules d'os³². Tout récemment, au cours de l'été 1964, un autre fond de cabane a été découvert dans la gravière ouest.

A *Boutigny*, dans la Carrière Marchais, furent trouvés — nous l'avons dit — des traces d'une occupation néolithique; des outils néolithiques³³ ont été également trouvés en même temps qu'une cachette de bronze à Pasloup.

A *Vayres-sur-Essonne*, M. J. Lagoubie qui exploitait une carrière, il y a une vingtaine d'années, a trouvé, sous de grosses roches, des dents et des os d'animaux ainsi que des fragments de poterie^{33 Bis}.

Rappelons enfin que la plupart des grottes ornées signalées au mésolithique étaient encore occupées au néolithique tout au moins sporadiquement.

IV. — AGE DU BRONZE

Les vestiges de cette époque sont très abondants dans notre région et aux environs³⁴.

A *Boigneville*, l'instituteur signalait en 1899 qu'on avait trouvé des armes et des outils de l'âge du bronze³⁵.

A *Boutigny*, on a trouvé au début de ce siècle au pied de la Grande Roche ou « Clocher de Pasloup », à 50 cm de pro-

32. HARDOUIN (Roger), *Un village néolithique à Chantambre* dans *Bull. de l'Ass. rég. préh. et hist. de Milly*, n° 2, 1953, p. 21-23 et dans *Bull. de l'Ass. des naturalistes de la vallée du Loing*, 1962, p. 82-83. Les objets sont conservés par M. Hardouin. M. G. Bailloud a reconnu parmi eux des tessons de style chasséen (*op. cit.*, p. 116).

33. Entre autres, deux splendides poignards en silex du Grand Pressigny conservés au Musée d'Etampes (voir l'article de M. de Saint-Périer dans *B. S. P. F.*, 1933).

33 Bis. Information communiquée par M. Bailly sans autres précisions.

34. Tel est l'avis de M. Bailloud dans son étude sur *L'habitat néolithique et protohistorique des Roches, commune de Videlles* publiée dans *Mémoires de la S. P. F.*, V, 1958 (1959), p. 192-214, 10 fig.

35. Monographie manuscrite conservée aux Arch. dép. de Seine-et-Oise. L'auteur ne dit pas ce que sont devenues ces trouvailles.

fondeur, une importante cachette de bronze³⁶. Cet ensemble a été augmenté notablement par les trouvailles plus récentes faites par les ouvriers carriers de MM. Allain et Plateau.

Une épée de bronze à antennes dont la pointe est brisée provenant de Jarcy est conservée à Maisse chez M. Godin³⁷.

Rappelons en outre qu'on a trouvé de nombreux tessons de poterie protohistorique à la Carrière Marchais.

A *Buno-Bonnevaux*, la céramique du bronze final abonde aux Roches Noires (coord. : 604,4 × 75,5), plateau de 50 × 100 m tombant en pente abrupte vers le nord-ouest et le sud-ouest où l'on exploite les grès stampiens. Sur le front des éboulis, à partir de 50 cm de profondeur, une couche archéologique descend jusqu'à 1,50 m. J'y ai ramassé, au cours de l'année 1959, 1 065 tessons dont 50 de forte épaisseur (10 à 13 mm), 60 bords et 30 fonds de couleur rouge-rouge, rougenoir et noir-noir. 65 sont ornés de cannelures, rainures, coups de pouce et d'ongle. J'ai recueilli également cinq os taillés et douze petits silex à patine blanche. La butte voisine (Butte ronde) m'a donné aussi des tessons rouges et noirs, épais et minces, ainsi qu'un anneau de bronze de 20 mm de diamètre et 2 mm d'épaisseur.

Des tessons de cette époque ont été également découverts — nous l'avons dit ci-dessus — dans la grotte de La Bonde mêlés à des débris plus anciens et plus récents ainsi qu'à proximité des polissoirs du « Champtier des sept coups d'épée ».

A *Maisse*, dans l'atelier de fabrication de pavés de grès de Malabry (coord. : 605,09 × 53,78, cote 98) où sont visibles des gravures rupestres mésolithiques et néolithiques, des tessons de poterie du bronze final se trouvent à fleur du sol dans un sable noirci en surface. Sur une bande de 10 m de long, j'y ai recueilli une centaine d'objets parmi lesquels un fond, deux bords, deux tessons minces, réguliers et courbés, cinq ornés, deux silex, cinq calcaires rouges et, trente mètres plus loin, dix tessons de poterie de l'âge du bronze et vingt tessons

36. Voir l'étude détaillée d'Edouard FOURDRIGNIER, *La cachette de bronze de Boutigny* dans le *Bull. de la Comm. des Arts et des Antiq. de S.-et-O.*, XXVII, (1907), p.155-177, ill.; ainsi que les articles de A. et P. de MORTILLET parus dans *l'Homme préhistorique*, 1908, p.105 et 238. Ces objets sont conservés par les héritiers de MM. Allain et Plateau.

37. Description et photographie dans *B. S. P. F.*, 1914, p. 217 et dans *Bull. de la Soc. d'excursions scient.*, VIII, 1913-14 (1916), p. 104-105.

gallo-romains minces de couleur rouge; enfin, sous un large abri, un fort morceau de vase gaulois de 30 cm de diamètre.

A *Vayres-sur-Essonne*, M. Bailly signale une curieuse muraille, très affaissée, qui court tout au long de la pente des Halloires et des Galvesses ^{37 Bis}.

V. — AGE DU FER

A *Boigneville*, la grotte de Prinvaux découverte par M. Boussaingault et fouillée par M. Baudet en 1949-1950 est un des meilleurs exemples de l'art pariétal de l'Île-de-France. Sa décoration correspond pour une infime partie à la fin du néolithique (S.O.M.) et pour la majeure partie à l'âge du fer. On y remarque des figures lancéolées, anthropomorphes, des cupules inscrites dans des figures géométriques, une belle *zwastika* et des marelles ³⁸.

A *Maisse*, une nécropole fut découverte par un carrier à 80 cm de profondeur dans les anfractuosités du grès sous-jacent au lieu-dit « Ardennet » (coord. : 602,1 × 53,78). J. Bossavy y entreprit des fouilles : quatre sépultures furent mises au jour le 24 mai 1914 par quelques membres de la Société d'excursions scientifiques; on y trouva quatre squelettes dont deux de grande taille et deux de taille moyenne orientés la tête vers l'est, un bras sous la tête et les pieds croisés, portant bracelet de fer à la jambe et au bras. On recueillit en outre une longue épée de fer de 70 cm, deux anneaux de bronze de 34 mm de diamètre, des poteries grossières dont l'une avec anse et une hache de silex blanc ³⁹. Les autres trouvailles ne semblent pas avoir été publiées.

A *Vayres-sur-Essonne*, a été mis au jour en 1963 dans les gravières situées sous « Le Petit Rocher » un mobilier funéraire (poteries, fers ouvragés) de La Tène ^{39 Bis}.

^{37 Bis}. La thèse des enceintes protohistoriques soutenue par M. Baudet est très discutée. Nous mentionnons cette muraille dans le paragraphe concernant l'âge du bronze sous toutes réserves.

³⁸. BAUDET (J.-L.), *Excursions aux grottes ornées du val de l'Essonne* dans *Bull. de l'Ass. des naturalistes de la vallée du Loing*, 1959, p. 84-85.

³⁹. Compte rendu dans *B. S. P. F.*, 1914, p. 267-268, par J. BOSSAVY et dans *Bull. de la Soc. d'excursions scient.*, VIII, 1913-14 (1916), p. 106-109, 3 phot.

^{39 Bis}. Information Bailly.

VI. — GALLO-ROMAIN

Le chemin de Grimery ou ancien « Chemin du Gâtinais » qui suit le plateau de Buno à Boutigny parallèlement à la vallée de l'Essonne jalonné, comme nous l'avons vu, de mégalithes et servant de limite aux communes de Buno et de Maisse avec Milly, est certainement une partie d'un chemin antique qui longeait l'Essonne.

A *Boigneville*, six plats en étain enfouis parmi des fragments de tuiles à rebords ont été mis au jour en 1875⁴⁰ et une monnaie de bronze d'Antonin le Pieux a été trouvée sur la colline située au nord du village près de Saint-Val³⁵.

A *Boutigny*, le chemin de Grimery passe au pied de la « Butte des Audigers » que couronnait un camp romain. Les poteries gallo-romaines y abondent tandis que des silex néolithiques affleurent sur les pentes. On a trouvé aussi de la poterie gallo-romaine dans la Carrière Marchais.

A *Buno-Bonnevaux*, le chemin longe « Le Haut de Bonnevaux » où furent trouvés au siècle dernier des poteries grossières contenant des ossements et des pièces de monnaie de bronze^{40 Bis}.

Dans les premiers jours d'avril 1965, trois inhumations entourées de moellons ont été mises au jour dans la carrière ouest de Chantambre. Seuls quelques tessons de poterie trouvés dans la terre de remplissage ont permis de les dater approximativement du v^e siècle; une quatrième inhumation a été dégagée peu après. Quelques fosses toutes proches ont fourni peu de mobilier.

A *Maisse*, des fouilles opérées en 1882 mirent au jour trois cercueils de pierre, douze médailles, des objets en bronze dont une petite balance, des boucles et des monnaies⁴¹.

40. *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orléanais*, II, 1874-77 (1879), p. 152. Informateur : M. Gourdon.

40 Bis. ANDRÉ (Louis), *op. cit.*, dans *Annales du Gâtinais*, III, p. 185. Ces objets n'ayant pas été conservés, on ne peut être certain de la datation du site.

41. Sans précision de lieu. Les cercueils et les médailles étaient conservés en 1883 chez M. Radideau, aubergiste à Maisse; des objets de bronze furent offerts par M. Herluison, d'Orléans, à la Société historique et archéologique du Gâtinais (*Annales*, I, 1883, p. 17-18).

VII. — EPOQUE FRANQUE

A *Boigneville*, au hameau de Prinvaux, on a découvert en 1908, à 0,80 m de profondeur, un sarcophage en pierre tendre dont le couvercle était brisé et qui contenait un squelette et une agrafe de ceinture complète en bronze damasquiné d'or^{41Bis}.

A *Boutigny*, au hameau de Jarcy, lieu-dit « Le Croc-Martin », on a recueilli, vers 1920, des ossements provenant de sépultures en terre nue ou simplement entourées de moellons et, en 1950, une dizaine de sarcophages attestant l'existence en cet endroit d'une petite nécropole franque⁴².

CONCLUSION

Si l'on porte sur la carte⁴³ tous les sites mentionnés dans cette étude, on constate que cette partie de la vallée de l'Essonne recèle des vestiges de la plupart des civilisations qui se sont succédé sur notre sol. Si des trouvailles du paléolithique moyen ne sont signalées qu'à Chantambre, on ne peut en conclure que ce sont les seules traces qui en existent dans cette région. Il est probable que seul le manque de recherches ou de surveillance des travaux est le principal responsable de cette carence. Les trouvailles du paléolithique supérieur sont moins rares et il n'est pas douteux que les grottes naturelles et les roches de grès nombreuses dans ce pays ont abrité des populations de cette époque qui chassaient sur les plateaux. Ces mêmes abris ont été fréquentés par les populations mésolithiques qui les ont ornés.

Comme partout dans nos régions, à un habitat paléolithique lâche a succédé un habitat néolithique plus dense. Il est bien évident que l'abondance du grès a particulièrement attiré les populations de la fin du néolithique qui pouvaient y polir aisément leurs outils et cultivaient les plateaux.

41 Bis. D'après Maurice TOUSSAINT, *Répertoire archéologique du département de Seine-et-Oise (période gallo-romaine et époque franque)* (Paris, Picard, 1951, in-8°), p. 92, qui cite les articles de L.-E. Lefèvre et du comte de Saint-Périer parus dans le *Bull. de la Comm. des Antiq. et des Arts de S.-et-O.* en 1911 (p. 42 et 185-186) et en 1931 (p. 126 avec gravures h.-t.). Cet objet est conservé au musée de Pithiviers.

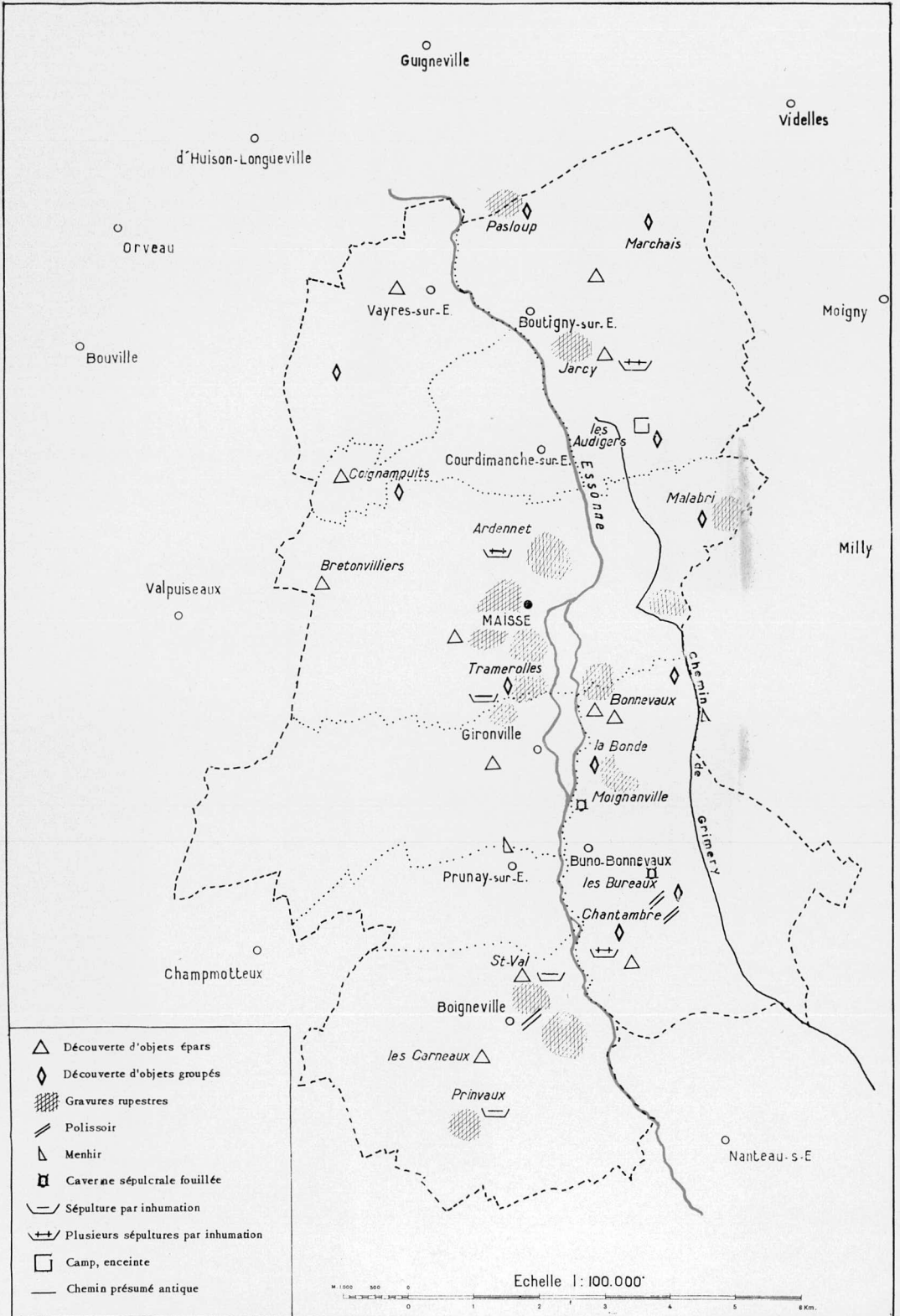
42. D'après *Id.*, p. 90-91.

43. Voir pl. I.

Dès lors, se succèdent dans les mêmes sites les civilisations de l'âge du bronze, de l'âge du fer, gallo-romaine et franque. Mais il est à remarquer que si les vestiges de l'âge du bronze sont abondants, par contre les vestiges gaulois et gallo-romains le sont beaucoup moins ; de même les toponymes d'origine celtique et gallo-romaine font défaut — la plupart des noms de lieu conservés ici étant d'origine romane — alors qu'ils sont assez nombreux tout au long de la vallée de l'École toute proche.

On pourrait croire que cette région propice aux populations primitives fut relativement moins fréquentée par les Gaulois et les Gallo-romains et que sa population ne s'accrut sensiblement qu'au début du Moyen Age. Seule, une prospection en surface systématique permettrait de contrôler une telle hypothèse.

Abbé Raoul DEBREUIL.

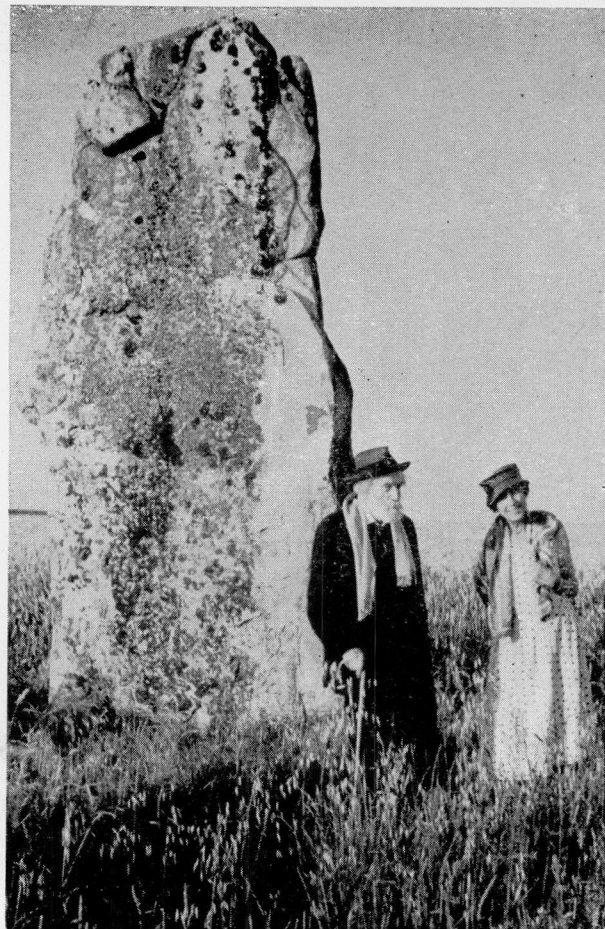


Carte archéologique de la région de Maise.



Cliché R. Debreuil

Signes gravés sur une roche à Maisse au Comard-Bois du Pavillon.



Cliché R. Debreuil

Menhir de la Pierre Dreite à Milly-la-Forêt.



Photographie aérienne du site de Villesauvage près d'Etampes.

Prospection aérienne en Beauce

L'année 1964 a été consacrée à la poursuite de la détection aérienne des sites archéologiques de la région parisienne. La campagne d'hiver a porté sur le département de Seine-et-Marne aux confins de la Brie et de la Champagne, la campagne d'été a porté sur la Beauce, le Gâtinais et la vallée Seine-Aube entre Melun et Troyes.

Grâce à la subvention de 400 F accordée par la Direction de la 2^e circonscription archéologique de Paris-Nord, grâce à l'appui de l'Armée de l'air, 20 heures de vol ont pu être effectuées au cours de la campagne, soit 3 000 km de prospection aérienne, environ 1 000 km de reconnaissance au sol en automobile (Beauce notamment) et 2 000 km de contrôle effectué sur le terrain, en automobile ou à mobylette.

L'avion de reconnaissance « Broussard » de la base de Villacoublay, piloté par le lieutenant-colonel A. Bordes, professeur à l'École Militaire, a permis de réaliser d'excellentes missions photographiques avec l'aide des sous-officiers photographes de l'Armée de l'air. L'utilisation d'un appareil militaire a été accordée par le chef de Cabinet de l'Etat-Major de l'Armée de l'air, colonel J. Bertin, le 11 avril 1964, à l'occasion des vols d'entraînement du lieutenant-colonel Bordes. Cette collaboration Terre - Air a eu les plus heureux effets et je pense qu'elle sera poursuivie.

Une des missions de juillet a été filmée par un opérateur de l'O. R. T. F. et intégrée dans l'émission « de Mémoire d'Homme » réalisée par J. Bouvier et J. Demeure. Le film a été présenté sur la 2^e chaîne, le 2 septembre. Malheureusement, ni les conditions de prise de vue (vent violent), ni le découpage-montage n'ont été satisfaisants. L'expérience sera à renouveler et à améliorer.

La longue période de sécheresse de l'été 1964 permettait d'espérer une moisson de sites fructueuse. Elle l'a été beaucoup moins que nous ne le pensions : d'une part, parce que la terre étant gorgée d'eau au printemps, beaucoup de plantes,

récoltées tôt, ont vécu normalement; d'autre part, parce qu'il ne m'a pas été possible d'effectuer pendant tout le mois d'août les vols de reconnaissance payants sur les fourrages, les betteraves et maïs littéralement grillés. Un vol effectué, tard le soir, avec un pilote inexpérimenté de la base de Rouilly, m'a permis de juger la qualité d'une arrière-saison que je n'ai pu utiliser.

La prospection en Beauce et Gâtinais a porté essentiellement sur les voies anciennes d'Ablis à Blois, de Chartres à Larchant, de Nancray à Sens. Le tracé est facile à suivre. De nombreux sites ont été repérés mais la végétation ne permettait pas de bons clichés fin juin - début juillet. Peut-être en aurait-il été autrement en août ? Des traces de « villas » ont pu être localisées et leur étude sera faite ultérieurement.

Nous tenons à signaler tout particulièrement un très beau cliché qui révèle dans un champ d'avoine mûre différentes traces d'un important habitat gallo-romain à Villesauvage près d'Etampes ¹. Un autre cliché montre la complexité de cet habitat ainsi qu'un bâtiment avec abside.

D. JALMAIN.

1. Voir pl. III.

Prospection archéologique de surface

*Baulne*¹

Un site gallo-romain a été repéré au lieu-dit « Mont-Durand » (coord. : 604 × 88,2) en mai 1965. Ce gisement, à flanc de croupe, orienté au sud, à proximité d'un chemin pouvant être antique, a restitué des moellons, des fragments de tuiles, de nombreux tessons de poterie commune, sigillée et argonnaise, permettant de le dater du 4^e siècle.

*Buno-Bonnevaux*²

Au lieu-dit « Chantambre », dans une sablière en exploitation, à l'occasion du sauvetage des restes d'une nécropole gallo-romaine³, nous avons détecté un site qui a été occupé depuis le néolithique (coord. : 604,3 × 71,5). Nous y avons recueilli des vestiges préhistoriques et historiques nombreux, parmi lesquels des tessons de céramique sigillée et commune du 2^e au 6^e siècle et deux fragments de perle en pâte de verre.

*Champcueil*⁴

Une grande exploitation rurale gallo-romaine a été repérée en décembre 1964 au lieu-dit « La Coudraye » (coord. : 606,8 × 90), sur le rebord du plateau. On y a recueilli des tombereaux de moellons provenant de substructions, des fragments de tuiles, de très nombreux tessons de céramique commune et sigillée, quelques débris de verre bleuté et quelques clous de charpente. Ce site semble avoir été occupé à partir du 2^e siècle et avoir été réoccupé à la période franque.

Une autre exploitation agricole moins importante a été prospectée en septembre 1965 au lieu-dit « La Beauce »

1. Arr^t de Corbeil-Essonnes, canton de La Ferté-Alais.

2. *Idem*, canton de Milly-la-Forêt.

3. Voir ci-dessus p. 82.

4. Arr^t de Corbeil-Essonnes, canton de Corbeil-sud.

(coord. : 608,2 × 88,3), sur le plateau, en bordure d'un diverticule présumé antique. On y a relevé des moellons, des fragments de tuiles et des tessons de céramique commune et sigillée datables du 4^e siècle.

Chevannes ⁴

Un site gallo-romain a été découvert au lieu-dit « Le Bois Fleuri » (coord. : 606,6 × 92,6) en bordure du bois, à proximité de la voie de Corbeil à La Ferté-Alais. On y a ramassé quelques fragments de tuiles, quelques tessons de céramique commune et sigillée datables du 4^e siècle et un métacarpe humain.

Dannemois ²

Un habitat gallo-romain a été repéré en octobre 1965 au lieu-dit « Limery » (coord. : 611 × 84), sur la rive gauche de l'Ecole, au niveau le plus bas des terres insubmersibles, à proximité d'un gué antique. On y a recueilli de nombreux moellons, des fragments de tuiles, de nombreux tessons de poterie commune et sigillée, un fragment de verre bleuté. Cet habitat aurait été occupé aux 2^e et 3^e siècles.

Milly-la-Forêt ⁵

Un site gallo-romain a été détecté aux lieux-dits « Le Bois de l'Embûche » et « La Pièce du Mesnil ». D'une superficie d'environ 2 ha, il comprend les parcelles cadastrales M 145 à 150 appartenant à Madame Beauvallet et exploitées par Monsieur Girard. Ce site découvert au printemps 1964 est situé à proximité du chemin de Grimery, probablement antique. Aucune substruction n'était apparente, cependant des vestiges peu nombreux mais intéressants furent trouvés à la surface : moellons, fragments de tuiles, tessons de poterie commune et sigillée, statuette de Mercure en bronze, mutilée, de 90 mm de hauteur, trois pièces de monnaies (un potin gaulois de 17 mm de diamètre portant au droit une tête casquée tournée à gauche et au revers un animal — un bronze de Marc Aurèle - César — un bronze de Constantin - Auguste) et une fibule de bronze étamé, de type circulaire, de 32 mm de diamètre, à décor végétal, ornée d'un bouton riveté de corail ou d'émail rouge sombre ⁶.

5. Arr^t de Corbeil-Essonnes, chef-lieu de canton.

6. Tous ces objets sont conservés par M. Girard.

Un autre site a été repéré en mai 1965 au lieu-dit « Sous la butte de Châtillon » (coord. : 608,3 × 77), au pied d'une butte commandant l'accès au plateau à partir du village. On y a recueilli quelques moellons, des fragments de tuiles et quelques tessons de céramique commune et sigillée. Il peut s'agir d'un habitat antérieur au 4^e siècle.

Moigny ²

On a déjà signalé à plusieurs reprises des trouvailles archéologiques à Moigny. Dans sa monographie *Notice sur la commune de Moigny* (Etampes, impr. Lecesne-Allien, 1901, in-16, 90 p.), J. Gorneau mentionne une découverte récente, « à la Croix Blanche, de quinze tranchets en pierre de forme courbée, longs de 16 à 33 cm et affilés d'une façon surprenante ». Il fit une communication à ce sujet *Les silex taillés de la trouvaille de la Croix Blanche à Moigny* qui fut publiée dans le *Compte rendu de la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise*, 1908 (1909), p. 199-202. Adrien de Mortillet l'avait également signalée dans un article : *Les instruments en silex du Grand Pressigny; cachette de la Croix Blanche à Moigny* paru dans *L'Homme préhistorique*, 1907, p. 66-67. Des moulages de ces instruments se trouvent au Musée d'Etampes.

En 1922, Gustave Courty annonçait la trouvaille d'une pendeloque en jadéite dans le *Bull. de la Société préhistorique française*, XIX, 1922, p. 174-175.

Enfin, le 27 janvier 1950, M. Albert Hugot signalait la découverte de sarcophages de plâtre probablement mérovingiens avec épées et boucles de ceinture, dans une carrière (*Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, mars 1950, p. 43).

Récemment, sur les instances de M. Prévost, meunier à Moigny, deux mégalithes distants d'une centaine de mètres l'un de l'autre ont été signalés pour classement à la Direction des Antiquités préhistoriques. Il s'agit d'un polissoir nommé « La Roche Grenolet ou Grenolée » et d'une cupule de 0,30 m de profondeur et de 0,25 m de diamètre connue sous le nom de « Pot de chambre à la mère Gauthier ».

En outre, nous avons pu constater et localiser au lieu-dit « La Vallée de Valfoirolle » (coord. : 607,7 × 83,4), par une belle matinée ensoleillée qui avait suivi une nuit pluvieuse, la présence d'une enceinte circulaire, légèrement ovalisée, d'une

quinzaine de mètres de diamètre et dont le fossé faisait environ 1,20 m de large. Il s'agit probablement d'une enceinte protohistorique.

A proximité, au lieu-dit « Les Valfoirolles », se situe tout un complexe archéologique composé de murgers placés à la limite de la rupture de pente évoquant un système défensif, se poursuivant sur le plateau de Montmoyen en un réseau organisé mais encore indatable et de dépressions avec ados pouvant représenter des fonds de cabanes que nous nous proposons de sonder.

Le plateau de Montmoyen qui domine ce site, entièrement boisé, est traversé d'est en ouest par un chemin antique surélevé remarquablement conservé en sous-bois, dont la largeur dépasse parfois 3 m⁷; ce chemin vient d'ailleurs desservir le système d'enceintes.

Au pied du plateau, au bord du chemin des Lavandières, axe probablement antique lui aussi, se trouve un gisement gallo-romain (coord. : 607,7 × 83,3) qui a restitué des fragments de tuiles et quelques tessons de céramique commune et sigillée datés des 3^e et 4^e siècles. Une photographie aérienne de l'I. G. N. permet d'y reconnaître un mur parallèle au chemin des Lavandières. A 200 m de ce gisement, nous avons retrouvé les traces d'un ferrier.

Un autre site gallo-romain a été reconnu en mai 1964 au lieu-dit « Contragueret », à proximité d'un chemin qui pourrait être antique, dans un bois taillis presque impénétrable. Quelques vestiges ont été recueillis en surface : moellons, fragments de tuiles, tessons de poterie commune « craquelée bleutée ».

Le grand-père du propriétaire exploitant aurait trouvé en ce lieu des fours de potiers (?) et des vases intacts dont l'un contenait des monnaies romaines. Le tout aurait été confié à un musée (Versailles, Etampes ou Corbeil ?) par l'instituteur de cette époque.

En relation directe avec ce gisement se trouve au lieu-dit « Les Murs » (coord. : 608,2 × 80,4) un petit habitat gallo-

7. Ce chemin dit « de la Haie des Bruyères » sur le cadastre actuel et « Chemin vert » sur le plan d'intendance du 18^e siècle sert de limite communale et servait de limite seigneuriale au 16^e siècle (voir ci-dessus, page 53).

romain de 20 m × 30 m, situé à proximité d'un axe présumé antique reliant Milly à La Ferté-Alais. On y a recueilli quelques fragments de tuiles et quelques tessons de céramique commune et sigillée.

Paray-Vieille-Poste ⁸

Au lieu-dit « Le chemin de Rungis » (section A, parcelle n° 69 du cadastre), sur le plateau, entre le chemin de Paray à Rungis et celui de la Croix blanche, à l'emplacement d'une partie de la nouvelle piste d'Orly, nous avons repéré un gisement néolithique caractérisé par un fragment de hache polie en grès dur, un grattoir sur éclat, quelques lames en silex et de nombreux déchets de taille, associé à un habitat gallo-romain dont nous avons détecté deux murs d'axe nord-sud et sur l'emplacement duquel nous avons recueilli des fragments de tuiles, de nombreux tessons de céramique commune, quelques tessons de sigillée datables du 4^e siècle et quelques clous de section carrée.

Jean et Christian WAGNEUR.

8. Arr^t de Palaiseau, canton d'Athis-Mons.

Fouilles archéologiques à Courances, Longjumeau et Paray-Vieille-Poste

*Habitat gallo-romain à Courances*¹

Un site gallo-romain a été découvert au printemps 1963 au lieu-dit « Le Finage », à proximité de l'ancien chemin de Milly à Melun : aucune substruction n'était apparente mais de très nombreux vestiges se trouvaient en surface : moellons, fragments de tuiles (*imbrices* et *tegulæ*), tessons de poterie commune et sigillée, un *pilum*, des clous et des fragments de clous à section quadrangulaire. Deux sondages faits à l'automne 1963 et au printemps 1964 ont permis de dégager les substructions d'un bâtiment de 6,10 m × 6,25 m dont les murs est et nord en petit appareil régulier, sans mortier, montés sur trois rangs de pierres sont bien conservés, tandis que les murs ouest et sud sont nettement moins caractérisés. Ce bâtiment comportait à son extrémité nord-ouest une fosse profonde de plus de 1,80 m.

On y a recueilli de la céramique commune et sigillée des 1^{er} et 2^e siècles, des fragments de briques et de tuiles, des clous, des ossements et des dents d'animaux, une défense de sanglier percée d'un trou de suspension et, à 2 m du mur nord, une fibule de bronze à ressort protégé (type à arc non interrompu) de la première moitié du 1^{er} siècle.

La fouille poursuivie en 1965 a permis de vider une partie du remplissage du bâtiment dans lequel aucune stratigraphie n'est possible. On y a recueilli un petit bronze de Gallien; un fragment de bronze étamé pouvant être un morceau de miroir; des tessons de céramique commune et sigillée; des fragments de tuiles ayant subi l'action du feu et des moellons. Le sol antique n'a pas encore été atteint.

Il s'agit d'un habitat sans doute détruit à la fin du 3^e siècle.

Jean et Christian WAGNEUR.

1. Arr^t de Corbeil-Essones, canton de Milly-la-Forêt.

Nécropole antique de Longjumeau ²

Les fouilles de 1964 ³ avaient permis de conclure que cette nécropole a été utilisée du 1^{er} siècle av. J. C. jusqu'au 4^e siècle après J. C. par une population rurale pratiquant la culture et l'élevage, d'origine celtique. La voie pré-romaine de Paris à Orléans, inconnue entre l'Yvette et le lieu-dit « Le Choléra » a été retrouvée. Elle longeait la nécropole sur son côté ouest et se trouve juste dans le prolongement de la Grand'rue de Longjumeau.

Les fouilles ont été poursuivies en 1965 avec plus de difficultés que précédemment en raison du mauvais temps d'abord, puis de la présence presque continuelle des engins et de tous les éléments utilisés sur le chantier.

Elles permettent de confirmer nos premières conclusions en ce qui concerne la pérennité des traditions et de l'artisanat gaulois pendant toute la période d'occupation romaine. En effet, par l'étude des tessons caractéristiques que nous avons collectés sur l'emplacement de cette nécropole, aussi bien en surface qu'à la suite des bouleversements successifs en profondeur dus aux travaux et de ceux que nous avons pu trouver à l'intérieur même des sépultures, nous pouvons constater que les quelques exemplaires sauvés des poteries et céramiques sont loin d'être représentatifs de la gamme très étendue des formes et des qualités. Dans tout cela, peu de sigillée, mais de l'industrie artisanale découlant directement des traditions anciennes.

Nous n'avons malheureusement pas pu avoir des preuves supplémentaires et complémentaires du culte des têtes ni (encore plus malheureusement) de confirmation, *in situ*, d'inhumations en urnes funéraires. L'emplacement de ces dernières semble avoir été situé dans toute la partie sud de la tranchée primitive faite avant notre intervention. Nous espérons pouvoir fouiller ultérieurement la fosse funéraire du cinquième secteur.

La découverte de galets blancs en calcaire tendre dont la présence insolite dans la formation nous avait intrigués, peut s'expliquer comme étant des marques d'emplacements de sépultures, plus ou moins déplacées au cours des siècles d'érosion, d'enlèvement et de travaux des champs.

2. Arr^t de Palaiseau, chef-lieu de canton.

3. Voir notre bulletin (année 1964), p. 67-68.

L'orientation des sépultures (plus ou moins exacte suivant les saisons d'inhumation) peut donner lieu à une indication qui demanderait à être confirmée sur d'autres sites : les corps ayant un type féminin (mensuration) ou une indication de caractère féminin (dé à coudre dans le mobilier, corps d'enfant joint à un corps d'adulte) seraient orientés nord-sud ; les corps de caractères masculins se trouveraient en orientation est-ouest ou ouest-est. Le maximum d'objets mobiliers a été trouvé dans les sépultures nord-sud. Nous en ferons une statistique à la fin des travaux.

Parmi les objets trouvés au cours des fouilles, soit en sépultures, soit dans les déblais, soit dans les formations de surface, il est utile de signaler la présence de petits morceaux de bois stratifié, de pierres de grès dont beaucoup semblent avoir servi de polissoirs, enfin de quelques pierres taillées dont les pointes sont brisées. Les deux premiers s'expliquent par le voisinage du « Rocher de Saulx », dû à la formation de Fontainebleau et où l'on trouve encore de nombreux bois, parfois des troncs entiers, complètement silicifiés. Ceux-ci peuvent avoir été des objets de curiosité, comme les silex taillés ; ce qui peut sans doute expliquer leur présence dans le mobilier des sépultures.

La municipalité actuelle de Longjumeau n'a pu concrétiser l'intention de la municipalité précédente de nous confier un local pour entreposer nos trouvailles. D'un autre côté, nos efforts en vue de la création d'un musée régional dans le Donjon de Sainte-Geneviève n'ont pas encore abouti. En conséquence, chacun d'entre nous se considère comme conservateur des pièces trouvées. Une liste de ces objets numérotés et authentifiés, avec les noms des détenteurs, est entre les mains de Monsieur Amaury, à Longjumeau.

Nous pensons pouvoir publier un rapport définitif sur ces fouilles l'an prochain.

Camille PAUTET.

Nécropole de Paray-Vieille-Poste ⁴

L'entreprise chargée de l'aménagement de la piste n° 4 de l'aéroport d'Orly signalait en avril 1965 de nombreuses inhumations sur le territoire de Paray-Vieille-Poste, parcelle cadastrale n° 935, au long du chemin vicinal de Paray à Rungis.

4. Arr^t de Palaiseau, canton d'Athis-Mons.

Deux semaines furent accordées à notre équipe (du 12 au 25 avril) pour effectuer le sauvetage de ce site dans des conditions particulièrement pénibles : intempéries et sol lourd.

Nous n'avons pu faire que des sondages qui nous ont permis de sauver et d'étudier 18 sépultures contenant 26 squelettes, situées en moyenne à 0,90 m du sol. Elles étaient toutes, sauf une, orientées ouest-est (tête à l'ouest) et contenaient toutes des traces de calcination.

Nos fouilles limitées à une superficie de 390 m² ne permettent pas de conclusions définitives. Toutefois, nous avons constaté que ces sépultures faisaient partie d'une nécropole qui s'étendait sous la route de Paray à Rungis et probablement au delà vers l'ouest sur les terrains appelés au 18^e siècle « Le Vieux Cimetière » (plan d'intendance établi en 1782, conservé aux Archives départementales de Seine-et-Oise).

D'après l'orientation des corps, les vases funéraires décorés de lignes rouges et l'emploi du feu rituel, on peut dater ces inhumations du 12^e siècle. Elles sont de type familial quoique rarement délimitées par un petit muret et, pour cette raison, souvent bouleversées par les inhumations postérieures. Le mobilier est pauvre (quelques poteries funéraires et une sorte de boucle de ceinture en métal) et l'étude des squelettes laisse présumer que la population était en mauvaise condition physique et que la mortalité y était importante chez les jeunes.

En outre, ont été trouvés trois douzains du 16^e siècle émis en 1589-1596, 1591-1596 et 1594 par les ateliers de Villeneuve et de Limoges. Ces monnaies découvertes dans des conditions mal définies n'ont aucun rapport avec la nécropole.

Camille PAUTET.

BIBLIOGRAPHIE

La croissance de la banlieue parisienne ¹

La banlieue, forme contemporaine du développement urbain, est un phénomène fondamental et original, encore mal connu. L'énorme croissance de l'agglomération parisienne, avec ses côtés positifs et ses inconvénients, domine le dernier siècle de l'histoire régionale. En retracer le processus, dégager ses caractères géographiques, esquisser des solutions aux problèmes qu'il pose, tels furent les buts que Jean Bastié avait fixé à sa thèse de doctorat. Pour ce faire, le géographe a su rester historien, et nous nous en plairons d'autant moins qu'il a choisi, comme secteur d'étude, vingt-cinq communes situées de part et d'autre du chemin de fer d'Orléans, de Paris à Brétigny-sur-Orge, au cœur même de notre région. Il a su aussi se faire économiste, sociologue et même planificateur. Solidement articulé, largement informé, muni d'une riche bibliographie, faisant appel aux cartes et aux photographies, son ouvrage se lit avec plaisir et avec profit.

Une première partie, rendue nécessaire par la relative nouveauté des études sur la banlieue, pose rapidement quelques problèmes généraux de méthode, rejoignant les pages solides écrites jadis par Pierre George ².

La seconde partie tente un portrait du secteur étudié vers 1840, au moment où l'ouverture du chemin de fer de Paris à Corbeil transforme complètement les données de l'évolution. Vallées de la Seine et de l'Orge, plateau de Villejuif sont encore, à l'exception d'Ivry et de Choisy, un pays tout rural, un pays où domine la grande propriété, souvent fort ancienne,

1. Jean BASTIÉ, *La croissance de la banlieue parisienne*. Paris, 1964, 624 p., cartes, hors-textes, ill. (Publications de la Fac. des Let. et Sc. Hum. de Paris, série Recherches, t. XVII).

2. Dans *Etudes sur la banlieue de Paris* (Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, n° 12), Paris, 1950.

renforcée par la période révolutionnaire et impériale, un pays relativement isolé de la capitale voisine, même s'il lui est lié économiquement. Toute cette partie, qui fait largement appel aux documents et aux études historiques, enrichit notre connaissance du passé régional.

La construction du chemin de fer de Paris à Corbeil (1840) et à Orléans (1843), l'établissement de la Petite Ceinture et de l'Arpajonnais, le développement des omnibus et des tramways dans la proche banlieue déterminent, à partir de 1850, et surtout de 1890, une rapide transformation des communes traversées par ces voies de communication. L'industrialisation gagne de nouveaux quartiers, la population s'accroît rapidement après 1880; les premiers lotissements (parc de Juvisy, 1896, la Faisanderie à Villeneuve-le-Roi, 1898, Orly, 1910) apparaissent. A l'écart, la vie traditionnelle se maintient sur le plateau de Villejuif : grande exploitation vouée aux grains et à la betterave sucrière. En 1892, trente-six exploitations de plus de 50 hectares mettaient en valeur 40 % du sol. Et l'on cultivait encore, en 1904, le quart du sol d'Ivry et les deux tiers du sol de Vitry !

Après 1920, on assiste à un « éclatement de la ville ». Pendant une douzaine d'années, le phénomène des lotissements domine toute l'évolution de la banlieue. Pendant que quintuple leur étendue, plus de 700 000 habitants nouveaux se fixent sur les quelques 250 000 parcelles créées. L'auteur consacre un long développement aux aspects de ce fait original. Il insiste, à juste titre, sur les excès et les erreurs, sur le caractère spéculatif de l'opération, favorisé par la pénurie de logement de la capitale. Il évoque les difficultés et les revendications des « mal-lotis » et retrace les interventions tardives des pouvoirs publics pour mettre de l'ordre dans le désordre. De cette période anarchique datent les problèmes essentiels de l'agglomération parisienne : difficultés financières des communes-dortoirs, migrations journalières des ouvriers, lourdeur des charges d'entretien d'une voirie démesurément allongée (plus de 1 100 km de routes), inorganisation urbaine, manque d'équipements collectifs. Les contemporains du phénomène des lotissements retrouveront dans ces pages l'histoire de ces « pionniers » que furent les premiers occupants. A partir de 1932, les conséquences de la crise économique se font lourdement sentir : arrêt des lotissements, chute de la construction, liquidation pénible des dettes contractées par les particuliers pour l'achat du terrain et l'édification du pavillon, par les

associations syndicales pour l'équipement des lotissements. Une longue période de stagnation commence, qui dure, au delà de la guerre, jusque vers 1950.

A cette date, l'expansion de la région parisienne, et spécialement du secteur étudié, reprend à un rythme accéléré, dont nous sommes les témoins. Toute la 5^e partie de l'ouvrage est consacrée à la description de ce phénomène. Géographie, donc, mais qui devient déjà histoire. Sous la pression démographique, résultat de l'immigration aussi bien que du renouveau de la natalité, la banlieue se transforme dans sa structure. Au phénomène des lotissements succède celui des grands ensembles. « On passe d'un urbanisme de façades à un urbanisme de volumes ». Au désordre de l'entre-deux guerres s'oppose la réglementation et la planification. Géographiquement, les secteurs éloignés des voies ferrées, jusque-là négligés, deviennent le lieu d'élection de ces habitats collectifs : Rungis, Longjumeau, Chevilly se couvrent de « blocs ». Si la banlieue reste incapable de fournir assez de travail à tous ses habitants, l'industrialisation, la création ou l'extension des entreprises ont amélioré la situation. Un gros effort a été fait pour les équipements collectifs (lycées, hôpitaux, super-marchés), mais bien des lacunes subsistent.

Au terme de son étude, Jean Bastié esquisse, en géographe, une classification des types de banlieue. Banlieue industrielle, largement urbanisée; banlieue résidentielle, avec son double aspect de rues bordées de pavillons ou d'îlots mal intégrés d'habitations collectives; banlieue rurale, rejetée peu à peu à la périphérie de l'agglomération, avec ses vergers et ses cultures maraîchères. La conclusion tente, en une dizaine de pages trop brèves, d'évoquer les problèmes actuels et les solutions de l'avenir.

Venant après les études de R. Clozier³, de J. Tricart⁴, de M. Phliponneau⁵, la thèse de Jean Bastié est une contribution importante à la connaissance de la région parisienne, dans

3. CLOZIER (R.), *Essai sur la banlieue* dans *La Pensée*, nouv. série, juillet-septembre 1945, p. 49 et ss.

4. TRICART (J.), *La culture fruitière dans la banlieue parisienne* dans *Mémoires et documents*, t. II. Centre de documentation cartographique et géographique. Paris, C. N. R. S., 1951, gr. in-8°, 150 p.

5. PHILIPONNEAU (M.), *La vie rurale de la banlieue parisienne*. Paris, A. Colin, 1956, gr. in-8°, 594 p.

son présent comme dans son devenir. Mais il n'est pas moins intéressant de constater à quel point les paysages actuels sont en partie déterminés par le résultat de toute l'évolution historique et qu'on retrouve, dans la configuration de tel lotissement, les limites du parc ou de la ferme qui lui ont donné naissance et, dans le tracé des rues aujourd'hui bordées de maisons, les vieux chemins où les manouvriers charriaient les blés, il y a moins d'un siècle.

Jean JACQUART.



BAILLOUD (Gérard). *Le néolithique dans le Bassin de Paris*. II^e supplément à *Gallia Préhistoire*. Paris, C. N. R. S., 1964, in-4°, 396 p., 7 pl., nombr. fig.

La thèse que M. Bailloud a soutenue en 1962 a été publiée fin 1964 ; elle étudie les civilisations néolithiques et chalcolithique dans une partie du Bassin de la Seine d'après le matériel recueilli, à l'exclusion du matériel lithique de surface. Chaque civilisation est bien étudiée : historique, habitats, céramique, parures, vie économique et sociale, origine et datation, inventaire des sites. Ce classement méthodique est commode, mais une table générale des noms de lieu aurait grandement facilité la recherche.

D'après cette thèse, les premiers ensembles néolithiques (rubané) apparaissent dans le Bassin parisien au cours du 4^e millénaire avant J. C. ; l'industrie en est de nette ascendance tardenoisienne et la totalité des éléments culturels indique une origine centre-européenne. Le danubien du type de Rössen (groupe de Cerny) marque le passage du néolithique ancien au néolithique moyen. Le néolithique moyen est surtout représenté par le chasséen ; quelques éléments de tradition danubienne subsistent ; le néolithique récent est caractérisé par la civilisation Seine-Oise-Marne née dans le Bassin parisien de la fusion d'éléments très divers.

Cette thèse qui rassemble beaucoup de faits précis sera un instrument de travail fort utile. De nombreux objets inédits y sont figurés. Nous avons relevé, pour notre région, les lieux suivants : Boigneville, Buno-Bonnevaux, Cerny, Champcueil, Choisy-le-Roi, Etréchy, Grigny, Janville, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Hilaire, Saint-Yon, Thionville, Videlles, Villejuif, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

BALLAND (R.). *De l'organisation à la restriction du suffrage universel en France (1848-1850)*. Extrait de *Réaction et suffrage universel en France et en Allemagne*, recueil publié par la Société d'hist. de la Révolution de 1848, 1963, p. 67-173. Cette solide étude est illustrée par un tableau de la Seine-et-Oise pendant cette période.

BASTIE (Jean). *Paris en l'an 2000*. Préface de Paul Delouvrier. Paris, Sedimo, [1964], in-8°, 206 p., 15 fig.

Ce livre malgré son titre, intéresse toute la région parisienne. Après avoir fait le point pour 1963, l'auteur expose les choix fondamentaux qu'il est nécessaire de faire dès maintenant, les actuelles conceptions d'ensemble et les principales réalisations d'urbanisme en cours ou prochaines.

BONDEELLE - SOUCHIER (Anne). *La population de Sceaux de 1609 à 1749*. Thèse de l'Ecole des Chartes, 1964.

BRANNER (Robert). *Saint Louis and the court style in gothic architecture*. London, A. Zwemmer, 1965, in-4°, 158 p., 140 fig.

[*Catalogue des toiles retenues pour l'exposition du Prix de l'Île-de-France*, 1964]. Sceaux, Musée de l'Île-de-France, 1964, in-12, 16 p. ronéo.

La couverture représente « Printemps à Chatou » de Michel Ciry.

CLAISE (Guy-Marie). *Dictionnaire de Seine-et-Oise. Étymologie, topographie, archéologie*. In-4° dactylographié.

Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque municipale de Versailles ; un tirage photographique se trouve aux Archives départementales de Seine-et-Oise.

[CRAMPON et VADEZ]. *Légion d'honneur. La première cohorte et les légionnaires de l'Oise sous le Premier Empire*. Beauvais, impr. centrale administrative, [1965], in-12, 40 p.

Etude de la première cohorte dont le territoire comprenait les départements suivants : Aube, Marne, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. Le chef-lieu fut d'abord à Fontainebleau puis, théoriquement, à Crosnes dans l'ancien château de Berthier.

DESCHAMPS (Paul) et THIBOUT (Marc). *La peinture murale en France au début de l'époque gothique*. Paris, C. N. R. S., 1963, in-4°, 258 p., 151 pl.

Sont cités : le tympan extérieur du portail du croisillon nord de Notre-Dame d'Etampes (p. 157) et le palais de justice d'Etampes (p. 235).

DESCHAMPS-JUIF (Martine). *L'historiographe André Du Chesne (1584-1640) dans Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1963 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*. (Paris, Ecole des Chartes, 1963, in-8°, 140 p.) p. 45-49.

André Du Chesne acheta en 1623 une maison à Verrières-le-Buisson. C'est en s'y rendant qu'il mourut accidentellement le 30 mai 1640.

DESPERT (Jehan). *Psaume selon ma Seine-et-Oise*. Rodez, Subervie, 1964, in-12, dessin de Dunoyer de Ségonzac.

Plaquette « livre d'heures » chantant les charmes de la Seine-et-Oise.

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français publié sous la direction de Jean MAITRON. Paris, les éditions ouvrières, années 1964 et suivantes, in-8°.

Les deux premiers tomes (A - Cy et D - Ly) de la première partie (1789-1864) sont sortis en 1964 et 1965. Une liste alphabétique par département des personnages cités figure en tête du premier tome ; elle permet de connaître les noms des 135 militants de Seine-et-Oise qui doivent figurer dans les trois tomes de cette partie et dont 90 sont déjà étudiés dans les deux tomes parus.

Dictionnaire de biographie française, publié sous la direction de ROMAN D'AMAT et de P. LIMOUZIN-LAMOTHE, fasc. LIX et LX. Paris, Letouzey et Ané, 1964-1965, in-4°.

Biographies de Antoine Deparcieux (1703-1768) qui fit un projet d'adduction des eaux de l'Yvette à Paris en 1762 qui ne fut réalisé qu'après sa mort ; Louis-Joseph Depoin (1855-1924), historien, auteur d'une étude sur les vicomtes de Corbeil et d'une monographie de Notre-Dame-des-Champs, prieuré dyonisien d'Essonnes, parues dans notre revue ; Stéphane Dervillé (1848-1925) né à Saint-Maurice-Montcouronne, administrateur de nombreuses sociétés et de banques, puis régent de la Banque de France ; Guillaume II des Barres, seigneur de La Ferté-Alais à la fin du XII^e siècle et dans la première moitié du XIII^e siècle ; Louise Deschamps (1682-1746), née à Ormoy, auteur d'un ouvrage célèbre en son temps « La pieuse paysanne » ; Nicolas-Gille Deschamps (1759-1847), vicaire à Bièvres jusqu'en novembre 1793, membre de l'administration du district de Versailles puis du département de Seine-et-Oise, enfin sous-chef de la section des Archives ; Claude Des Chapelles, baron de la Queue-en-Brie, au XVI^e siècle ; Léon-Michel Desdouits (1803-1872), auteur de manuels scolaires et d'ouvrages philosophiques dont « Les soirées de Montlhéry » ; Pierre Desforges, né à Etampes au début du XVIII^e siècle, chanoine de Notre-Dame, embastillé pour avoir écrit un ouvrage favorable au mariage des prêtres en 1758, féru d'aérostation ; André-Stanislas-Albert Peyrot-Desgachons (1871-1951), décorateur de la chapelle latérale de Saint-Gilles d'Etampes (Vie de la Vierge) ; Alexandre Desgrez (1863-1940), chimiste, membre des Académies de médecine et des sciences, mort à Mennecy ; Amédée Desjoberg (1796-1853), agronome, économiste et député de 1833 à 1853, né à Orsay ; Alexandre-Jean Desmazis (1768-1841), administrateur des bâtiments de la Couronne sous le premier Empire, qui résida à Briis-sous-Forges de 1833 à sa mort ; René Desmontiers de Mérinville (1742-1829), évêque de Dijon puis de Chambéry, propriétaire du château de Villiers-le-Bâcle où il se retira dès 1805 ; Louis-Henri Desmortiers (1782-1860), député à partir de 1834 après avoir fait carrière dans la magistrature (président à Corbeil vers 1819-1820) ; Nicolas Desnoyers, procureur du roi aux eaux et forêts, bailliage de Dourdan, au début du XVI^e siècle.

FRAIGNEAU (André). *Port-Royal des Champs*. Paris, Ed. Sun, 1962, 32 p.

GEBER (R.-A.). *Milly-la-Forêt, la halle*. La Ferté-Alais, impr. Marceau, in-8°, s. d. [1965], 4 p.

Plaquette touristique ornée de la reproduction d'une gravure ancienne de la halle de Milly.

GUILLEMARD (Roger). *Boissy-Saint-Léger hier et aujourd'hui*. S. l. n. d. [vers 1964], in-4°, 104 p. ronéo., 1 plan, couverture illustrée.

Monographie rédigée par un jeune juriste qui n'a pas négligé la période contemporaine. Une édition revue, complétée et, espérons-le, imprimée sera la bienvenue.

Ile-de-France, guide touristique. Niort, Mutuelle Assurance automobile des instituteurs de France, 1965, 640 p.; ill. et plans.

Guide intéressant les départements de l'Aisne, de la Seine-et-Marne, de la Seine-et-Oise et de l'Oise. La première partie est une étude d'ensemble de la région parisienne (p. 5 à 153); la deuxième partie donne quelques grands itinéraires (p. 155 à 177); la dernière décrit villes et sites. Rédaction très inégale selon les régions.

JEAN (Emile) et KLEIN (Raymond). *Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne)*. Villiers-sur-Marne, société historique, 1965, in-4°, 18 p.

Très bref résumé historique publié à l'occasion du jumelage de Villiers-sur-Marne avec Bishop's Stratford et Friedberg le 6 juin 1965.

JULLIARD (Jacques). *Clémenceau briseur de grèves. L'affaire de Draveil - Villeneuve-Saint-Georges*. Paris, Julliard, 1965, 202 p. (collection « Archives »).

Petit livre très documenté faisant le point sur le rôle joué par Clémenceau en 1908 contre le syndicalisme révolutionnaire et la C. G. T. déjà en crise.

LAHAYE (Maurice). *L'église Sainte-Croix de Quincy-sous-Sénart*, 2^e édition. Chez l'auteur, 1965.

LAPPARENT (Albert F. de). *Région de Paris - excursions géologiques et voyages pédagogiques*. Paris, Hermann, 1964, in-4° carré, 196 p., 1 carte h.-t., nombr. ill.

Initiation à la géologie par la visite des sites. Plusieurs excursions sont proposées parmi lesquelles la banlieue-sud et la région d'Arpajon et d'Etampes.

LATTERNER-STOFFEL (E. Georges). *Etampes, l'église Saint-Martin*. Etampes, chez l'auteur, 6, rue Courte, 1962, 6 p. ill.

LEVRON (Jacques). *Les Archives départementales de Seine-et-Oise en 1964*. Versailles, impr. « La Gutenberg », 1964, in-8°, 12 p.

LEVRON (Jacques). *Les Archives départementales de Seine-et-Oise en 1965*. Versailles, impr. « La Gutenberg », 1965, in-8°, 12 p.

Nous avons relevé pour ces deux années d'activité :

Versements administratifs : état civil de l'arrondissement de Corbeil jusqu'en 1862.

Dons : important fonds d'archives concernant la famille Revillon (célèbres fabricants de papiers peints) dont une branche était originaire de Boissy-Saint-Léger ; photographies de documents relatifs à Dourdan.

Achats : Titres du domaine de Rouvre à Milly-la-Forêt ; vue cavalière de Montlhéry.

Réintégrations : une liasse de procédure devant le tribunal de Corbeil (1873).

Dépôts : terrier de la seigneurie de Santeny (1630-1634).

Classements : nombreux fonds judiciaires (entre autres, Dourdan, La Ferté-Alais, Juvisy et Limours).

Microfilmage : Dictionnaire topographique de Claise ; manuscrit du XVIII^e siècle sur les antiquités de Dourdan ; monographie de Fontenay-le-Vicomte ; recensements de population (1954) des communes des cantons d'Arpajon, Boissy-Saint-Léger, Corbeil et La Ferté-Alais.

Inspection d'archives municipales : canton de Boissy-Saint-Léger.

LEVRON (Jacques). *Châteaux et parcs royaux. Ile-de-France*. Paris, Arthaud, [1964], in-8°, 258 p., carte, ill.

LUSSIEZ (Annie-Claire). *Les ateliers de tombiers des XV^e et XVI^e siècles d'après les dalles funéraires de l'ancien diocèse de Sens*.

Mémoire de l'Ecole du Louvre présenté le 27 octobre 1965.

PLONGERON (Bernard). *Les Réguliers de Paris devant le serment constitutionnel. Sens et conséquences d'une option, 1789-1801*. Paris, Vrin, 1964, in-4°, 488 p.

POISSON (Georges). *Moyen Age en Ile-de-France. Eglises, abbayes et châteaux*. Paris, Fayard, 1965, in-8°, 224 p., ill.

Ce nouveau recueil consacré à l'art en Ile-de-France ou plus exactement dans la région parisienne, trop hâtivement fait, comporte de multiples erreurs. La seule consultation de la rubrique « Corbeil » à la table nous permet d'en relever deux : « abbaye » Saint-Spire ; église Saint-Germain (de Corbeil) ; enfin, la notice consacrée à Saint-Jean-en-l'Île, p. 92, est particulièrement mal traitée.

POISSON (Georges). *Pays du dimanche. T. II : Ile-de-France sud*. Paris, Arts et Métiers graphiques, 1965, ill. Jacques Verroust.

RAMBAUD (Mireille). *Documents du Minutier central concernant l'histoire de l'art (1700-1750)*, tome premier. Paris, S. E. V. P. E. N., 1964, in-8°, 868 p.

Les riches heures de Seine-et-Oise. Versailles, Association départementale de tourisme de Seine-et-Oise, 1964, 18 p., 4 disques microsillons double face, 2 cartes de vues stéréoscopiques.

Album consacré à des lieux particulièrement touristiques du département dont certains épisodes historiques sont illustrés par des textes de Jacques Levron, des photographies et reproductions de textes et par des enregistrements sonores.

Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny avec un avant-propos et des notes de G. CHARVIN, tome I. Paris, éd. E. de Boccard, 1965, in-4°, 486 p.

Sont cités : le prieuré de Longpont, p. 197, 244, 455, et le prieuré d'Orsay, p. 196.

TERRASSE (Antoine). *Bonnard, étude biographique et critique*. Lausanne, Skira, 1964, in-8° carré, 116 p., nombr. ill. Pierre Bonnard est né à Fontenay-aux-Roses le 3 octobre 1867 ; il fut élève du lycée de Vanves ; il résida longtemps à Paris et en Ile-de-France avant de s'installer au Cannet.

TRAN-THUAN-BIAUSSE (Odile-Marie). *Recueil des plus anciens actes de l'abbaye d'Yerres (1132-1265) dans École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1965*. Paris, Ecole des Chartes, 1965, in-8°.

VARAIGNE (abbé Philippe). *Amboile-Ormesson vous invite à écouter son histoire*. s. l. [1964], 18 p.

Plaquette éditée à l'occasion du 2^e centenaire de l'église.

Vigneux. Coutances, s. d.

Périodiques

AUBERT (J.). *Dourdan, sans bruit ni fumée dans La Vie française*, n° 1012, 16 octobre 1964, p. 12.

Essai de développement économique et touristique de la ville. Plan schématique.

BASSE DE MENORVAL (E.). *Informations archéologiques, circonscription de Paris-Nord (Seine-et-Oise) dans Gallia Préhistoire*, V, 1962 (1963), fasc. 1, p. 173-178.

A Verrières-le-Buisson, près de la route des Carrières, trois gisements préhistoriques ont été fouillés en 1960 et 1961 : le premier a donné du Campignien et surtout du Montmorencien, le second du Moustérien à faciès levallois, le troisième du Micoquien.

BASSE DE MENORVAL (E.). *Le menhir zoomorphe de Pierrefitte, commune d'Etampes dans Bulletin de la Société préhistorique française, c. r. des séances*, mars 1965, p. CXI - CXVII. 6 fig.

Menhir formé d'une plaque monolithique de grès prélevée dans un banc gréseux situé à une centaine de mètres du lieu où il a été érigé. Description et mesures de ce très grand menhir qui a la forme d'un singe du type babouin. Environnement archéologique.

BASTIE (J.). *Compte rendu d'excursion en banlieue-sud dans L'information géographique*, nov.-déc. 1964 (1965), n° 5, p. 218-219.

Excursion géographique depuis le quai de Bercy jusqu'à Choisy-le-Roi par Ivry et Vitry et retour par Bicêtre et Châtillon.

BOYER (Ferdinand). *Les collections et les ventes de Jean-Joseph de La Borde dans Bull. de la Soc. de l'histoire de l'art français*, 1961 (1962), p. 137-152.

Œuvres d'art acquises par le riche banquier pour orner ses demeures parisiennes et ses châteaux de la région parisienne (Taverny, La Ferté-Vidame et Méréville).

BRIAND (Michel). *La petite histoire de Fontenay-le-Vicomte au cours des âges* dans le journal *Le Républicain*, éd. de Corbeil-Essonnes, du 11 juin 1965.

CARALP (Raymonde). *L'évolution des transports de banlieue dans la région parisienne* dans *L'information géographique*, 1965, n° 3, p. 111-118, 5 fig.

CHARTIER (Marcel-M.) et CHARTIER (Anne). *Aspects de la banlieue sud de Paris : vallée de la Bièvre et grand ensemble Antony-Massy* dans *Etudes de la région parisienne*, juillet 1965, p. 9-17.

CORDIER (Gérard). *Pointe de lance à œillets draguée en Loire à Langeais* dans *Revue archéologique du Centre*, 1965, fasc. 1, p. 35-47, 6 fig.

A la fin de l'étude, répertoire des 36 pièces semblables de l'âge du bronze trouvées en France. Pour notre région, deux pièces trouvées à Villeneuve-Saint-Georges.

DANIEL (Raoul). *Notes et remarques sur des sites agricoles néolithiques aujourd'hui disparus de l'Hay-les-Roses et de Chevilly-la-Rue* dans *Bull. de la Soc. préhistorique française*, c. r. des séances, fév. 1965, p. LVIII-LXII.

Rappel de gisements disparus et résumé des travaux qui les concernent afin de contribuer à l'étude des origines parisiennes. L'auteur estime que les industries de ces stations peuvent être rattachées au groupe dit « Néolithique du bassin parisien de technique campignienne » mais vraisemblablement chalcolithique.

DELARUE (R.) et VIGNARD (E.). *Le gisement composite de Ballancourt-sur-Essonnes* dans *Bull. de la Soc. préhistorique française*, 1964 (1965), LXI, fasc. 2, p. 289-299, 3 pl.

Au lieu-dit « Le Mont », platière recouverte de grès dont le sol a été bouleversé à plusieurs reprises, ont été trouvés les vestiges de civilisations paléolithiques (Protomagdalénien I à raclettes, Magdalénien II et III, Périgordien-gravettien); mésolithiques (Tardenoisien) et néolithiques. Ces gisements sont du même type que ceux de Nemours et, ici comme à Nemours, les habitats des diverses civilisations se trouvent aux mêmes endroits propices et dans des conditions identiques.

Edifices (Les) cultuels du grand ensemble de Massy-Antony dans *Art chrétien*, n° 35-36, p. 55-58, ill.

ENGELS (O.). *Der Vertrag von Corbeil (1258) dans Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens* (Munster), 1962, p. 114-146.

Il s'agit du Traité de Corbeil de 1258 entre Saint Louis et le roi d'Aragon.

FLAUS (Lucien). *Aperçu sommaire sur l'accroissement de la population des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise et sur l'importance de l'immigration dans ces deux départements entre 1872 et 1962* dans *Journal de la Société de Statistique de Paris*, oct.-déc. 1963, n° 104, p. 249-253.

Geoffroy Saint-Hilaire, un grand savant et un honnête homme [d'Etampes] dans *L'Observateur commercial et financier*, n° 6, oct. 1965, p. 5-8, 4 fig.

JACQUART (Jean). *A propos de la bibliographie sur les problèmes actuels de la région parisienne* dans *Études de la région parisienne*, juillet 1965, p. 25.

LANGNER (Johannes). *Architecture pastorale sous Louis XVI* dans *Art de France*, III, 1963, p. 171-186, ill. p. 184, photographie d'une reproduction de la laiterie de Méréville.

LIONNARD de LENS (Elisabeth). *Ce qu'il reste de ces fantastiques grottes de coquillages élevées aux alentours de Paris* dans *Connaissance des Arts*, n° 160, juin 1965, p. 50-59, ill.

Entre autres, « grotte à rocaïlle » devenue chapelle de l'Institution Saint-Laurent de Viry-Châtillon attribuée par maints auteurs à Charles Perrault. Cette question mérite d'être reprise sérieusement.

METAYER (Paul-Roger). *Comment Vert-le-Grand donna son nom à M. Caron de Beaumarchais* dans *Le Républicain*, éd. de Corbeil-Essonnes du 12 novembre 1965.

MOTHE (P.). *Les problèmes routiers dans le département de Seine-et-Oise* dans *Le Moniteur des travaux publics*, n° 48 du 28 nov. 1964, p. 17-20.

ORSETTI (Christian). *Le département de l'Essonne dans Le District de Paris*, n° 10, mars 1965, p. 7-8.
Présentation par son préfet de ce nouveau département.

PAUTET (C.). *La commanderie de Balizy dans Bulletin intérieur du Cercle d'études savantes, artistiques... de Ville-neuve-le-Roi*, 1965, n° 1.

PERPILLOU (Aimé). *Une coupe dans le temps et dans l'espace à propos de la banlieue sud de Paris dans Etudes de la région parisienne*, avril 1965, p. 1-8.

Compte rendu détaillé de la thèse de Jean Bastié.

PIKETTY. *Les voies navigables de la Région parisienne dans Le District de Paris*, n° 9, déc. 1964, p. 6-7.

SALVY (Claude). *La maison de Foujita dans Jardin des Arts*, oct. 1965, n° 131, p. 50-55, ill.

Elle se trouve dans la vallée de Chevreuse.

SOYER (Robert). *Horizons fossilifères continentaux et saumâtres dans le Calcaire de Champigny à Saint-Vrain et Itteville dans Bulletin du Museum*, 1964, p. 302-306.

Un peu d'histoire locale : le pillage et l'incendie de Danne-mois. C'était il y a 95 ans dans Le Républicain, éd. de Corbeil-Essonnes du 24 sept. 1965.

Événements des 18 et 19 septembre 1870 d'après une correspondance entre le maire et le sous-préfet conservée aux archives municipales.

Dans le *Bulletin folklorique d'Ile-de-France*, automne-hiver 1964 et printemps 1965, notre confrère Raymond Devevey termine son étude sur *Le parler paysan du Hurepoix sud*. Dans ces mêmes fascicules et dans les suivants de l'été et de l'automne 1965, M. André-Louis Mercier continue la publication de *La flore populaire de l'Ile-de-France*.

Le *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, LVIII^e vol., 1962-1964, a été distribué dans le courant de cette année. Voici les articles qui nous intéressent tout particulièrement :

p. 9-16, *Les voies anciennes du district parisien oriental* par René Blaise. L'auteur qui a déjà publié trois articles sur les anciens chemins de la région parisienne essaie de déterminer le tracé de l'ancien chemin de Saint-Denis à Meaux à l'aide des données cartographiques, topographiques, toponymiques, hagiographiques et archéologiques. Il étudie en outre les lieux-

dits évoquant les confluentis qui sont des indices routiers importants;

p. 17-24, *Les pierres tumulaires de l'abbaye royale de Jarcy* par Maurice Lahaye. Excellente description de sept des pierres tombales provenant de l'abbaye de Jarcy, transportées vers 1881 au château de Bouffémont dont deux seulement sont conservées à l'abri des intempéries;

p. 31-67, *La Fronde à Etampes* par M. Armand Caillet. Après un exposé des premiers événements de la Fronde et une présentation des principaux personnages, l'auteur décrit les faits qui ont eu lieu à Etampes du 4 mai au 7 juin 1652 d'après des documents de la Bibliothèque nationale dont on aurait aimé voir citer les références;

p. 69-74, *Les monuments historiques, objets d'art et sites de S.-et-O. en 1962-1963* par Jacques Levron. Après un rappel judicieux du rôle joué par la commission départementale des Antiquités et des Arts depuis 1878 pour le recensement et la protection des monuments et richesses d'art du département, l'auteur, président de cette commission et conservateur des Antiquités et Objets d'art du département, donne la liste des monuments historiques classés, des monuments historiques inscrits (façades et toitures du château de La Martinière à Bièvres; église de Bullion; château de Forges-les-Bains), des objets d'art classés (Assomption de l'église Saint-Basile et Adoration des Mages de l'église Saint-Martin d'Etampes; deux groupes sculptés en bois de l'église d'Oncy; une dalle funéraire de Villeneuve-le-Roi), des sites classés, des sites inscrits (ancienne abbaye de Gif-sur-Yvette);

p. 75-76, *La procession de Saint-Gorgon à Craches* par M. Emile Houth;

p. 77, *Prosper Mérimée et sa famille à Saint-Cheron* par le même auteur;

p. 80-83, *Les musées locaux en Seine-et-Oise* toujours par M. Houth. Sont cités entre autres : quelques souvenirs conservés à la mairie de Dourdan, le musée de Milly, de Longjumeau, de Corbeil¹, d'Etampes et de Grosbois;

p. 100-101, *Notice nécrologique de Georges Staes* par E. Houth.

1. Depuis que cette note a été composée, des modifications ont eu lieu : sur le musée de Dourdan, voir p. 69. Nous avons déjà dit p. 72 que le musée de Milly a malheureusement perdu une partie de ses collections archéologiques. Le beau musée de Longjumeau a été dispersé tout récemment. Quant au musée Saint-Jean, il est désaffecté depuis de longues années (N. D. L. R.).

La Société des Amis de la région de Rambouillet et de sa forêt a distribué cette année le n° 9 de sa revue : *Pays d'Yvelines, de Hurepoix et de Beauce*. Nous y relevons : *La Celle-les-Bordes en forêt de Rambouillet* par le duc de Brissac; *Le château de Bâville* par Pierre de Janti; *Morigny et son abbaye* par Madame de Saint-Périer et une très élogieuse analyse de nos bulletins.

La Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française a publié son bulletin n°3 de décembre 1964 dans le courant de 1965. A mentionner les articles suivants :

p. 13-17, *Un hôte illustre de Villiers-sur-Marne, le général d'artillerie Gabriel Neigre, baron d'Empire* par Emile Jean;
p. 19-24, *Le Plessis-Saint-Antoine* par Raymond Klein;
p. 25-27, *A propos d'une débauche* (Bussy-Rabutin et ses amis à Roissy-en-France) par Edouard Lebeau.

MM. LAHAYE et COUBARD ont continué la publication dans le Bulletin paroissial de Quincy et Boussy, *En Equipe*, de leurs recherches sur cette partie de la Brie : *Le Petit-Quincy de Boussy ou le Parc des Thibaudières* de décembre 1964 à juillet 1965 et *Varenes-Jarcy (les seigneurs)* dans les numéros d'octobre à décembre 1965.

Dans le 11° Bulletin municipal publié par la ville de Corbeil-Essonnes, 4° trimestre 1965, nous signalons tout particulièrement l'article de la page 29 sur « La vie culturelle à Corbeil-Essonnes ». Un paragraphe est consacré à la restauration du Musée Saint-Jean et aux possibilités d'avenir de ce monument.

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne a publié en 1964 le premier numéro de ses *Cahiers*. Nous y avons remarqué les études suivantes : *Influence de la Faculté des sciences d'Orsay sur le milieu urbain environnant* par M. Lemaistre (82 p.; pl., graph.); qui fait un tableau géographique d'Orsay et de Bures-sur-Yvette puis étudie la population scolaire, la situation de la construction, la situation commerciale, les équipements, les transports, la Z.U.P.; *Le marché-gare de Rungis, aménagement de la région sud en fonction de la création d'un marché-gare d'intérêt national* (22 p., pl.) et *Le mouvement des établissements industriels de la Région parisienne* par J.-L. Palierne.

Enfin, le nouveau département du Val-de-Marne publie un bulletin d'informations, *Connaissance du Val-de-Marne*, dont le premier numéro du 8 février 1965 donnait une carte du département et des informations générales. Le n° 2 du 31 mai (68 p.) renseigne tout particulièrement sur les routes, les établissements hospitaliers et sociaux et sur l'administration du Val-de-Marne.

Travaux en cours

- DAMAYE (Joële). *Les structures villageoises de la région parisienne au XVIII^e siècle.*
- DESANDRE. *Etude sur l'évolution de la vallée de Chevreuse en fonction de l'électrification de la ligne de Sceaux.*
- GINIER (Jean). *Les forêts du centre du Bassin parisien* (thèse complémentaire).
- GOURMELEN (M^{me} Simone). *Recherches sur le château de Périgny.*
- GUILLOT (M^{me} M.-M.). *Recherches sur les origines de la ville d'Orsay.*
- KIRCHE (Jean-Louis). *La géographie de l'électricité dans la région parisienne* (thèse de doctorat ès-lettres).
- LEDUC (M^{me}). *La manufacture de porcelaines de Villeroy* (mémoire de l'Ecole du Louvre).
- LHOSTE (Gilbert). *Les rentes au XVII^e siècle à Paris et dans la région parisienne* (thèse de doctorat ès-lettres).
- LORANT (M^{me} Marie). *Le développement économique de la ville de Sceaux.*
- MARIE-ERIC (Rév. Père). *Recherches sur l'abbé de Rancé et sur l'ordre de la Trappe aux XVIII^e et XIX^e siècles (en particulier les couvents de Grosbois et de Valenton).*
- MERIGOT (Lydia). *Enquête sur la démographie de Sceaux.*
- MILLERON (Marie-Françoise). *Recherches sur les assemblées synodales du diocèse de Paris au XVIII^e siècle.*
- PERROT (M^{lle}). *La manufacture de porcelaine d'Etioilles* (Mémoire de l'Ecole du Louvre).
- RAMÉ (colonel Henry). *Recherches sur les familles de l'ancien bailliage de La Ferté - Alais et plus particulièrement des paroisses d'Itteville et de Cerny.*
- WILHEMS (abbé). *Les Trappistes d'Yerres.*

CHRONIQUE

Association pour la protection des vallées de l'Essonne

L'Association pour la protection des hautes vallées de Seine-et-Oise-sud déclarée le 18 juin 1963, devenue Association pour la protection des vallées de l'Essonne, a pour but de provoquer l'union entre les municipalités intéressées et les personnalités locales des hautes vallées de l'Essonne, de la Juine et de l'Ecole afin d'assurer leur protection. Son siège social se trouve à la mairie d'Itteville. Son président est Monsieur le comte de Bourbon-Busset et son secrétaire général Monsieur le maire d'Itteville.

Notre société a adhéré à cette association au début de 1965. Elle a été représentée à l'assemblée générale qui s'est tenue à la mairie d'Itteville, le 13 mai 1965. Nous avons pu nous rendre compte des efforts faits par de nombreuses municipalités riveraines des rivières du sud du département pour éviter les constructions abusives et les divers enlaidissements dus à l'urbanisation intense de notre région.

Cette association mérite le soutien de l'administration et de tous les particuliers soucieux de sauvegarder les sites agréables du nouveau département de l'Essonne.

Circonscriptions archéologiques

Par arrêté du Ministre des Affaires culturelles en date du 11 février 1965 ont été nommés, à compter du 1^{er} janvier 1965, et pour une période de quatre ans, en qualité de directeurs des circonscriptions archéologiques de la Région parisienne :

pour les Antiquités préhistoriques, Monsieur Gérard Bailloud, en remplacement de Madame Basse de Ménorval;

pour les Antiquités historiques, Monsieur Michel Fleury, en remplacement de Monsieur André Piganiol.

Congrès national des Sociétés savantes

Le 91^e congrès national des Sociétés savantes se tiendra à Rennes du 1^{er} au 5 avril 1966. Les recherches sur la marine, la pêche et le commerce maritime sont spécialement recommandées cette année.

Ecole des Chartes

Par arrêté du 2 août 1965, notre jeune confrère Jacques Staës, fils de notre regretté confrère Georges Staës, reçu premier au concours, a été admis à l'École nationale des Chartes. Nous lui présentons nos très vives félicitations.

Monuments historiques et objets d'art

En 1964 et 1965, ont été classés monuments historiques : le château de Dourdan, le menhir de Pierrefitte à Etampes, le parc et la plus grande partie du château du Marais au Val-Saint-Germain. Ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire : les communs du château de Grosbois, la vieille porte accolée à l'église de Dourdan, le château de Morigny et le château de Verrières-le-Buisson. En outre, l'abbaye de Gif-sur-Yvette et le parc de Longvilliers ont été inscrits comme sites.

Notes d'histoire littéraire et artistique

Nous avons relevé d'intéressantes mentions dans de nombreux catalogues de libraires.

A la librairie de l'Abbaye, dans le catalogue n° 42 de février 1965 : une lettre de Léon Bloy du 6 novembre 1892 écrite d'Antony ; dans le n° 43 d'avril 1965 : une lettre du même auteur du 9 novembre 1913 écrite de Bourg-la-Reine ; dans le n° 44 de mai 1965 : une lettre de Taine du 15 juillet 1857 écrite d'Orsay ; dans le n° 46 de juillet 1965 : une lettre du peintre Maurice Utrillo écrite le 17 janvier 1915 de l'hôpital de Villejuif ; dans le n° 49 de décembre 1965 : une lettre d'Alphonse Daudet, non datée, écrite à Champrosay où il dit s'être enfermé pour quelques jours et travailler comme un satyre à un grand diable de terrible roman qui commence en feuilletons le mois suivant.

A la librairie Charavay, dans le n° 717 de février 1965 : une lettre de Léon Bloy du 15 novembre 1913 de Bourg-la-Reine.

A la librairie E. Saffroy, dans le n° 36 de février 1965 : une lettre d'Anse de Villoison, helléniste né à Corbeil.

A la librairie H. Saffroy, dans le n° 44 de juin 1965 : une lettre de Francis Carco à Charlotte Lysès précisant qu'il installe sa maison de Brunoy et une lettre de Camille Flammarion de Juvisy, datée du 5 avril 1893, à propos d'une invitation.

Une lettre d'Eugène Delacroix du 9 août 1855, dans laquelle il écrit à Soulier qu'il a passé beaucoup de temps à Champrosay et chez un parent entre Corbeil et Orléans, a été vendue à l'Hôtel Drouot le 5 mars 1965.

Un panneau de Louis Français « Pêcheurs en barque sur la Juynes près d'Etampes » daté de 1851 a été acquis récemment par le Musée des Beaux-Arts de Valence (Drôme).

Prix de l'Île-de-France 1965

L'exposition annuelle du Prix de l'Île-de-France a été inaugurée au Musée de l'Île-de-France au château de Sceaux le 8 octobre 1965.

Corbeil-Essonnes

« La Sauvegarde de l'Art français », au cours de son assemblée générale du 4 juillet 1964, a évoqué la menace qui pèse sur le quartier Saint-Léonard et les rives de la Seine. Elle a fait savoir que de pressantes démarches ont été faites par l'association en vue d'obtenir le classement parmi les sites des parties les plus vulnérables.

En avril 1965, trente-huit noms ont été affectés à des rues de Corbeil qui, pour la plupart, en étaient déjà pourvues. Madame Cavailler a écrit contre ces débaptisations abusives un article qui a été publié dans la presse locale.

Le festival annuel de Corbeil-Essonnes s'est tenu le 18 juin 1965 dans le jardin de la chapelle Saint-Jean. On y a présenté « L'assemblée des Femmes », comédie d'Aristophane adaptée par Robert Merle.

Les travaux de restauration de la chapelle Saint-Jean (toitures, voûtes, encadrement des baies) et de l'église Saint-Spire (clocher, porche) viennent de commencer.

Evry

Par décret en date du 23 juin 1965, la commune d'Evry-Petit-Bourg a été autorisée à porter le nom d'Evry (J. O. du 29 juin).

Sucy-en-Brie

Le château de Sucy-en-Brie, après restauration, abritera un centre culturel. Les deux tiers des dépenses sont prises en charge par les ministères des Affaires culturelles et de l'Education nationale.

Le Val-Saint-Germain

Par décret du 4 décembre 1964, la nef surbaissée de l'église du Val-Saint-Germain a cessé d'être affectée au culte (J. O. du 9 décembre).

Villiers-sur-Marne

Une exposition historique, embryon du futur musée de Villiers-sur-Marne et de la Brie française, a été présentée à Villiers-sur-Marne par la Société historique du 5 juin au 4 juillet 1965.

NÉCROLOGIE

M. Victor BOISSONADE.

*
**

Madame BONNAMY

*
**

Madame CHABRUT est décédée en août 1965. Passionnée de recherche historique, Madame Chabrut avait dépouillé aux Archives départementales de Seine-et-Oise les sources essentielles de l'histoire de Grigny et particulièrement les fonds judiciaires. Elle avait réuni, dans son agréable demeure joliment appelée « Maison de la Dame », une importante bibliothèque d'histoire locale et elle commençait à rédiger des articles que nous espérions pouvoir publier prochainement. Monsieur le docteur Chabrut a bien voulu nous remettre toutes ces notes dont nous comptons tirer des articles pour nos prochains bulletins. Nous l'en remercions très vivement ainsi que ses enfants.

*
**

Maître Pierre GARCIN.

*
**

M. Roger MASSON.

*
**

Madame PARINGAUX.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

M^{me} P. CAVAILLER,
Secrétaire Générale,
47, rue Féray,
Corbeil-Essonnes (S.-et-O.),

M. Jean JACQUART,
Agrégé de l'Université.
Secrétaire-Adjoint,
13, rue Ferdinand-Duval, Paris IV^e

M^e André CROS, notaire
à Corbeil-Essonnes (S.-et-O.), Trésorier.

Cotisation annuelle } membre bienfaiteur : 20 F
 } membre ordinaire : 10 F

8 F pour MM. les Membres du Clergé et de l'Enseignement.

C. C. P. de la Société : PARIS 1508-40.

En souscription, l'histoire de MÉRÉVILLE

*Les ouvrages d'histoire locale sont souvent anciens
et quasiment introuvables.*

*Pour la période historique, leur valeur est unique,
malgré leur forme parfois désuète et leurs incertitudes
en ce qui concerne les périodes antérieures
à la conquête romaine.*

L'histoire de MÉRÉVILLE et de ses seigneurs
écrite par l'abbé BERNOIS
pour la Société Historique et Archéologique du Gâtinais
a été publiée à Orléans, en 1903.

Son contenu intéresse toute la Haute-Vallée de la Juine,
et bien au-delà, puisque
REILHAC, des MONSTIERS, la Tour du Pin, LABORDE
sont des figures de l'Histoire tout court.

Le château et le parc aux nombreuses fabriques, de renommée
universelle, où travaillèrent Joseph VERNET,
Hubert ROBERT, GREUZE, y sont décrits.

L'extraordinaire figure du maître d'œuvre,
le banquier LABORDE, y est tracée.

Monsieur SAGET, de Méréville, après avoir réuni un groupe
d'amateurs locaux, a entrepris de rééditer cet ouvrage.

Une souscription est ouverte.

Tous les amis de l'Histoire auront à cœur de s'y associer.

Car le nombre de souscripteurs déterminera le prix de revient,
entre 30 et 40 F, de chaque volume, de 246 pages,
illustré sur papier offset 90 g, format 16×24,
broché, ébarbé et numéroté.

Les amis de cette belle vallée du sud de l'Île-de-France
seront nombreux à retourner le bulletin de souscription ci-joint
à Monsieur SAGET, 91 - Méréville.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à retourner à Monsieur SAGET, 91 - Méréville

M _____
demeurant _____

désire souscrire à _____ exemplaires du livre de l'abbé Bernois,
Méréville, son château, ses seigneurs, réédition 1967.

Dès que l'on m'aura fait connaître la date de parution et le
prix exact de chaque volume (lequel prix, en aucun cas, ne pourra
dépasser 40 F), je m'engage à verser la somme correspondant au
nombre d'exemplaires ci-dessus demandés.

Je désirerais éventuellement, et selon le prix demandé, faire
relier _____ exemplaires.

A _____, le _____

Signature :

LISTE DE NOS PUBLICATIONS DISPONIBLES

BULLETINS :

Année 1895 - 1 ^{re} livraison	Année 1911 - 2 ^e livraison
Année 1897 - 2 ^e livraison	Année 1912 - 1 ^{re} livraison
Année 1899 - 1 ^{re} livraison	Année 1912 - 2 ^e livraison
Année 1900 - 2 ^e livraison	Année 1913 - 1 ^{re} livraison
Année 1902 - 1 ^{re} livraison	Année 1913 - 2 ^e livraison
Année 1904 - 1 ^{re} livraison	Année 1914 - unique livraison
Année 1905 - 1 ^{re} livraison	Année 1944
Année 1905 - 2 ^e livraison	Année 1946
Année 1906 - 1 ^{re} livraison	Année 1948
Année 1906 - 2 ^e livraison	Année 1951
Année 1907 - 1 ^{re} livraison	Année 1954
Année 1907 - 2 ^e livraison	Année 1956
Année 1908 - 1 ^{re} livraison	Année 1958
Année 1908 - 2 ^e livraison	Année 1960
Année 1909 - 1 ^{re} livraison	Année 1961
Année 1909 - 2 ^e livraison	Année 1962
Année 1910 - 1 ^{re} livraison	Année 1963
Année 1910 - 2 ^e livraison	Année 1964
Année 1911 - 1 ^{re} livraison	

Prix : 8 francs chaque livraison ;
10 francs chaque bulletin annuel (depuis 1944).

MEMOIRES ET DOCUMENTS :

- VII — Promenades en Seine-et-Oise, par SADON.
- VIII — Brunoy, tome I, par Ch. MOTTHEAU.
- IX — Album des objets mobiliers classés de Seine-et-Oise.
- X — Brunoy, tome II, par Ch. MOTTHEAU.

Prix : 12 francs le volume.



Monsieur Armand Caillet, membre du Conseil d'administration de notre Société, auteur de *Puiselet-le-Marais* et du *Folklore Etampois*, serait reconnaissant à ceux des membres de notre Société qui voudraient se séparer de l'un ou l'autre de ces livres, de lui en faire part en lui écrivant : 20 bis, rue de Chartres à Neuilly-sur-Seine.

IMPRIMERIE
HUBERT & FILS
LARGENTIÈRE (Ardèche)
